



HAL
open science

L'eau douce en Nouvelle-Calédonie: continuités et ruptures d'une gouvernance hybride.

Delphine Coulange, Séverine Bouard, Caroline Lejars, Patrice Godin

► To cite this version:

Delphine Coulange, Séverine Bouard, Caroline Lejars, Patrice Godin. L'eau douce en Nouvelle-Calédonie: continuités et ruptures d'une gouvernance hybride.: Une étude cas des vallées de la Pouanlotch et du haut de la Hienghène.. [Rapport de recherche] IAC. 2020. hal-02929911

HAL Id: hal-02929911

<https://hal.science/hal-02929911>

Submitted on 4 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tarodière irriguée, Vemala, IAC/M. Pizette

L'eau douce en Nouvelle-Calédonie : continuités et ruptures d'une gouvernance hybride.

Une étude de cas des vallées de la Pouanlotch et du
haut de la Hienghène.

Projet GOUTTE : Gouvernance de l'eau en Terres coutumières

Programme Avenir de l'eau

Delphine Coulange
Séverine Bouard
Caroline Lejars
Patrice Godin

Août 2020

L'eau douce en Nouvelle-Calédonie : continuités et ruptures
d'une gouvernance hybride.

Une étude de cas des vallées de la Pouanlotch et du haut de la Hienghène.

Présenté par Delphine Coulange
Sous la direction de Séverine Bouard, Caroline Lejars et Patrice Godin
Dans le cadre du projet Goutte
2019/2020

IAC Pouembout, Cresica, UNC

Sommaire

Remerciements	2
Table des sigles et acronymes	4
Introduction	6
1 Contexte et méthodologie de l'approche ethnographique	7
1.1 La méthodologie de l'étude anthropologique.....	7
1.2 Description des deux terrains d'étude.....	10
1.2.1 Boyen.....	10
1.2.2 Tnedo	12
2 L'histoire de l'eau	15
2.1 L'eau vive dans la coutume : l'histoire ancienne.....	15
2.1.1 Les représentations symboliques et la toponymie en guise de règles de vie	15
2.1.2 Les tarodières irriguées	18
2.1.3 Le rapport à l'espace chez les mélanésiens.....	26
2.2 L'enfermement progressif de la ressource : une histoire contemporaine.....	30
2.2.1 La transformation de l'espace chez les mélanésiens.....	30
2.2.2 L'impact du développement de la colonisation libre sur les usages de la ressource.....	33
2.2.3 Une installation des réseaux d'eau AEP pour satisfaire les aspirations au confort moderne...	37
3 La tradition à l'épreuve des nouvelles réalités de gestions contemporaines	47
3.1 Les modes de gestion coutumiers transformés	47
3.1.1 L'eau et l'habitat.....	47
3.1.2 L'eau et les savoirs.....	48
3.1.3 L'eau et les usages.....	52
3.2 Des positionalités et des valeurs dont la compatibilité est discutée	54
3.2.1 Les acteurs informels.....	55
3.2.2 Les acteurs formels.....	61
3.2.3 La qualité de l'eau symptomatique des conflits de valeurs	65
3.3 Un cadre institutionnel de la ressource qui révèle des dysfonctionnements locaux.....	67
3.3.1 Les institutions locales.....	67
3.3.2 Les institutions gouvernementales.....	67
3.3.3 Les institutions coutumières.....	71
3.3.4 Une nouvelle opportunité d'adaptation en cours	73
3.4 Résumé des parties-prenantes de la gestion de l'eau perceptibles localement	75
3.4.1 Boyen.....	75
3.4.2 Tnedo	78
Conclusion	81
Bibliographie	85
Table des illustrations	93
Table des annexes	95

Remerciements

La réalisation de cette étude n'aurait pu voir le jour sans la contribution de tous les acteurs sur le terrain qui ont accepté de donner de leur temps et de leurs connaissances. Merci à tous les habitants de Boyen, de Voh, de Temala-Welis, d'Oundjo, de Tiédanite (l'équivalent de Tiendanite), de Kaavac, de Tnedo (l'équivalent de Tendo), de Haut-Coulna, de Bas-Coulna, et de Weda (l'équivalent de Ouayaguette)¹ pour avoir accepté de répondre à mes questions.

Je tiens à remercier également tous les professionnels qui ont pris le temps de m'expliquer les différents champs de compétences et leurs répartitions entre les institutions et les techniciens. Le SDE de la DAVAR à l'antenne de Koné ainsi qu'à Nouméa, le SAGE en Province nord, le STAC de Poindimié, les mairies de Voh et de Hienghène, ainsi que le SIVOM-VKP, je vous remercie pour vos contributions.

J'adresse aussi mes remerciements au Cresica et à l'IAC, les deux organismes ayant permis le montage et le financement du projet Goutte dans lequel ce travail s'inscrit.

Un immense merci à Catherine Sabinot sans qui je n'aurai pas eu l'opportunité d'exécuter cette mission. De même que je porte une grande attention à remercier Caroline Lejars et Séverine Bouard pour leur encadrement, leurs conseils avisés et leurs connaissances du terrain et du sujet. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir continuellement accompagné dans ma recherche et l'écriture de ce rapport.

Merci à Patrice Godin pour m'avoir permis de partager sa passion pour Hienghène et les cultures mélanésiennes. Je porte une grande admiration à son travail et sa manière de pratiquer l'anthropologie. C'est sans doute à lui que je dois en partie ma considération pour la poursuite de mes recherches à l'issue de cette expérience au sein de l'IAC.

Je veux également remercier l'ensemble de l'équipe du projet Goutte, dont Suzie Bearune, Anne-Laure Dotte, Marc Despinoy, Victor David, et Pierre-Yves Lemeur pour avoir pris le temps de répondre à mes questions.

Un grand merci à Christophe Sand sans qui je n'aurai pu accéder à l'histoire ancienne de cette terre aussi directement.

Merci à Sonia Grochain d'avoir partagé mes premiers terrains, de m'avoir considéré comme une paire et de m'avoir donné soif de plonger dans mon sujet.

Merci à mon ancien collègue, Didier Kutu, pour m'avoir introduit le milieu mélanésien, m'avoir fait voyager dans la cosmogonie kanak alors que je n'en étais qu'à mes débuts sur ce caillou.

¹ Pour les tribus, nous préférons l'orthographe initialement prononcée par les Kanak à l'orthographe administrative et francisée.

Tout particulièrement, je tiens à m'adresser à Mr V. ainsi qu'à Mr T. et Mme D. pour m'avoir guidé tout au long de ce travail sur leurs terres et parmi leurs communautés. Sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible.

Merci au Conseil des Chefs de clans de Boyen de m'avoir donné audience pour présenter l'objet de mon étude et d'avoir pris en considération ma requête. Grâce à vous j'ai pu mener à bien ce travail qui arrivait pourtant dans une période compliquée pour la tribu.

Infiniment merci à mes relecteurs, Séverine Bouard, Caroline Lejars, Julien Drouin, ma tendre mère Catherine Basset, ainsi que Patrice Godin. Je sais qu'un long chemin de réécriture a été entrepris entre la première et la dernière version de ce travail.

Merci à mon compagnon pour avoir eu foi en moi et mes capacités à produire une telle étude.

Merci à Marine Pizette pour m'avoir accompagné dans certains de mes terrains et d'avoir pris des photos de qualité pour l'illustration de cet écrit.

Merci à mes collègues de l'IAC de Pouembout pour avoir su m'orienter en période de doute et pour avoir accompagné mes terrains sur le plan administratif.

Un grand merci aux gîtes de Tiédanite, de Tnedo, de Weda et du Ka Waboana pour leur chaleureux accueil et la qualité de leurs prestations touristiques. J'ai bien dormi et me suis régalée.

Pour finir, je souhaite rendre hommage à un grand homme, qui m'aura permis de mieux comprendre l'histoire et la culture kanak dans la douceur et le partage, Mr Bernard Maepas. Il m'aura donné beaucoup de temps pour parler de sa manière de concevoir la ressource, sur son vécu et les perspectives d'avenir qu'il voyait pour la Nouvelle-Calédonie. Il aura tenté jusqu'au bout de faire reconnaître la vérité sur les événements et le monument de Wan'yaat est là, intemporel, pour perpétuer cette mission. Son grand cœur et son investissement personnel dans la valorisation de la culture kanak resteront à jamais gravés. Je souhaite bon courage à son épouse et ses enfants pour continuer de mener une vie paisible.

Table des sigles et acronymes

ADRAF : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier

AEP : Adduction d'Eau Potable

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CFP : Change Franc Pacifique (ou XPF)

CGE : Comité de Gestion de l'Eau

CI : Conservation Internationale

DASS-NC : Direction Sanitaire et Sociale en Nouvelle-Calédonie

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales

DDEE : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

DGRAC : Direction Générale Affaires Coutumières

DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines, et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie

FLNKS : Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste

GDPL : Groupement de Droit Particulier Local (n'existe qu'en Nouvelle-Calédonie)

GOUTTE : GOUvernance de l'eau sur Terres couTumiEres

IFAP : Institut de Formation à l'Administration Publique

KNS : Koniambo Nickel Sas

MARPOUS : Modalités d'Application des Règles Provinciales et d'Occupation et d'Utilisation des Sols

MISE : Mission Inter Service de l'Eau

NMC : Nickel Mining Company

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OPC : Officiers Publics Coutumiers

PEP : Politique de l'Eau Partagée

PPE : Périmètre de protection des eaux

SAGE : Service Administratif de Gestion de l'Eau

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SLN : Société Le Nickel

SMRT : Service des Milieux et Ressources Terrestres

SMSP : Société Minière du Sud Pacifique

UD : Unité de Distribution

UNC : Université de Nouvelle-Calédonie

VKP : Voh Koné Pouembout

WWF : World Wide Fund for Nature

ZODEP : ZOne de DEveloppement Prioritaire



Figure 1 : Photo de l'écoulement du creek Wemala sur un ancien site de tarodières irriguées en terrasse, Cavaatch (Pizette, 15/07/2019)

Introduction

L'étude anthropologique qui suit consiste à questionner la gouvernance de l'eau telle qu'elle est menée actuellement sur la Grande-Terre en Nouvelle Calédonie. L'ensemble de l'exposé vise à montrer, que la gouvernance de l'eau sur terres coutumières est une gouvernance hybride, dans la mesure où elle est constituée de deux dimensions, l'une coutumière et l'autre « européenne » (respectivement régies par le droit coutumier et le droit commun). À partir des données ethnographiques que nous avons recueillies sur le terrain, nous exposons un certain nombre de points visant à caractériser cette hybridation des modes de gestion de l'eau sur terres coutumières.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des travaux de Lucie Gosset sur les impayés dans trois communes de la Province Nord, et de Charline Nekiriai sur les usages et les pratiques traditionnelles liées à l'eau sur les communes de Poya et de Canala (Gosset, 2018 ; Nekiriai, 2017). Notre étude vise à creuser l'articulation s'il en est une, entre les problématiques contemporaines qui animent le débat sur l'eau et les anciennes pratiques de gestion de l'eau. Dans un premier temps nous repositionnerons l'organisation coutumière traditionnelle autour de l'eau à travers les représentations du monde mélanésien et la manière dont ils s'influencent mutuellement. Puis, dans un second temps, nous tâcherons de distinguer ce qui relève de la coutume dans la gestion officielle de la ressource afin d'évaluer l'appropriation de l'une et l'autre manière de la gérer. L'ultime phase du développement est un déplacement de focale sur les tensions soulevées tout au long de ce travail ethnographique dans le débat international et pluridisciplinaire pour fournir des clés de compréhension aux décideurs et aux gestionnaires de l'eau.



Figure 2 : Carte de la zone d'étude des communes de Voh et Hienghène en Nouvelle-Calédonie (Source : Google Map², Cartograf.fr³, Coulange, Pouembout, 2020)

² <https://www.google.fr/maps/place/Nouvelle-Calédonie/@-21.2353492,164.8665811,8.07z/data=!4m5!3m4!1s0x6c27e2693f1a32cb:0xf6d0f68fd5937aec!8m2!3d-20.904305!4d165.618042>, visité le 14 janvier 2020

³ https://www.cartograf.fr/images/map/monde-pays/carte_monde_vierge_frontiere_pays_continent.png, visité le 14 janvier 2020

Les localités choisies pour la réalisation des terrains, font suite à de nombreux échanges menés avec les différents chercheurs du projet. Compte tenu des avancées et des connaissances de chacun (Gosset et al., 2019 ; Godin, 2017), de la proximité géographique des localités par rapport au lieu d'affectation, et en tenant compte de la parenté coutumière, le choix s'est porté sur les communes de Voh et de Hienghène. Plus précisément, la tribu de Boyen a été ciblée du côté de Voh, même s'il a été mentionné également de Temala-Welis, et une partie des tribus de la chaîne du côté de Hienghène. La parenté coutumière des deux communes, et la diversité du paysage et des contextes économiques sont d'autant plus de raisons qui ont soutenu ce choix.

Le terrain s'est concentré dans le haut du bassin versant de la Hienghène entre Tnedo, Kaavac et Tiédanite, sur la moyenne vallée de la Ouaième avec Paana, la partie catholique de la tribu de Haut-Coulna⁴ et Bas-Coulna, ainsi que sur le fond de la vallée de l'Iouanga avec Ouayaguette, dite Weda. Autrement dit, il s'agit des tribus appartenant au district Goa (Tnedo, Kaavac et Tiédanite) et des tribus indépendantes⁵ (Weda, Haut-Coulna et Bas-Coulna) pour la commune de Hienghène.

1 Contexte et méthodologie de l'approche ethnographique

1.1 La méthodologie de l'étude anthropologique

Nous déroulons dans cette partie la méthodologie mobilisée pour mener à bien ce travail, en commençant par le propre de l'ethnographie : les entretiens.

Les entretiens menés dans le cadre de cette étude sont à classer en trois catégories :

- Les entretiens réalisés auprès du personnel institutionnel engagé pour travailler de près ou de loin à la gestion de la ressource
- Les entretiens menés avec les chercheurs qui ont des sujets d'étude qui ont trait à la ressource
- Les entretiens effectués localement sur les deux terrains ciblés pour ce travail, auprès des usagers principalement issus du milieu coutumier

Les entretiens étaient semi-directifs en ce sens que les gens étaient libres de digresser dans la conversation et de revenir au sujet principal. Les notions évoquées étaient larges au début puisque l'objet de l'étude s'est peaufiné au fil de l'enquête, mais l'objectif et la thématique sont restés fixes : parler de l'eau sur les terres coutumières pour en comprendre une autre gestion éventuelle à celle que le droit commun encadre. L'ensemble de la démarche se veut inductive, c'est à dire qu'il s'agit de faire émerger les hypothèses du terrain et non de les anticiper pour ensuite les tester. L'idée est avant tout de donner la parole aux locaux, tout en leur laissant la liberté d'utiliser leurs mots et leurs expressions pour s'exprimer sur le sujet de l'eau (Paillé et Mucchielli, 2010 *in* Livian, 2015).

⁴ La tribu de Haut-Coulna est divisée en deux parties relatives à des appartenances religieuses différentes : Paana, la zone étudiée, qui comprend des habitants de confession catholique, c'est la partie la plus isolée de la tribu ; et Wanaan qui est organisée autour d'un temple protestant à l'entrée de la tribu.

⁵ Les tribus indépendantes sont désignées comme telles par l'aire coutumière étant donné qu'elles ne se revendiquent d'aucune des grandes chefferies représentées à l'aire.

Pour aborder la question de la gouvernance de l'eau sur terres coutumières en Nouvelle-Calédonie, il a fallu dans un premier temps comprendre la gestion de la ressource telle qu'officiellement menée dans le partage de compétences institutionnelles. Pour mener à bien cette première étape, nous nous sommes intéressés aux institutions et organismes existants qui intervenaient dans la gestion de l'eau jusque dans les antennes décentralisées : 12 entretiens (enregistrés et transcrits) avec 21 personnes (Cf. Annexe N°1 : Tableaux des entretiens, p.96).

Ce travail approfondi sur les aspects techniques de la gestion de la ressource (infrastructures, modalités de traitement, etc.) a été réalisé à partir des échanges avec des personnes ressources, et complété par des recherches internet appliquées au terrain (par exemple : *Cart'eau* sur *Georep*, interface où sont référencées l'ensemble des infrastructures type captage ou forage sur le(s) territoire(s) de la Nouvelle-Calédonie). Nous avons également eu accès à des données très techniques (débit des sources, taux de rendement, tarification et paiement des factures, etc.) de la DAVAR via les rapports communiqués lors des forums sur la Politique de l'Eau Partagée (PEP) en 2018 à Nouméa.

À partir de ces informations, il a été possible de générer plusieurs outils de référencement telle qu'une base lexicale (Cf. Annexe N°2 : Table lexicale, p.97) et terminologique, des éléments très nombreux qui touchent le domaine de l'eau en Nouvelle-Calédonie.

Nous avons ensuite trouvé important de rencontrer les différents acteurs du projet GOUTTE, et d'autres chercheurs qu'il paraissait intéressant de contacter pour mettre en valeur la multidisciplinarité du projet, et les diverses perspectives du sujet selon les terrains et les contextes d'étude : 8 entretiens avec 8 personnes (Cf. Annexe N°1 : Tableaux des entretiens, p.96) en plus des échanges informels.

Avec eux, nous avons fait un état des lieux des recherches menées en Nouvelle-Calédonie sur les sujets de l'eau pour avoir un aperçu global de la question et de mesurer le niveau d'avancement du projet.

Nous avons débuté notre étude en collaboration avec une sociologue, Sonia Grochain, qui avait déjà commencé à travailler sur le sujet de l'eau sur terres coutumières. L'idée de coupler nos premiers terrains permettait pour elle de mettre en perspective son étude dans un nouveau contexte, et pour nous de suivre quelqu'un d'expérimenté qui connaisse le contexte calédonien. Son sujet de départ était la potabilité de l'eau, dans le sens qu'est ce qui fait de l'eau, une bonne eau, propre à la consommation en terres coutumières ? Elle a par la suite réalisé des recherches archivistiques sur les différentes catégories d'eau décrite par les populations sur terres coutumières. Nos sujets se spécialisant, nous avons progressivement cessé de réaliser nos terrains ensemble, tout en gardant un échange régulier sur nos avancées respectives.

Enfin, et ce qui constitue le cœur de cette étude, nous avons mené des enquêtes sur les localités précédemment énoncées. Notre introduction sur les terrains était donc primordiale pour en assurer la pérennité. Nous avons d'abord contacté les aires coutumières pour avoir un intermédiaire sur le terrain qui nous introduise en respectant les codes culturels locaux. Non référencé, ce processus est incontournable pour respecter le chemin coutumier, et spécifique à chaque zone ; cette personne ne devient pas nécessairement la personne ressource locale sur laquelle nous compterons par la suite pour continuer le travail.

Tout au long du travail il est bon de garder en tête qu'un individu n'est jamais neutre, et que sa position au sein de la communauté et vis à vis des autres acteurs locaux va influencer notre

terrain et les personnes rencontrées. Le sujet traité et les réponses apportées par les différentes personnes entretenues ne se sentiront pas forcément capable de dévoiler tout ce qu'elles souhaitent si l'intermédiaire est présent. Une limite dans la parole, qui n'est pas nécessairement due à une tension inter personnelle, mais plutôt à une position coutumière, ou à une histoire, ou d'autres éléments auxquels nous n'accédons que partiellement. Cette influence des personnes sur les discours, révèle une certaine incidence sur l'enquête, et sur le sujet/objet de l'observation. Cela peut donner lieu à de multiples itérations (concrètes et abstraites) au cours du terrain sur l'orientation et la progression de l'étude⁶.

Ainsi, 29 entretiens (enregistrés et retranscrits) ont été réalisés auprès de 34 personnes dont certaines sont présentes dans plusieurs entretiens (Cf. Annexe N°1 : Tableaux des entretiens, p.96) :

- Des anciens techniciens de l'eau,
- Des acteurs coutumiers locaux/ membres de conseils de clans (Cf. définition dans l'Annexe N°2 : Table lexicale, p.97)/ chefs de tribu/ président de conseil,
- Des propriétaires terriens/ maîtres de la terre,
- Des sourciers,
- Des locaux avec des expériences atypiques autour de l'eau,
- Des kanak, des européens, descendants de colons,
- Une association.

Sur la base de ces entretiens, nous avons élaboré plusieurs outils, dont trois bases de données :

- Une base de données rassemblant le vocabulaire en langues en rapport avec l'eau (Cf. Annexe N°3 : Tableau de vocabulaire de l'eau en langues vernaculaires, p.99) ;
- Une base pour les dates clés en lien avec l'histoire de l'eau (Cf. Annexe n°6 : Chronologie de l'eau en Nouvelle-Calédonie, p.107)

Nous avons également produit des schémas de représentation des systèmes de tarodièrre et d'alimentation en eau avec l'aide de quelques enquêtés (Cf. Figure 6, p.20 ; Figure 7, p.21). Sur tous les terrains, le fonctionnement de ces systèmes d'alimentation en eau est gravitaire avec un écoulement semi-contrôlé par des bassins et des canaux où circule la ressource jusqu'à se jeter à nouveau dans la rivière. Chaque système s'adapte à la morphologie du terrain.

Le fait de faire de la recherche peut provoquer certaines appréhensions chez les participants notamment celle de donner du temps et de la connaissance sans bénéficier d'un retour à l'issu des projets.

En tant qu'anthropologue, il s'agissait d'instaurer des relations de respect mutuel, d'assurer la transparence des objectifs de recherche, et de rendre compte des résultats finaux.

Les nombreuses langues kanak ont parfois rendu nécessaire le recours à un ou plusieurs traducteurs. Parfois il fallait beaucoup de temps aux personnes présentes lors des entretiens pour s'accorder sur les traductions à adopter, sans forcément aboutir à un consensus. Il était d'autant plus difficile de travailler sur des traductions appropriées qu'il y avait plusieurs langues parlées d'une localité à une autre, d'un entretien à l'autre, et parfois même dans un même entretien. Pour les deux terrains étudiés, il y a quatre langues du côté de Boyen, plus les langues

⁶ « L'enquête de terrain procède par itération, c'est-à-dire par allers et retours, va-et-vient. On pourrait parler d'itération concrète (l'enquête progresse de façon non linéaire entre les informateurs et les informations), ou d'itération abstraite (la production de données modifie la problématique qui modifie la production de données qui modifie la problématique). » (Sardan, 2003)

des tribus alentours (Temala-Welis et Wahat), ainsi que quatre également pour la zone étudiée sur Hienghène. Ce qui nous fait un total de huit langues pour lesquelles avoir potentiellement un interprète dans le cas où un enquêté n'aurait pu communiquer autrement. Un paramètre qui a influencé le choix des personnes à enquêter, alors que les personnes mémoires sont souvent les personnes âgées, et qu'elles sont souvent plus à l'aise pour communiquer dans leur langue maternelle qu'en français.

1.2 Description des deux terrains d'étude

1.2.1 Boyen



Figure 3 : Carte des terrains de la commune de Voh par bassins versants (Source : Georep⁷, Coulange, Pouembout, 2020)

Selon certain, Boyen se serait formée suite à l'appel d'un clan fondateur pour venir peupler ses terres, d'autres diront que c'est en fuyant le cantonnement qu'ils se sont retrouvés à Boyen. Certains disent aussi que les clans terriens se seraient installés à cet endroit pour bénéficier d'un cours d'eau alimenté par plusieurs sources, la Pouanlotch. Dans tous les cas, tout pousse à croire que les fondements de ce terroir sont certainement très anciens.

Située sur la côte ouest de l'aire culturelle Hoot Ma Whaap en province Nord, la tribu de Boyen est comprise dans la limite nord des terres de la commune de Voh entre le district de Vook (Hoot⁸) duquel elle dépend et celui de Tea Gomen (Whaap). Limitrophe avec la commune

⁷ <https://dtsi-sgt.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=da224a6ff1c24c029de4024d7ae8af26>, visité le 15 janvier 2020

⁸ La distinction Hoot de Whaap vient de l'histoire précoloniale des Kanak de Hienghène. « Les Hohoot dans leur ensemble s'affirment en effet autochtones, descendants des occupants primitifs de l'île. (...) A l'inverse des Hohoot, les Hwahwap sont tenus pour des immigrants, arrivés en ordre dispersé, le plus souvent sans réel lien entre eux, et accueillis par les Hohoot (...). » (Godin, 2015)

de Kaala-Gomen et juste avant le village de Ouaco, c'est une petite tribu de 210 habitants en 2014⁹ à laquelle on accède par un embranchement depuis la RT1 (route territoriale principale de la côte ouest).

Avec une population vieillissante, les habitants de Boyen comptent néanmoins sur le retour des jeunes en tribu qui sont pour le moment en étude ou installés à Nouméa pour le travail pour croître sa démographie locale. La population est métissée entre européens, kanak et asiatiques, principalement.

La tribu est située dans la vallée de la Pouanlotch du nom de son cours d'eau principal, en aval du massif du Taom, et qui s'étend jusqu'à la mer. Le climat est plutôt sec, avec une faible végétation de mangrove dans l'aval des terres, en bord de mer, et faiblement forestière dans les hauteurs de la tribu.

À l'arrivée des missionnaires en 1840, les Kanak vivaient dans les plaines proches de la mer, aux abords des cours d'eau. Durant la colonisation qui débute en 1876, ils ont été peu à peu repoussés dans les hauteurs suite à la mise en réserve et l'accaparement des terres par les colons pour le développement de l'élevage et la culture du café à partir de 1891 (Roy, 2007). Avec l'effondrement du cours du café dès la période de l'après-guerre, dans les années 1950 (Saussol, 1967), bon nombre de colons caféiculteurs se mirent à l'élevage. Aujourd'hui subsiste quelques élevages, ainsi que quelques maraîchers, mais beaucoup des habitants de Boyen (de type mélanésien) se limitent à une agriculture traditionnelle centrée sur la culture de l'igname et du taro notamment, avec des tendances à l'arboriculture pour la diversification (plusieurs personnes ont mentionné avoir des vergers). La tendance religieuse y est plutôt protestante.

Les langues d'origines de Boyen sont le Pwâpwa et le Pwaamei (le Pwaamei est également parlé à Temala-Welis)¹⁰. Mais, la population utilise également l'Yuanga et le Nemi. La présence de toutes ces langues témoigne des liens qui unissent les habitants de Boyen à la commune de Hienghène, de Kaala-Gomen, ainsi qu'aux tribus de Bondé, et de Temala-Welis, où ces langues sont également parlées. Quand ce ne sont pas les conflits et/ou les alliances, ce sont les mariages qui ont entraîné ce mélange des langues.

À proximité de la commune se trouvent deux massifs exploités pour leur ressource en minerais. Le massif du Koniambo dont le minerai est extrait par KNS et envoyé pour transformation à l'usine du Nickel de Vavouto. Et le massif de Taom, exploité par la NMC, dont le minerai extrait est envoyé à la transformation en Asie (Chine et Corée du Sud). La plupart des gens de la tribu de Boyen travaillent ou travaillaient à l'usine de traitement ou sur mine, bien souvent auprès de la SMSP (groupe minier qui rassemble les exploitants de la NMC et de KNS) qui détient les titres d'exploitation de ces deux massifs (Bouard et al., 2018). Dans l'ensemble, le taux d'emploi local est plutôt élevé et très lié à la mine. Sur les dix personnes enquêtées, toutes ont eu un emploi salarié dans leur trajectoire et la plupart sont à la retraite, car il s'agit essentiellement de personnes âgées de 50 ans et plus. La majorité de leurs enfants travaille à la mine dans la région ou sur Nouméa dans d'autres secteurs.

⁹ Données de l'ISEE, chiffres clés in <http://www.isee.nc/publications/la-nouvelle-caledonie-en-cartes-et-en-chiffres/chiffres-cles-des-communes>, visité le 04/12/2019

¹⁰ In www.alk.nc/aires-coutumieres/hoot-ma-waap, visité le 09/01/2020

Il n'y a actuellement pas de chef (Cf. définition à l'Annexe N°2 : Table lexicale, p.97) consacré à la tribu. En attendant l'avènement d'un nouveau chef c'est le conseil des chefs de clans et son président qui est temporairement désigné pour gérer la tribu.

1.2.2 Tnedo

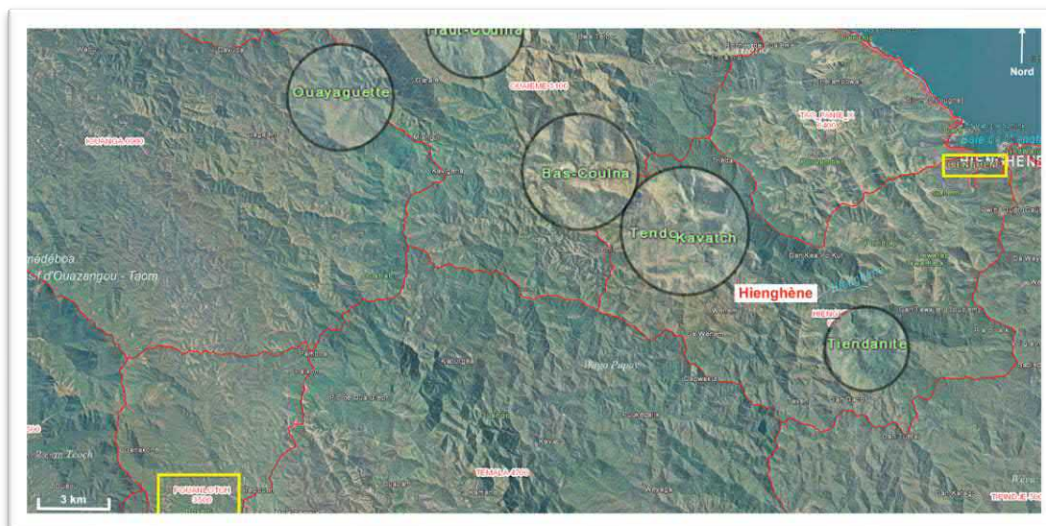


Figure 4 : Carte des terrains de la commune de Hienghène par bassins versants (Source : Georep¹¹, Coulange, Pouembout, 2020)

Les tribus de Tnedo et Kaavac font partie d'une même réserve en termes de limite foncière coutumière sur les cartes de l'ADRAF. Localisées le long de la rivière la Hienghène, ces deux tribus se trouvent sur la transversale (piste en cours de modernisation) qui part du village de Hienghène et qui traverse toute la chaîne pour s'achever à Kaala-Gomen sur la côte ouest, au nord de Voh.

En termes de population, on recense 160 habitants pour Tnedo en 2014 selon les données de l'ISEE¹², 210 pour Weda et 2 483 pour l'ensemble de la commune de Hienghène. Somme toute, la population est essentiellement mélanésienne avec une bonne amplitude dans les catégories d'âges.

La chaîne centrale est balayée par les alizées en provenance du sud-est. La pluviométrie est abondante, permettant une végétation luxuriante comme c'est le cas pour l'ensemble de la commune. Le territoire y est plutôt pentu avec des habitats à flancs de collines ou dans des vallées parfois encaissées.

Les tribus sont équitablement réparties entre protestants et catholiques. La répartition des cultes s'est faite à travers les chefs auxquels se référaient les Kanak à l'époque de l'arrivée

¹¹ <https://dtsi-sgt.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=da224a6ff1c24c029de4024d7ae8af26>, visité le 15 janvier 2020

¹² Données de l'ISEE, chiffres clés in <http://www.isee.nc/publications/la-nouvelle-caledonie-en-cartes-et-en-chiffres/chiffres-cles-des-communes>, visité le 04/12/2019

des missionnaires, entre catholiques et protestants (Kaavac est catholique, Tnedo est protestante, Haut Coulna est divisée entre protestants pour Wanaan et catholiques pour Paana, etc.).

Sur les six tribus visitées pour l'enquête, on regroupe un ensemble de quatre langues les plus parlées entre Tiédanite, Kaavac, Tnedo, Haut-Coulna, Bas-Coulna et Weda qui sont le Nemi, le Jawe, le Fwai, et le Pidje. Sans oublier le Wamale, une langue très peu parlée dont on trouve quelques locuteurs à Tiédanite¹³.

Tout comme ce fût le cas pour la commune de Voh, fin du XIX^e siècle, Hienghène a été ouverte à la colonisation agricole. Dominée par la culture du café, la vallée de la Hienghène a également été investie par des pratiques d'élevage dont le propriétaire Castex, installé tardivement entre la tribu de Tiédanite et de Kaavac (Saussol, 3^e et 4^e trimestres 1989 ; *Ibid.*, 2011).

Hienghène est en partie connue pour la fusillade au lieu-dit Wan'yaat le 5 décembre 1984, pendant la période des événements (1984-1988), durant laquelle plusieurs militants indépendantistes furent assassinés. Parmi eux, deux membres de la famille de Jean-Marie Tjibaou, le leader de ce mouvement, originaire de Tiédanite, ont péri.

La commune a développé le tourisme comme activité principale (Bellec, 2019). Préservée de l'exploitation minière, Hienghène se voit associer le développement de son secteur touristique à une volonté de préserver sa biodiversité (le Mont Panié est constitué en réserve depuis 1951). La présence forte de WWF (*World Wide Fund for Nature*) puis de CI (*Conservation International*¹⁴) avec l'association *Dayu Biik*¹⁵ et leur implication dans la protection du Mont Panié et de ses espèces floristiques endémiques ont contribué à la création en 2002 d'une « Aire coopérative de gestion ». L'idée d'accueil en tribu a été initiée par Jean-Marie Tjibaou dans les années 1980, puis a été développée par la suite par des habitants de la commune de Hienghène et avec l'appui de certains élus communaux et provinciaux¹⁶. Les tribus qui ont initié ce travail s'adonnent pour la plupart à une activité touristique régulière depuis les années 1980. À la tribu, certains vivent ainsi du tourisme (Tiédanite, Tnedo, Bas-Coulna et Weda), d'autres de l'élevage (bovin à Weda), et en-dehors certains travaillent à la mine ou à Nouméa. Dans la majeure partie des cas, les jeunes vivent ou reviennent vivre à la tribu, ce qui accroît la pression sur l'aménagement du foncier en zones d'habitat. Non achevé, le processus de revendication au sens strict de décolonisation est emboîté par le même processus en interne, entre Kanak (Nauleau et Wickel, 2012 ; Herrenschildt et Wickel, 2012).

En fin d'année 2019, toutes les tribus de la zone étudiée avaient un chef (Cf. Annexe N°2 : Table lexicale pour la définition du concept, p.97), un référent, excepté la tribu de Weda.

¹³ In www.alk.nc/aires-coutumieres/hoot-ma-whaap, visité le 09/01/2020

¹⁴ Une des plus importantes organisations non gouvernementales de protection de la biodiversité dans le monde basée à Washington.

¹⁵ Association pour la conservation en cogestion du Mont Panié

¹⁶ Données issues du Diagnostic territorial de la commune de Hienghène commandé par la province Nord à *Emergences* en décembre 2006.

À la suite de cette brève présentation des deux terrains, et après avoir présenté la méthodologie de l'étude, nous abordons l'analyse de l'ethnographie menée dans chacune des deux localités. À partir de l'hypothèse selon laquelle les notions traditionnelles qui font références à l'eau sur terres coutumières sont multiples, nous analysons les modes de gestion de la ressource.

2 L'histoire de l'eau

Au regard de l'histoire ancienne précoloniale, et coloniale nous abordons d'abord les fondements de l'organisation sociale kanak qui définissent la gouvernance de l'eau : la symbolique, les croyances, et les pratiques. Ensuite, nous analysons les transformations de la gestion de la ressource sur terres coutumières à la fin du XX^e siècle, alors que de nouveaux enjeux émergent autour de la construction des tuyaux d'eau en tant qu'infrastructures modernes.

2.1 L'eau vive dans la coutume : l'histoire ancienne

2.1.1 Les représentations symboliques et la toponymie¹⁷ en guise de règles de vie

2.1.1.1 Tnedo

D'antan, la gestion de la ressource sur terres coutumières était très organisée, et encadrée sous toutes ses formes, matérielles et immatérielles. Les interlocuteurs de la région de Hienghène racontent que lors de la coutume du mariage, le rôle de la femme était clairement identifié : désormais elle devra gérer l'eau et le feu du ménage :

« Pour le mariage oui, tu donnes la fille, tu prends la fille. C'est une première coutume. La deuxième, tu parles du feu, de l'eau, ça c'est le travail de la femme. Maintenant c'est pas ça, mais avant c'était ça. Elle est venue accepté de venir se marier ici, le service qui l'attend c'est aller chercher de l'eau dans la rivière et faire le feu pour faire la cuisine à son mari. » (Tiédanite, 21/05/2019)

Les représentations kanak, associent la femme à l'eau par le biais notamment de la culture du taro d'eau, tandis que les billons d'igname sont plutôt réservés aux hommes¹⁸.

« L'eau était l'élément fondamental de différenciation. Le paysan mélanésien opposait terroirs secs et terroirs irrigués, distinction qui reproduisait le clivage sexuel entre l'homme (sec) et la femme (humide)¹⁹. » (Saussol ; 1989)

L'ensemble de l'organisation sociétale kanak était codifié par un certain nombre de règle qu'il fallait respecter au quotidien dans leurs pratiques liées à l'eau. Nombres d'interdits (*Hiri* en *Nemi*) jalonnent les terres kanak, et la plupart sont représentés de manière symbolique et dissuasive afin d'en permettre le respect sans nécessairement en connaître les raisons. Par exemple, un trou d'eau de Tnedo, *We pouiik* signifie *l'eau qui donne les cheveux blancs*, et sous-tend l'interdiction de s'y baigner sous peine de se voir punir. La plupart des interdits sont illustrés dans les noms des endroits, des lieux dits, auxquels ils sont affectés pour diverses raisons. Par exemple, le trou d'eau qui alimente le captage de Tnedo est considéré comme tabou. Ce serait dans ce trou d'eau qu'auraient été jetés des corps suite à la révolte de 1917.

¹⁷ Un travail toponymique de collecte de patrimoine oral est déjà mené par l'ADCK depuis 2002.

¹⁸ Se référer au travail de Dominique Bourret pour aller plus loin sur l'analyse des cultures de l'humide et du sec (Bourret, 1978)

¹⁹ Cette expression du sec et de l'humide d'abord été développée par Jacques Barrau. (Barrau, 1965)

De même que chaque lieu et chacun des éléments qui jalonnent l'espace de vie d'un groupement kanak a un nom, chaque nom a un sens, qui ne sous-entend pas nécessairement un interdit, mais aussi un sens aux choses.

Il peut y avoir des dons de tarodières d'un clan à un autre, en donnant la tarodière à un clan d'ailleurs on va inclure son nom dans la dénomination du site de la tarodière, de même avec les cours d'eau, les rochers, les arbres, etc. Par exemple, dans les deux tribus de Kaavac et de Tiédanite, il y aurait un lieu où se cultivait le taro d'eau, qui porte le même nom : *Gonou*. Il peut s'agir d'un nom de personne, de clan, d'ancêtre, dans tous les cas ce nom permet de faire le lien entre les deux tribus. Un représentant de la chefferie Goa nous a également mentionné la commune de Ouégoa, qui signifierait *We Goa*, ce qui voudrait dire *l'eau de la chefferie Goa*. Le lieu auquel il fait référence, se trouve dans le bassin hydrographique du Diahot au nord-ouest de celui de la Ouaième, à la tribu de Bondé précisément. Les liens coutumiers peuvent ainsi être tracés en suivant la toponymie des lieux²⁰. Jusque dans les noms des gens qui sous-tendent les rôles, les fonctions des uns et des autres ; comme ce monsieur qui s'appelait *Kapokout* et qui devait comme son nom l'indique, « faire la pluie » (Cf. Annexe N°3 : Tableau de vocabulaire de l'eau en langues vernaculaires, p.99 ; 3.1.2, p.48).

« Y'a notre fils à nous, on lui a donné le nom c'est Kapokout, c'est lui qui fait de l'eau. C'est lui qui habite sur une montagne comme ça, s'il a besoin de l'eau, il fait la pluie, il remplit son trou d'eau » (Tiédanite, 21/05/2019)

Ou *Na we*, un prénom féminin qui signifie que c'est elle qui a la responsabilité du bassin d'eau (l'équivalent d'un réservoir d'eau) de la *gala* (tarodière dans les langues de Hienghène) pour la chefferie. Néanmoins, ce n'est pas nécessairement celui qui porte le nom qui doit agir en conséquence, lui incombe avant tout la responsabilité de la tâche à effectuer, quitte à solliciter d'autres personnes pour la réalisation des travaux.

« Ici en Calédonie, y'a pas un endroit où y'a pas de nom. » (Tnedo, 12/08/2019)

Les cours d'eau ont également des noms qui ont des significations, comme le *pwe kakovi* à Kaavac qui se traduit par « là où on prend l'eau ». Dans ce cas il s'agit sûrement de prendre l'eau pour irriguer les anciennes tarodières à proximité, et qui ne pouvaient l'être par l'autre creek adjacent car il était, comme son nom l'indique, (*pwe hualehep*), trop profond. À Kaavac, le site de culture des tarodières en terrasses arpenté par notre équipe le 16 juillet 2019, répond au nom de *Wemala*, du nom du cours d'eau qui y circule et qui alimentait et alimente toujours certains canaux à ciel ouvert pour irriguer les tarodières, il signifie « eau claire ».

Nous retrouvons la perception de l'eau comme un tout chez certains clans de la vallée de l'Iouanga, à Weda. Ils soulignent la représentation anthropomorphique de l'eau par l'usage de mots affiliés au corps humain : *hwa-n* en jawe qui signifie la bouche, désigne également l'embouchure d'un cours d'eau, *hi-n* qui veut dire main ou bras en jawe évoque les petits bras de rivière, etc. Les représentations associées à l'eau prennent plusieurs formes dans le paysage

²⁰ L'anthropologue Patrice Godin est en cours de travail sur la toponymie de la vallée de la Hienghène.

kanak, selon une multitude de paramètres tels que le lieu, le climat de ce lieu, l'historique de peuplement du clan, etc.

À Haut-Coulna, plus spécifiquement à Paana (la partie la plus au fond de la tribu de Haut-Coulna), il est dit que la Ouaième, une des rivières de la commune de Hienghène, serait une rivière sans poisson.

« D'après les histoires de vieux²¹, y'a le diable²² qui reste à l'embouchure de la Ouaième. Il a mis un médicament pour que les poissons peuvent pas venir. » (Weda, 04/06/2019)

2.1.1.2 Boyen

Le traitement des femmes lors de la cérémonie de mariage et son lien à l'eau à la tribu de Tnedo, n'apparaît pas dans les discours recueillis sur le terrain de Boyen. Seule la définition inscrite dans la Charte du Peuple Kanak permet d'élargir cette représentation à l'ensemble de la Grande-Terre. De la même manière que la femme porte la vie et que l'eau est sans cesse reliée à la vie dans les discours, les femmes sont indirectement liées à l'eau.

« La femme est l'être sacré qui donne la vie. Une fille ou une femme a pour symbole végétal et naturel, le taro d'eau, le cocotier et l'eau. Elle est la source de vie et de fertilité. (...) » (Charte du Peuple Kanak, section 2, page 21)

Les valeurs associées à l'eau permettent de structurer une partie de l'organisation kanak. L'eau fait partie des éléments qui sont en lien avec le rôle de la femme, et en fonction du lieu où elle se trouve, l'eau voit ses usages réglementés. Si un trou d'eau se trouve proche d'un établissement clanique, ou proche d'un lieu de résidence de chef, alors cette eau ne pourra être utilisée qu'après avoir eu l'approbation du clan ou du chef en question.

« Parce qu'avant dans les temps anciens, le trou d'eau qui est en face du chef c'est à lui, moi là où je baigne, là où je lave le linge, c'est la maison, c'est papa, maman, lui l'autre maison qui est en haut, ça appartient à un endroit. Nous le trou d'eau qui monte là-haut, c'est De taket, c'est tout le creek, et à un endroit c'est Kamoudou taket, ça c'est le trou d'eau à telle personne. À la chefferie à nous c'est interdit d'aller baigner là-bas, c'est à la chefferie, faut pas aller baigner là-bas. À tel endroit j'ai ma tantine en bas, elle va appeler xhwan Peena, Kungoun, là faut pas aller baigner là, même là faut pas se baigner parce que t'es pas chez toi, ça c'est pour cette maison, pour le clan qui est là. » (Boyen, 11/04/2019)

Tout est une question de responsabilité dans les sociétés mélanésiennes, d'un individu envers un autre individu en fonction d'un rôle, ou d'un individu envers un élément du paysage naturel en fonction d'un usage par exemple.

Les interdits font partie des règles à suivre, notamment au sujet des deux trous d'eau sur lesquels est pris le captage qui alimente la tribu de Boyen (Cf. les noms p. 17). De même qu'à Tnedo, le lieu où se situe le captage est considéré comme tabou. Pour d'autres raisons

²¹ Le terme « vieux » n'a pas de connotations péjoratives dans la société kanak. Il désigne une personne respectable, un ancien, qui détient des connaissances « traditionnelles ».

²² Ainsi nommé lors de l'entretien, et probablement influencé par les discours religieux, il s'agit en réalité d'un esprit ancestral capable de s'incarner sous plusieurs formes (Godin, 2015).

que celles d'une historicité forte quant à un vieux peuplement ou à un événement marquant, les trous d'eau de Boyen sont porteurs de mysticisme.

*« Mais là-haut là, là-haut c'est tabou, là où y'a les sapins, c'est interdit, les gens ils passent pas là-haut »
(Boyen, 11/04/2019)*

La tradition orale de Boyen évoque la présence d'une anguille rouge. Elle serait là pour garder la source. Mais aujourd'hui à Boyen, les raisons invoquées pour justifier les limites d'accès aux deux trous d'eau, ne sont plus nécessairement liées à ce tabou d'antan. Les discours insistent plutôt sur des problèmes de pollution liés au non-respect du lieu de la part des gens de la tribu, bien souvent des jeunes, plus que de la part des étrangers, notamment les « raideurs » qui sont en réalité les seuls à pouvoir accéder au site grâce à une autorisation spéciale et ponctuelle.

De la même manière que l'on donnerait un nom à une personne, les Kanak peuvent circonscrire leur espace d'influence et leurs liens coutumiers grâce à la dénomination des éléments de cet espace. Il s'agit d'une forme de personnification du lieu, un moyen de le rendre vivant. Les trous d'eau des vallées alentours de Boyen, portent un nom générique, *whan pwii*, auquel ils attachent le nom du lieu-dit, par exemple : *aka xhwan pwii Waputi*, qui signifie le trou d'eau de la montagne bleue.

*« Par exemple un trou d'eau qui est là, il a un vrai, son nom propre. C'est une façon de désigner l'endroit »
(Boyen, 27/06/2019)*

Les deux trous d'eau de Tnedo ont chacun un nom : *Ti kut* c'est celui du haut, qui signifie qu'il faut descendre ; et *Ti peena* c'est celui du bas dans lequel il se jette, qui fait référence à l'anguille. Un mysticisme qui va au-delà de la dénomination de ces trous d'eau, qui est porteur d'une histoire. Lorsque les interlocuteurs nous racontent cette histoire ils annoncent qu'ils vont parler de l'histoire de l'eau. En faisant référence à l'histoire, les Kanak établissent un lien entre l'histoire des hommes et l'histoire des éléments naturels. Ces deux éléments semblent l'un comme l'autre aussi nécessaires et constitutifs de l'histoire globale dans laquelle ils s'inscrivent.

« Mais y'a une histoire de l'eau, là Boyen, dans le temps. Ils racontent que l'eau est venue de j'sais pas quoi, il descend, il descend, il descend, et puis à Temala il est mis dans les feuilles de comment, t'as vu la feuille là-bas ? Les grosses feuilles là, le vieux il a pris l'eau pi il a passé là-bas et puis ça y est, l'eau il a percé, pi il a fait deux trous d'eau. » (Boyen, 11/04/2019)

Dans ce discours, l'eau a autant fait de chemin par elle-même que l'homme qui l'a transportée ensuite. L'eau est donc bien une entité vivante, à même importance que les êtres humains dans la cosmogonie kanak.

Autant à Hienghène, qu'à Voh, les Kanak portent une considération à l'eau proche de l'anthropomorphisme tel qu'on le concevrait dans l'idéologie occidentale. Les appellations des différents éléments du monde naturel ne font que confirmer ce que les interlocuteurs nous racontent à propos des histoires d'eaux, que l'eau est vivante et qu'elle suit un chemin.

2.1.2 Les tarodières irriguées

2.1.2.1 Tnedo

Lors de cette enquête, nous avons eu l'occasion de travailler avec un représentant à l'aire coutumière Hoot Ma Whaap qui a repris, dans les années 2000, la culture des tarodières irriguées en terrasse, que ses vieux avaient cessé de pratiquer dans les années 1930-1940. Ci-dessous, trois prises de vue de ce site, dont l'activité régulière a cessé depuis 2018. Le lieu-dit Wemala, du nom du cours d'eau qui le parcourt et qui signifie « eau claire » en Nemi, a été cultivé récemment sur son versant sud-est uniquement (visible sur la dernière image satellite). Toutes les formes en courbes de niveau, typiques des anciens sites de tarodières cultivées en terrasse, visibles sur la partie sud-ouest et ouest de la dernière image satellite, sont des restants de tarodières plus anciennes, abandonnées probablement au siècle dernier.



Figure 5 : Photos satellites des tarodières de Wemala, Kaavac, Hienghène (Source : Géorep, 2016)²³

D'après l'archéologue Christophe Sand, les premières tarodières n'étaient pas celles en terrasse dans les pentes, mais en bordure de creek dans le bas des vallées. Puis, au fur et à mesure que la démographie croissait, les nécessités de production doublaient. Ce qui incita

²³ <http://dtsi-sgt.maps.arcgis.com/> in www.georep.nc, visité le 25/06/2019

progressivement les Kanak installés dans la chaîne à attaquer les pans de montagne pour étendre leurs cultures (Sand, 2006 ; *ibid.*, 2012).

« A cette époque-là on plantait mais c'était pour survivre » (Tiédanite, 17/07/2019)

Plutôt perçu comme une nécessité, ce type de production leur a valu de créer un système artificiel d'acheminement de l'eau. Selon Sand, les réseaux d'eau à ciel ouvert cheminent sur des terroirs à usages multiples, où les usages domestiques et agricoles sont imbriqués. Cela permet d'éviter le gaspillage et de privilégier un circuit en continu (Nekiriai, 2017). Dans le cas de Tnedo et des autres tribus de la chaîne à Hienghène, les interlocuteurs font mention exclusivement de l'usage agricole de ces canaux à l'époque précoloniale. Pour leurs usages domestiques, ils affirment avoir fait usage de la rivière et des trous d'eau pour les bains et la pêche, et des creeks pour la boisson.

Les tarodières avec le système de terrassement dateraient du IX^e siècle après Jésus Christ d'après l'unique datation disponible actuellement (Sand, 1994 in Bensa et Leblic, 2000 ; Sand, 2012). L'avantage de la montagne est qu'il s'agit d'un endroit sain, sans parasite, surtout quand l'eau cerne les pieds de taros, ce qui n'est pas le cas des plaines en générale. L'eau douce des creeks est synonyme de pureté, elle symbolise l'état de santé d'une vallée. Les canaux à ciel ouvert avaient des prises sur plusieurs endroits, sur un même cours d'eau ou différents pour permettre l'apport de suffisamment de « nutriments » dans les cultures de taro. Ci-dessous et suite à plusieurs entretiens effectués avec des personnes qui ont perpétué la pratique du système d'irrigation traditionnelle, nous avons tenté d'illustrer le principe d'acheminement de l'eau dans les anciennes tarodières irriguées configurées en terrasses pour en évaluer la complexité. Il s'agit d'un exemple qui illustre une des configurations possibles, pour ce type de culture, qui n'est pas standardisée.

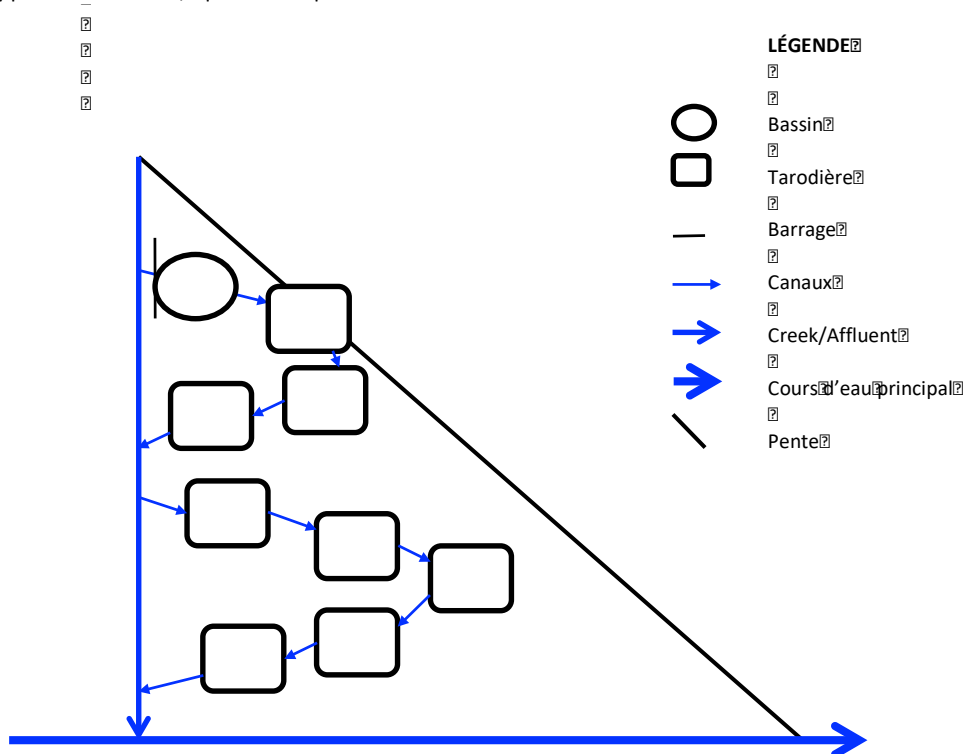


Figure 6 : Schéma d'un système de tarodières irriguées en terrasse (Coulange, inspiré des propos recueillis le 12 et le 14 août 2019 à Hienghène)

Le principe était d’emprunter une partie de l’eau pour les cultures, et en complément d’en remettre dans le cycle en renvoyant l’eau à la rivière. Ce circuit ouvert permettait également d’éviter les déperditions. Tout en gravitaire, le flux continu s’écoulait dans des canaux plutôt profonds et étroits pour éviter l’évaporation. Ci-dessous sont représentés les différents éléments techniques qui composent l’infrastructure hydraulique, avec le vocabulaire en langue nemi.

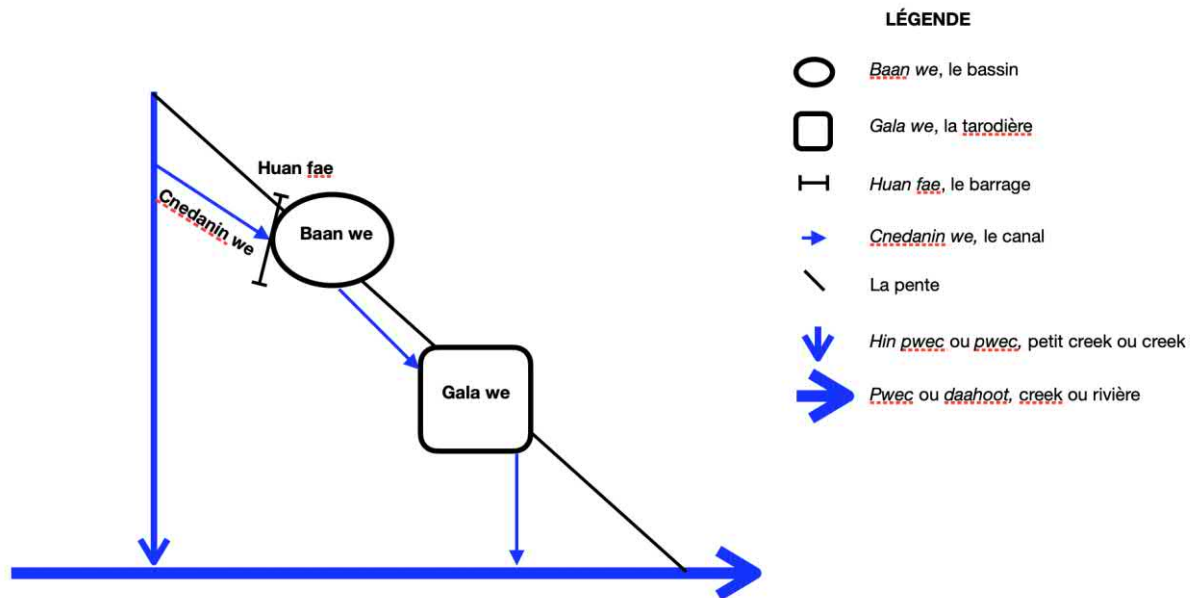


Figure 7 : Schéma technique d’un système d’irrigation traditionnel de tarodières en terrasses en langue nemi (Coulange, 2019)

De petits barrages en pierre, ainsi que des bassins, permettaient de réguler le flux continu et l’apport en eau en fonction des saisons et selon les périodes de récolte et de plantation.

« Dans les tarodières il y a toujours un caillou, paik poureo. C’est le caillou pour donner le niveau de l’eau [...] Paik Poureo c’est l’endroit où tu dévies de l’eau du creek, c’est un captage. Car dans les tarodières faut mesurer l’eau. Tu peux pas remplir comme ça. Tu montes le niveau en fonction de la poussée des taros. »
(Paana, 05/06/2019)

Ci-dessous, l’illustration d’une prise d’eau sur un creek, servant l’alimentation d’un canal pour desservir ensuite les terrasses des tarodières.



Figure 8 : Photo d'un barrage en pierre sur une ancienne canalisation d'irrigation pour les tarodières en terrasse (Coulange, 15/07/2019)

Les canaux étaient parfois maintenus avec des systèmes de murets pour en éviter la dégradation (Bourret, 1978 ; Sand et al. *in* Bensa et Leblic, 2000 ; Sand, 2012), comme c'est le cas pour les cours d'eau dont les berges étaient plantées d'arbres aux systèmes racinaires élargis pour les maintenir.

Ils existaient des personnes en charge de l'entretien des canaux, les mêmes ou non qui étaient responsables de la distribution de l'eau. Porteurs des magies de l'eau, comme c'est le cas dans plusieurs domaines dans les sociétés kanak, ces personnes étaient douées de capacités spécifiques.

« Je sais des vieux qui savent emmener de l'eau là où il y a pas d'eau, mon petit frère qui est adopté à Haut-Coulna, le nom qu'il porte c'est son arrière-grand-père. Lui il emmenait de l'eau de la forêt de Ouayaguette à Haut-Coulna, mais il est pas du clan de l'eau. Mais il a seulement les médicaments, le bout de bois pour tracer et que l'eau il suit, pour traverser la montagne et faire un creek qui descend sur Haut-Coulna. » (Kaavac, 16/05/2019)

Les formes de « magies » évoquées pour guider et faire jaillir la ressource varient : les personnes citent celui qui prend l'eau à un endroit pour la déposer à un autre endroit, à l'aide d'une feuille, pour créer une source par exemple, ou celui qui fait passer un cours d'eau d'un endroit à un autre de manière souterraine. Des magies peuvent également être menées à l'aide d'objets spécifiques, comme le bâton, ou le caillou.

« Ils ont pris l'eau avec des bâtons d'avant, dans le temps. » (Kaavac, 16/05/2019)

C'est une manière d'incarner la puissance des ancêtres quelque part, dans quelque chose (Nekiriai, 2017 ; Bourret, 1978 ; Salomon, 2000, Guiart, 1986). Souvent associée aux médicaments, les magies donnaient des pouvoirs à celui qui les possédait pour soutenir la répartition des rôles vis-à-vis de la société.

Cette organisation sociale a sans doute permis d'éviter les passe-droits, puisque les rôles ne pouvaient être transmis à n'importe qui. Tout le monde savait que l'accès aux magies était réservé à des individus bien précis. (Nouméa, 08/07/2019)

Les noms en langue varient selon s'il s'agit de canaux d'irrigation pour les tarodières ou de caniveaux pour d'autres usages de l'eau : *cnedanin we* en nemi pour les canaux à ciel ouvert des tarodières (Cf. Figure 7, p.21), et *panu* pour ceux destinés à fournir de l'eau pour les usages domestiques. Ces derniers se terminaient souvent par un passage en bambou qui se jetait dans un réceptacle. Le principe semble avoir été similaire à celui des fontaines ou des lavoirs apparus plus tard (Cf. Figure 13, p.32). Le *panu* est probablement apparu avec la diversification des usages de l'eau et son amplification.

Lorsque les ressources en eau qui alimentaient les caniveaux étaient à sec, ce qui arrivait au moins une fois dans l'année, les gens se redirigeaient vers l'eau de la rivière. Mais l'eau de la rivière pouvait être sale, encombrée par les débris organiques surtout pendant la saison des pluies, avec « un goût de feuille » marqué en saison sèche. Comparée à cette eau, l'eau de la source qui circulait dans les caniveaux ou les canaux à ciel ouvert était selon eux toujours bonne et propre, probablement car elle faisait l'objet d'un nettoyage quotidien régulier.

À de rares exceptions près où le taro continue d'être cultivé en terrasse avec un système d'irrigation traditionnel (à la tribu de Mia, Canala), les tarodières irriguées en terrasses semblent loin dans les mémoires. Probablement qu'à Hienghène, la pratique des tarodières en terrasse a disparu suite à la période de cantonnement et à la contribution des mélanésiens dans l'effort de guerre de 1939-1945, puis à l'accession au salariat pour les mélanésiens. Tous ces hommes qui sont partis à l'armée ou travailler, sont autant d'hommes en moins pour la réalisation des gros travaux, et pour la transmission des connaissances. Du côté de Weda par exemple, le bétail en divagation, en plus du gibier sauvage dont les cochons sont les principaux auteurs, semble avoir été une des raisons de l'abandon de cette pratique (Bourret, 1978). À l'époque, les champs n'étaient pas clôturés ou partiellement et les Kanak n'avaient que peu de moyen pour lutter contre ce phénomène.

Ces pratiques traditionnelles sont progressivement réapparues avec la réattribution des terres coutumières et dans la mouvance du Festival Melanesia 2000, où Jean-Marie Tjiabou a redonné un nouvel élan à la culture kanak. Ce retour aux pratiques des anciens dévoile la ténacité de l'implication des Kanak dans la maîtrise des pratiques de gestion de l'eau.

Le taro d'eau continue d'être planté jusqu'à aujourd'hui. En fonction de leur environnement et des terres qui leurs ont été restituées, les Kanak de la région de Hienghène continuent de cultiver le taro, tantôt sous forme de petites terrasses, tantôt en bordure de creek, dans les endroits humides.

2.1.2.2 Boyen

À Boyen, il s'agit bien souvent de ce dernier type de culture que l'on évoque pour aborder le sujet des tarodières, puisque le taro d'eau continue d'être cultivé de cette façon, en bordure de creek.

Plus loin dans les mémoires, les tarodières en terrasse sont plutôt abordées sous la dénomination de *gala*. Ce terme désigne les tarodières de leurs ancêtres, qu'ils alimentaient par réseau hydraulique très complexe comme nous avons pu le mentionner dans la partie ci-dessus. De la même manière que cela a pu nous être rapporté par les interlocuteurs du côté

de Hienghène, certaines personnes avaient des capacités de l'ordre du surnaturel pour maîtriser la ressource.

« Avant dans le temps, j'ai entendu parler de mon père, parce que mon père, les grands-pères à nous, c'est eux qui plantent les taros, mais ils plantent dans les montagnes, pi ils prennent l'eau là-haut, y'a des petits creeks-là qui coulent là-bas, pi ils font couler dans les bambous pour envoyer en bas » (Boyen, 11/04/2019)

La plupart des témoignages insistent sur la dimension magique de la pratique de guider l'eau. À arpenter les forêts, les chasseurs sont nombreux à témoigner des vestiges des tarodières irriguées, la plupart se trouvent proches d'anciens sites d'habitats de la période précoloniale. Non seulement ils insistent sur la capacité de leurs vieux à trouver l'eau pour la faire jaillir, mais ils mentionnent également des facultés pour guider l'eau et créer de nouveaux creeks. Cette capacité nous a également été mentionnée du côté de Hienghène, pour un creek adjacent à la Hienghène, en amont de Tnedo.

« X : Car en allant dans la forêt on voit encore les sillons jusqu'à maintenant. Dans les sources dans les flancs de montagnes, ils déviaient l'eau de façon à envoyer dans les tarodières. [...] Ils maitrisaient l'eau, pi ils faisaient leurs creeks eux-mêmes.

Y : Ah oui creusaient les flancs de montagne pour amener l'eau. » (Boyen, 27/06/2019)

La dimension monumentale des vestiges des tarodières irriguées a marqué la mémoire des européens à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie à la fin du XIX^e siècle. Ils font même mention de murs de pierres qui ressemblaient étrangement à des aqueducs, et qui auraient servi à amener l'eau dans les endroits trop difficiles à creuser ou à passer à cause du type de sol ou du relief. Selon un interlocuteur, ce mur serait encore visible dans la vallée de la Temala. Selon la formation des sols, de nombreux colons avaient utilisé des bambous, des troncs de fougères arborescentes ou du bancoulier dans les endroits difficiles, pour acheminer l'eau. Certains colons, comme celui de la station Balande à Pindjen entre Oundjo et Koné, auraient même utilisé les canaux à ciel ouvert des mélanésiens pour arroser leurs pâturages et abreuver leurs bétails jusque tardivement (Voh, 28/05/2019 ; Oundjo, 02/07/2019). Ci-dessous, une photo d'un ancien canal à ciel ouvert transformé en piste. Nous pouvons distinguer les talus de chaque côté de la piste qui donne un indicateur sur la profondeur du canal à l'époque. Néanmoins, la taille des canaux d'irrigation varie en fonction des usages, du relief, de la pente, etc.

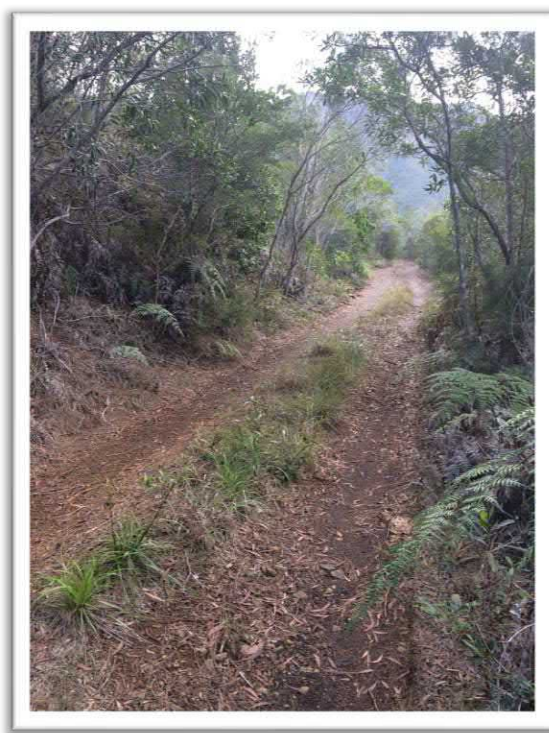


Figure 9 : Photo dans le lit d'un ancien canal à ciel ouvert à Pindjen, Oundjo (Coulange, 02/07/2019)

Un témoignage évoque la présence anciennement de canaux d'irrigation à ciel ouvert pour répondre aux usages domestiques en eau des habitants de Boyen et de Temala (Temala, 19/06/2019). Peut-être qu'il s'agissait d'un système de canalisation pour évacuer les eaux de pluie comme il en a été fait mention par un interlocuteur originaire de Wahat. Selon lui, ce qu'ils appellent des « caniveaux », étaient creusés autour des habitats pour éviter que leurs fondations soient fragilisées par les intempéries, et prévenir ainsi d'éventuels glissements de terrain. Ou bien il s'agissait d'une canalisation pour approvisionner en eau les habitations, comme en témoigne un Kanak originaire de Pouébo au sujet de sa tribu (Paimboas). Selon lui, il aurait été choisi pour être le gardien de la source de laquelle provient l'eau qui alimente l'ensemble de sa tribu. Au sens où Christophe Sand l'a évoqué à travers la notion de terroirs imbriqués, il décrit une organisation spatiale autour de la circulation de cette eau dans des canaux entre les cultures et les habitations (Pouembout, 29/05/2019). La conduite mère large de plusieurs mètres, proviendrait de la source, pour ensuite alimenter d'autres petits canaux circulant entre les habitations et les cultures. À l'époque, chaque habitation s'occupait d'une culture, propre au clan ou pour un collectif plus large et une mission plus haute (pour la coutume par exemple), ce qui explique la proximité spatiale des deux. Une observation qui est reprise par Charline Nekiriai dans son travail sur les tarodières à la tribu de Nekiriai, dans la commune de Poya (Nekiriai, 2017, p.51-57).

Le système de culture des tarodières en terrasses ne systématiserait pas ainsi l'usage des canaux d'irrigation à ciel ouvert. En fonction de la configuration des paysages (plaines ou montagnes) et des usages (domestiques ou agricoles), les canalisation creusées à même la terre ont fait l'objet de multiples pratiques, en évolution selon la période historique (Bourret, 1978). D'abord creusées à la main pour irriguer les cultures, les canalisation ont également été dédiée à des usages domestiques pour approvisionner des points d'eau collectif. Ce type

de point d'eau a été systématisé et amélioré avec l'arrivée des missionnaires au XIX^e siècle. Le plus souvent il s'agissait d'une sorte de lavoir en pierre, dans lequel les Kanak faisaient leurs lessives ou pour boire (l'un et l'autre n'étant pas les mêmes). La plupart du temps, ils étaient situés à proximité des écoles et des lieux de culte. Dans certains cas, surtout parmi les premiers colons, le bambou ou les fougères arborescentes, ou d'autres bois, ont été préféré pour acheminer l'eau vers les cultures et les habitats quand il n'y avait pas de puits. Puis, certains canaux ont ensuite été remblayé par des conduites galvanisées, puis d'autres matériaux en fonction des évolutions techniques et du déploiement du réseau jusqu'aux habitations privées.

D'un point de vue technique et de la part des mélanésiens, la plupart des systèmes d'irrigation utilisés aujourd'hui découlent des savoirs traditionnels qui précèdent de loin les apports de la colonisation. Influencés par leur environnement, les mélanésiens se seraient bien plus adaptés à leur territoire qu'ils n'auraient adapté leur territoire à leurs besoins.

2.1.3 Le rapport à l'espace chez les mélanésiens

Le nom kanak mentionné plus haut, qui donne une fonction à l'individu dans l'organisation sociale coutumière, est à différencier du nom du clan, qui lui a été francisé et utilisé dans les registres de l'état civil comme le nom de famille au sens commun du terme. Ce nom-là a également une importance actuelle en ce sens qu'il permet de déceler les liens de parenté et plus globalement, les relations entre les individus, leurs rôles et le territoire.

De cette manière on retrouve de nombreuses correspondances entre la zone d'étude de la côte est avec celle de la côte ouest en suivant les chemins coutumiers. Les Kanak se servent des limites des bassins versants et des sources des cours d'eau, pour matérialiser ces chemins coutumiers. De cette façon, ils peuvent faire le lien entre deux clans parce que chacun dans leur vallée, ils dépendent d'un cours d'eau approvisionné par la même source.

*« A l'époque les vieux avaient conscience de la ligne de partage des eaux, car les vieux c'était leur chemin »
(Weda, 04/06/2019)*

« Des vieux de Tiéta, disaient qu'eux viennent de Tiédanite. Au fond de Tieta, presque même source que Tiédanite. » (Weda, 04/06/2019)

C'est la configuration du territoire, l'emplacement des cours d'eau, des sources, qui détermine les chemins coutumiers, et non les individus qui s'en servent pour les tracer.

Par exemple, une personne enquêtée sur la côte ouest a dessiné les migrations de son clan depuis son origine de peuplement connu sur la côte est à Waré, jusqu'à son établissement à Wahat sur la côte ouest, en passant par Thangène, Wérap, Tnedo et Haut-Coulna. De même que plusieurs tribus de la chaîne du côté de Hienghène ont mentionné avoir des liens de parenté avec des clans installés dans la commune de Voh, en l'occurrence ici, entre Boyen, Gomen et Temala, jusqu'à Weda. Le lien entre ces localités serait le partage de sources communes, une identification des chemins coutumiers qui dépendraient des territoires.

Pour aller plus loin dans cette conception de l'espace, les mélanésiens conçoivent « la vallée » ou le bassin versant comme une grande maison. Elle serait un équivalent spatial de la délimitation de la Grande Chefferie. Comprise entre montagnes et mer, la maison serait traversée par une rivière qui proviendrait de plusieurs ramifications de creeks. Pénétrer une vallée reviendrait à pénétrer une Grande Chefferie, un espace coutumier qui aurait ses propres

codes, une unité résidentielle propre dans laquelle serait comprise la ressource en eau. (Godin, 2015)

C'est probablement grâce à ces repères géographiques que la transmission orale a pu faire passer la connaissance historique des déplacements de population par clan.

« L'eau c'est un repère aussi dans la forêt, quand on se repère, car on sait tous où va l'eau. » (Weda, 04/06/2019)

Dans le cas d'un clan de Weda, ils se présentent comme un clan de la rivière, probablement car c'est dans une plaine d'un autre bassin versant que celui de leur emplacement actuel qu'ils étaient initialement établis. Les lignes de crêtes, délimitant les bassins versants, seraient les limites des territoires des uns et des autres, ici entre les clans de la rivière et les clans de la montagne, même si les deux se réfèrent à la même chefferie. Installé à Weda depuis 1925, ce clan aurait connu deux autres sites d'habitat au préalable desquels ils auraient fui pour cause d'épidémie pour le premier, et à cause de l'expansion de l'élevage par les colons et des conflits qui en découlèrent pour le second. Néanmoins, ces déplacements n'ont pas entaché leur appartenance à la plaine voisine, et c'est probablement pour cette raison qu'ils envisagent de retourner s'y installer depuis la récupération de ces terres. À nouveau, cet exemple montre que l'appartenance à la terre, et à un territoire en particulier, est prégnante sur l'essentiel de l'identité de l'individu kanak.

À Tnedo, les différents clans qui composent la tribu actuelle se partagent l'espace en tenant compte des limites dessinées par les nombreux creeks qui s'écoulent vers la rivière de la Hienghène. Ainsi, entre le clan A et le clan B coule un cours d'eau qui permet la répartition de l'espace, sans nécessairement diviser les clans puisqu'il constitue une ressource commune pour ces deux clans. Bien souvent, c'est là, plus en amont, qu'ils ont leurs captages personnels et en aval qu'ils rejettent leurs eaux usées préalablement filtrées par les fosses septiques (Cf. le rapport de Juliette Renault en cours de rédaction sur les eaux usées à Hienghène) avant que le cours d'eau ne se jette dans la rivière principale, la Hienghène. Tout comme les limites de bassins versants, les cours d'eau constituent des limites qui influent, et peuvent même aller jusqu'à conditionner les rôles des individus. Comme cet ouvrier de l'eau qui en tant que maître de la terre à l'endroit du captage de Tnedo, réside à l'entrée de la servitude qui conduit à ce captage (Cf. 3.2, p.54). La question est, quoi du rôle ou du territoire détermine l'autre en premier ? Est-il investi du rôle de gérer ce point d'eau car il appartient au clan qui appartient à cette terre ? Ou bien c'est parce qu'il endosse ce rôle que cet espace lui a été décerné ? En poursuivant la réflexion menée plus haut, nous aurions tendance à adopter l'idée que c'est son appartenance au territoire qui lui a donné cette responsabilité, et par là même, des positionalités²⁴ (Cf. la définition complète du concept 3.2, p.54) toutes particulières à l'égard de l'eau, à la fois gardien et ouvrier notamment.

Les travaux de Leblic à Ponérihouen, et de Ozanne-Rivierre et de Godin à Hienghène nous donnent des notions quant à la représentation de l'espace par les mélanésien. La société kanak s'oriente dans la verticalité, du haut vers le bas (Godin, 2015). Le « sacré » dans ses

²⁴ Le concept de positionalité est tiré de l'anglais « *positionalities* », il fait référence aux nombreux rôles endossés par un même individu.

représentations naturelles (du fond de la vallée à l'embouchure du cours d'eau) et « surnaturelles » (lieux des ancêtres par exemple), ainsi influe sur l'organisation sociale et spatiale kanak (Leblic, 2005). Proche de la définition d'un cours d'eau dont la source se trouve en amont avec l'origine des choses et jusqu'en aval, un trajet par l'écoulement pendant lequel une histoire se trace et des liens se tissent jusqu'à la fin de la société terrestre, l'océan²⁵.

« (...) mais l'espace habité actuel tend toujours à s'organiser selon cette structure qui oppose l'aval, extension de la maisonnée jusqu'à son seuil, à l'amont considéré comme le point de fondation de l'habitat. L'axe ainsi tracé sur le sol sert de modèle territorial à une mise en ordre hiérarchique : en haut, à proximité du buisson sacré où l'espace occupé communique avec les ancêtres, se tiennent les hommes, les aînés ; tandis qu'en bas, en des zones plus éloignées de l'origine du lieu, sont installés les cadets, les femmes et les enfants. » (Bensa, 1992)

Effectivement, les langues kanak n'ont pas d'équivalence de repérage en termes de « gauche » et de « droite », « mais un système de direction haut/bas/transverse qui régit l'espace et marque également les points cardinaux » (Leblic, 2005).

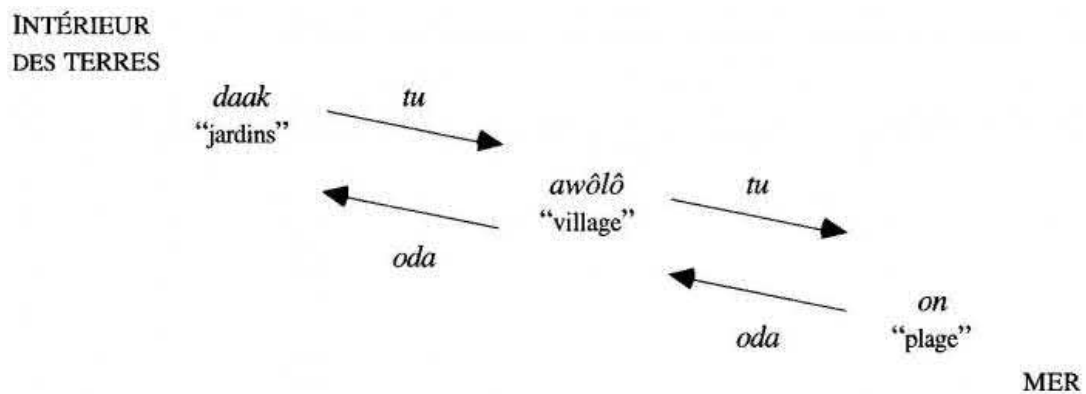


Figure 10 : Représentation dans l'espace en langue kanak (Bril, in Bensa, Leblic et al., 2000)

Comme en témoigne le schéma ci-dessus, il s'agit bien de rentrer dans la maison depuis la mer, le littoral, vers les terres (*oda*) et de sortir de la maison (*tu*). (Bril, in Bensa, Leblic, et al., 2000 ; Leblic, 2005)

L'orientation des mélanésiens dans l'espace est probablement commune à une grande partie de la Grande-Terre. Pour autant, elle n'enlève en rien les spécificités de chaque microsociété kanak. Comme nous avons pu le voir, chacune d'elle s'identifie à un bassin-versant. À Boyen nous avons évoqué la Pouanlotch, et à Tnedo nous avons parlé de la Hienghène. Dans chaque vallée que parcourent ces cours d'eau principaux, des représentations de la coutume sont disséminées sous plusieurs formes. Ainsi le paysage se construit pour chaque ensemble clanique de l'aval vers l'amont où se trouve l'origine, la source. C'est cette dernière qui permet de faire le lien entre l'une et l'autre extrémité de l'île et qui pointe l'axe de circulation des clans. Mais la mise en réserve des mélanésiens va profondément bouleverser ce rapport à l'espace et les liens coutumiers qu'il symbolisait. En déplaçant les populations, et en créant des tribus, les rôles coutumiers ont fortement été malmenés dans leurs répartitions

²⁵ L'embouchure est le lieu des morts. « Le passage au pays des morts s'effectue par une entrée dans l'eau, dans un univers inadapté pour l'homme et qui, pourtant, représente à la fois son origine et sa fin. » (Ogier-Guindo, 2011).

et selon le lieu auquel ils étaient attachés, certains ont disparu. C'est ainsi l'ensemble des positionalités mobilisées autour de l'eau notamment qui se sont vu modifiées pour s'adapter au nouveau territoire, à la nouvelle organisation sociale et aux nouvelles manières d'accéder à la ressource.

2.2 L'enfermement progressif de la ressource : une histoire contemporaine

Nous allons à présent décrire l'évolution des pratiques d'acheminement de la ressource, de la tradition précoloniale à la nouvelle organisation de l'espace pendant l'évangélisation et la colonisation.

2.2.1 La transformation de l'espace chez les mélanésiens

Après avoir montré les différences et les similitudes de la coutume et des pratiques entre Tnedo et Boyen, et fortes d'une conception de l'espace commune, nous proposons une histoire commune des canaux d'irrigation à l'avènement des tuyaux.

Avant l'arrivée des religions chrétiennes à Weda, Paana, Tnedo, Kaavac, Boyen, et probablement pour la plupart des tribus de Nouvelle-Calédonie, les Kanak vivaient au bord des creeks où ils s'approvisionnaient de manière ponctuelle. Les besoins journaliers, et individuels, rythmaient la consommation des unités familiales ou claniques, puisque c'est ainsi que se répartissait l'habitat, épars et dispersé. Ces clans étaient installés principalement dans la montagne ou sur des collines, donc globalement dans un relief qui sous-tend l'existence de creeks.

« Ici, comme ailleurs sur la Grande Terre, trois considérations matérielles surtout paraissent avoir conditionné l'aménagement de l'espace : « la proximité de l'eau, indispensable tant pour la consommation domestique que pour l'irrigation des jardins », « le voisinage immédiat de bons sols cultivables » et des « préoccupations de confort et de sécurité » qui poussaient à adopter des « positions dominantes », à la fois aérées et facilitant la surveillance des cultures et de l'espace environnant. » (Saussol, 1990, in Godin, 2019)

À Paana (Haut-Coulna), de la même manière qu'à Tnedo, Kaavac et Boyen, on parle plutôt d'un rassemblement des clans autour du lieu de culte pour pratiquer la prière.

« X : ça fait qu'eux ils regroupaient ici mais ils ont chacun leur terre, c'était avant quand on s'est regroupé parce que c'est à cause de la prière, tout ça, avant c'est catholique et protestant tout ça comme ça ils se rassemblaient ici.

Y : mais quand tu fais des recherches mais faut dire qu'avant les gens ils sont indépendants quoi, tout seuls. » (Boyen, 11/04/2019)

Ce qui a été amorcé avec l'évangélisation, et prolongé par la période de cantonnement, a forcé les Kanak à constituer des groupes où plusieurs clans se sont mélangés. L'habitat a ainsi été déplacé du haut vers le bas, de l'amont des bassins versants vers leurs avals :

« Les déplacements de populations ont engendré un clivage physique et mental entre l'espace identitaire – constitué des anciens habitats auxquels tout kanak se rattache par son nom de « clan » – et l'espace refuge des réserves. Dans la réserve tribale, la « concentration de l'habitat » a rompu « la continuité spatiale qui unissait dans l'univers pré-européen le hameau à son terroir » pour déboucher sur une véritable « collectivisation de l'espace villageois. » (Doumengue, 1981, in Godin, 2019)

Ces déplacements ont engendré le développement de nouvelles stratégies pour acheminer l'eau des sources qui se trouvaient en amont, plus pures et claires que les cours d'eau en aval qui tendent à se charger en minéraux et en microparticules organiques, et où les risques de pollutions sont plus grands. Les figures ci-dessous, illustrent les déplacements de l'habitat et la modification des tracés des canalisations.

« Ça c'est après l'arrivée de la religion à Paana/Wanaan qu'ils se sont installés là. Mais bien avant tous nos vieux ils habitaient tout le long de la rivière. Pas de problème, y'a des tarodières, des petits creeks. C'est quand la religion est arrivée qu'ils les ont installés ici, c'est là qu'ils ont été emmerdés par rapport à l'eau, c'est là qu'ils ont fait les caniveaux. Les grands chefs ont emmené ici quoi. » (Paana, 05/06/2019)

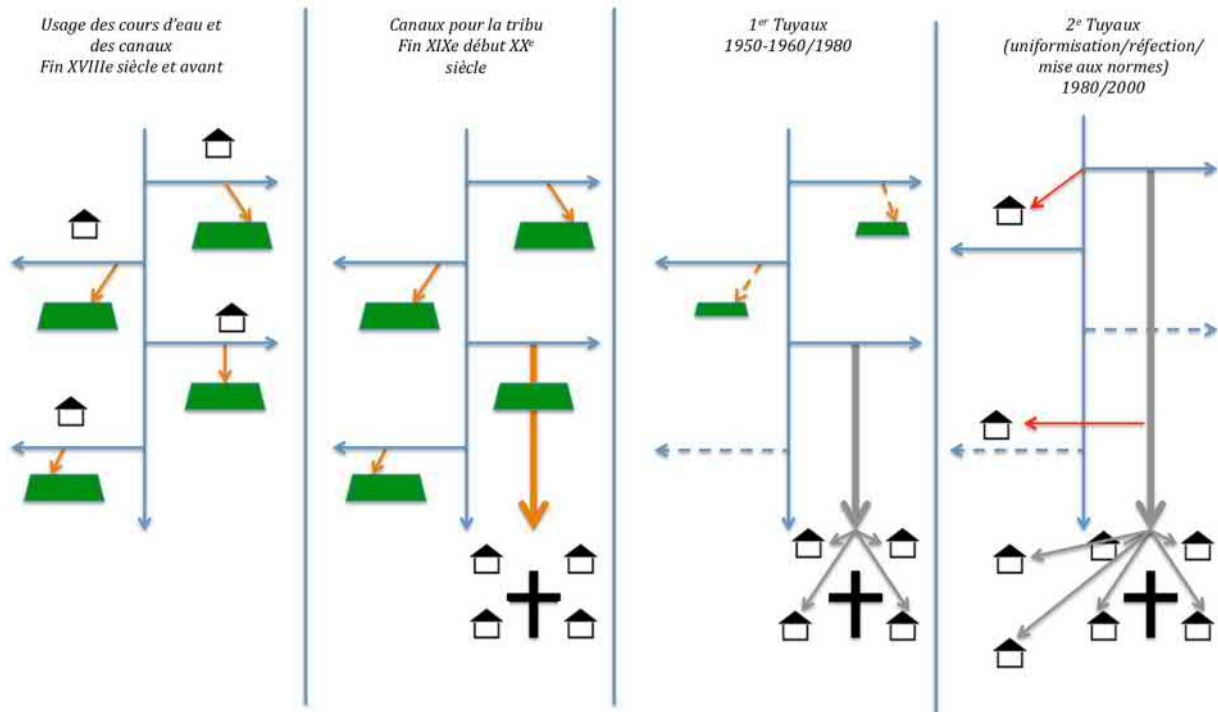


Figure 11 : Modélisation de l'évolution chronologique de la spatialisation de l'habitat et de la gestion de l'eau sur terres coutumières (Coulange, 2019)

Légendes :

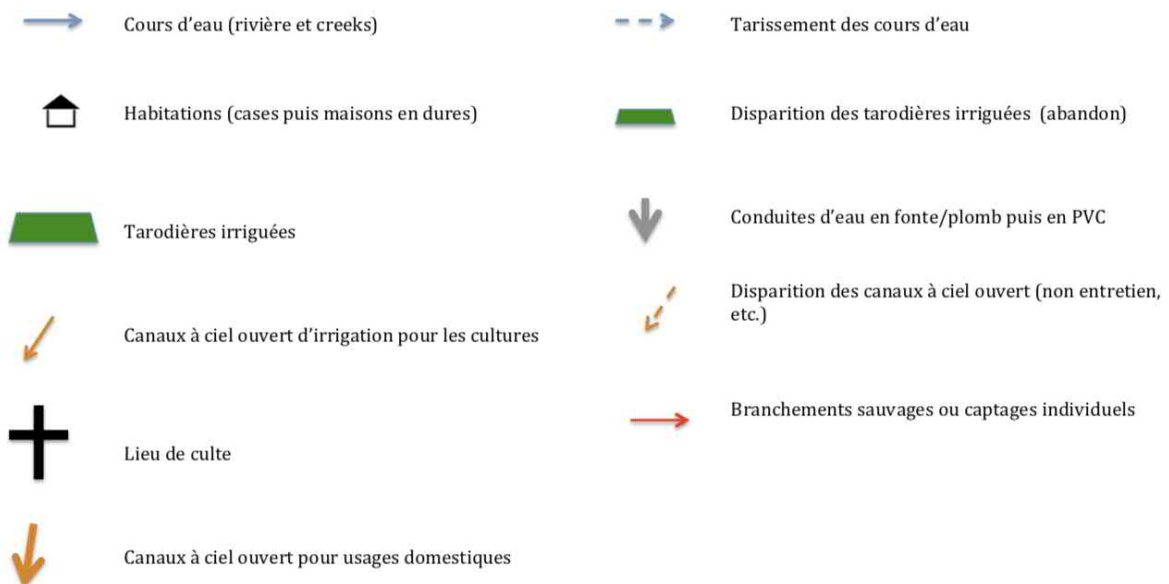


Figure 12 : Légende de la Modélisation de l'évolution chronologique de la spatialisation de l'habitat et de la gestion de l'eau sur terres coutumières (Coulange, 2019)

La délocalisation des habitats a suscité le recours aux connaissances et aux savoirs locaux à propos de l'eau. Dans le but d'acheminer l'eau propre en aval, plusieurs captages

artisans ont été mis en place, avec des canaux à ciel ouvert, des bambous et d'autres matériaux disponibles à ce moment-là. Ces types de conduites requéraient beaucoup d'entretien et de surveillance pour en garantir la salubrité. Tout comme c'était le cas auparavant dans le système traditionnel, les tâches à effectuer étaient très encadrées et codifiées. L'arrivée de la religion entre 1841 et 1853 (Nekiriai, 2017) et la Nouvelle Politique Indigène appliquée à partir de 1923, ont joué un rôle prédominant en matière d'hygiène, donc sur l'usage de l'eau (Boubin-Boyer, 2015). Notamment, les enfants devaient se laver tous les jours, le linge devait être propre (Cf. Figure ci-dessous).



Figure 13 : Photo de femmes faisant la lessive au tout premier lavoir de Do Neva (Leenhardt, 1904)²⁶

Les aliments devaient également être bouillis alors qu'auparavant les Kanak mangeaient énormément d'aliment « brûlés »²⁷ (au feu) ou cuits à l'étouffée (Guiart, 1986), etc.

« (...) rien n'était jamais réellement bouilli. La cuisson dans les grandes poteries (...), est une cuisson à l'étouffée, avec au fond seulement un peu d'eau (...) » (Guiart J. à propos de Leenhardt, 1986)

Le taro d'eau est d'ailleurs une exception puisque c'est une plante qu'il ne faut pas brûler, ça fait partie des tabous, mais on ignore à quand remonte cette interdiction, si elle provient des missionnaires ou bien avant.

« Le taro qu'on plante sur la montagne c'est bon brûlé, mais pas le taro d'eau, c'est défendu. » (Weda, 05/06/2019)

À Weda, en période de sécheresse durant lesquelles les canaux et les cours d'eau tarissaient, les gens s'approvisionnaient dans des sortes de trous qu'ils avaient creusés aux

²⁶ Image d'archive, réf. 1 Num 19-17, ANC. Album Do Neva, ADCK, Nouméa.

²⁷ Christophe Sand, archéologue, confirme lors d'un entretien à Nouméa le 08/07/2019 que les aliments étaient cuits à l'étouffée, dans les marmites en terres cuites, avant l'arrivée des colons. Et donc que les Kanak avaient un faible besoin en eau, du moins pour la cuisine.

abords des cours d'eau. Peu profonds, ces trous d'eau permettaient par un système de capillarité de faire remonter l'eau douce du cours d'eau, filtrée et propre à la consommation. Pour entretenir ces trous et empêcher les espèces invasives d'y accéder, de petites barrières étaient installées tout autour et des feuilles de bananiers pour couvrir le dessus. Des pratiques similaires ont été observées pour le village de Voh, à cette exception qu'ils inséraient des cuves en métal dans les trous pour les entretenir. Les tribus aux alentours de Temala également témoignent de ce type de pratique.

Ces pratiques alternatives en cas de tarissement des sources usuellement utilisées, ont été développées suite à la centralisation progressive des points de prélèvements en eau, un phénomène qui découle de la mise en réserve. Les illustrations précédentes le montrent ostensiblement, avant la colonisation, les accès à l'eau étaient multiples, à l'instar de la deuxième vague de réfection et d'installation des tuyaux, période la plus contemporaine, où l'accès est devenu unique et central (Cf. Figure 11, p.31 ; Figure 12, p.31).

Par la suite, plusieurs clans ont récupéré des terres dans le cadre de la réforme foncière. Dans le cas de Hienghène, ils se sont réinstallés de manière éparse comme dans les temps précédents la colonisation, mais en s'adaptant s'ils le pouvaient aux conditions de vie moderne, c'est à dire avec un accès aux infrastructures routières notamment (puis en fonction de la période et de l'équipement des communes, l'électricité, le réseau d'eau, etc.). À Voh, les restitutions se sont faites plus lentement à cause des nombreuses propriétés privées alentours (Cf. Figure 21, p.56) Pour la plupart des gens interrogés, la place de l'eau dans le paysage a fortement évolué entre leurs souvenirs d'avant la mise en réserve, et ce qu'ils ont retrouvé au sortir de cette période.

2.2.2 L'impact du développement de la colonisation libre sur les usages de la ressource

L'organisation sociale kanak et sa capacité à gérer sa ressource ont été bouleversées par le messianisme engendré par l'évangélisation ainsi que les conséquences de la colonisation libre avec le développement d'une économie et l'adaptation des moyens de gérer la ressource pour la satisfaire. Avant la reconversion de la plupart des cultures dans l'activité de l'élevage, la culture du café avait permis un boisement des terres cultivées avec des arbres de la catégorie des légumineuses (faux mimosa, flamboyants, etc.). Dans le cas de Voh, Roy explique que :

« Le modèle agricole prôné se construit donc autour du café sous l'ombrage des bois noirs : le manque de lumière limite la croissance des mauvaises herbes ; le bois noir, qui est une légumineuse, apporte de l'azote atmosphérique fixé par les nodosités de ses racines ; la perte des feuilles en fin de saison de récolte (juillet, août) contribue à cet apport en azote et en matière organique. » (Roy, 2007)

Il s'agissait d'une activité agricole qui avait recours à la main d'œuvre d'origine asiatique issue des colonies. Entre 1945 et 1962, la période de décolonisation couplée à la chute du cours du café avec une ouverture à la compétitivité, l'économie calédonienne sur les régions de Hienghène et de Voh a progressivement privilégié l'élevage et la mine (seulement à Voh), reconnues plus rentables (Bastian, 1954). Les conséquences environnementales des choix techniques dus à ces orientations économiques de la filière caféicole se constatent dans l'évolution de la biodiversité locale.

Sur Voh, le déboisement (par l'usage du feu et par intervention mécanique et manuelle de coupes) et l'usage de l'eau nécessaires aux activités de l'élevage et de la mine ont concouru à l'assèchement des cours d'eau en même temps qu'une baisse de la pluviométrie (nous savons que les arbres favorisent une humidité de l'air, permettant la formation de goutte d'eau pour le sol et ses nappes), favorisant la remontée des eaux salées de plus en plus haut dans les cours d'eau (d'où la mise en place de barrage anti-sel sur la Koné, et sur la rivière de Voh, même si certain l'accuse d'être la cause d'inondations). (Source : dossiers sur *La forêt sèche, La forêt humide* et les *Modifications des apports en eau douce* sur le site de l'OEIL²⁸ ; Bouteloup, 2016)

« (...) alors que l'élevage extensif européen n'a été que destructeur, faisant reculer la forêt à coup de feu pour nettoyer la savane, vidant peu à peu les rivières de leur eau et rendant la Nouvelle-Calédonie de plus en plus sèche. » (Guiart, 1986)

Pour les interlocuteurs originaires de Hienghène, certaines espèces végétales²⁹ introduites pour favoriser les cultures de café notamment, auraient fini par envahir leurs vallées. Considérées comme invasives, elles auraient densifié le couvert forestier sans pour autant constituer une biomasse intéressante dans les sous-bois puisqu'en parallèle, la multiplication du gibier sauvage dégrade le type de végétation primordial pour l'infiltration de l'eau dans le sol, et l'approvisionnement des cours d'eau (Beuvas et al., 2006).

« Tu vois cette plante-là, ils ont dit faut la garder ça va empêcher toutes les autres plantes de pousser, mais tu vois maintenant c'est un envahisseur carrément. » (Tiédanite, 21/05/2019)

« La rivière elle est dégradée à la source, à cause des cerfs » (Tnedo, 14/10/2019)

« Si on refait la forêt, l'eau va remonter encore. » (Tnedo, 23/10/2019)

Les effets de la mine de manière générale en Grande-Terre, qui concerne exclusivement le cas de Voh dans cette étude, ont eu des conséquences sur la ressource en eau. En plus de ses besoins en eau, l'activité minière aurait accentué le phénomène d'engravement des rivières et la dégradation de la qualité de ses eaux (Garcin, 2018).

Même s'il est avéré que la différence de végétation entre la côte ouest et la côte est est due en grande partie à l'écart de précipitation (la côte est présente une moyenne annuelle de 4 000 mm, tandis que celle de la côte ouest est de 2 000 mm *in* Roy, 2007), les populations enquêtées insistent sur l'aspect cyclique des aléas climatiques, et qu'il serait aggravé par les feux et la coupe des arbres (Voh, 23/05/2019). Le rôle des arbres vis à vis de l'état de santé de la ressource a été également observé en-dehors des limites coutumières de l'aire Hoot Ma Whaap.

« Il y a des endroits où il est défendu de couper du bois, de déboiser... Ce qui est beaucoup interdit, c'est surtout au bord des rivières et des creeks, il ne faut pas couper les arbres, c'est très défendu. Car les arbres maintiennent la terre et leurs racines attirent l'eau. Et puis ça donne la fraîcheur au lieu. Les arbres, ça

²⁸ <http://www.oeil.nc/fr/natural-environnement/t-humide>, et <http://www.oeil.nc/node/21687> consultés le 12 mars 2020

²⁹ Il s'agit de grands arbres appartenant à la catégorie des légumineuses, qui permettent de faire de l'ombre au caféier.

retient tout quand il y a des inondations. Ça retient la terre d'alluvions et ça conserve l'eau surtout. C'est pareil pour le feu. Il ne faut pas brûler les montagnes car ça détruit l'herbe et les arbres qui poussent. Et quand la terre est nue... c'est chaud et il n'y a rien de bon. » (André Mwâtéapöö et Marguerite Göpwééaa, 19/04/1998, in Leblic, 2005)

Principalement orientée par le développement du tourisme durable, et supportée par l'association locale, Dayu Biik, la commune de Hienghène a privilégié les actions en faveur de l'écologie. En réaction aux dégâts des espèces invasives et des pratiques du feu sur les forêts et sur la ressource, et sous l'impulsion d'ONG internationales (Conservation International et WWF) le SMRT (Service des Milieux et Ressources Terrestres) de la DDEE (Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord) a engagé un travail de reforestation des zones de prélèvement d'eau pour la distribution de l'eau potable. Depuis 2012, tout le travail de pépiniériste, de plantation des arbrisseaux et de suivi, est effectué par les tribus de Bas-Coulna, Tnedo et Tanghène (Delvienne et al., 2015 ; Delvienne, 2016). C'est probablement dans cette mouvance que s'inscrit Weda. Des membres d'une association de parents d'élèves témoignent du reboisement qu'ils effectuent autour du captage de la tribu pour pallier aux dégâts associés aux feux (Toussaint, 2018).

« On fait du reboisement avec des parents d'élèves de la tribu, on a une association, pour renforcer le captage ici. (...) Depuis le programme de reboisement, on a eu l'idée de sécuriser l'endroit où il y a la source. Car on voit que l'endroit où il y a la source, au-dessus, y'a plus d'eau. » (Weda, 04/06/2019)

L'impact du développement colonial sur la ressource, par le biais de l'introduction d'espèces végétales et animales, varie d'un espace à l'autre en fonction de son exposition aux intérêts lucratifs et aux facilités d'accès.

Weda par exemple, fait partie des zones reculées de la commune de Hienghène, parmi les dernières à être équipée en infrastructure hydraulique, routière et électrique (la piste qui relie Hienghène à Kaala Gomen est en travaux de revêtement actuellement, mars 2020).

Tout comme Weda, la plupart des tribus a été longtemps lésée en matière d'infrastructure. Encore aujourd'hui certaines tribus dépendent d'une alimentation électrique en solaire même si ce n'est plus la majorité des cas, et qu'à priori, mis à part les îlots, toutes les tribus ont accès à un réseau d'eau potable. Il a fallu attendre la période d'après-guerre (1946) pour que les mélanésiens obtiennent une reconnaissance significative leur valant l'homogénéisation des tuyaux chez eux. Il en était de même pour les européens établis à l'écart des centres de colonisation, qui géraient de manière autonome leur accès à la ressource (Trépied, 2011).

Un monsieur de Voh qui a grandi à Temala (la tribu et non le village), une tribu voisine de Boyen, raconte que ses parents possédaient plusieurs centaines d'hectares sur lesquels ils cultivaient toutes sortes de fruits et de légumes. Ils pratiquaient à l'époque l'agriculture pluviale telle que le faisaient les mélanésiens pour la plupart de leurs cultures. À partir de la fin des années 1950, ils se sont équipés d'une pompe (JAPPY) qu'ils ont branchée sur la rivière. A leurs frais, cet investissement leur a permis de pallier aux effets de la sécheresse.

« Le temps il est complètement détraqué comme on dit, c'est pire qu'avant. On avait du sec mais pas comme maintenant. Moi je vais vous dire, avec mes parents on faisait de la pistache, on faisait du riz, sans eau, riz en terrain sec, tous les 15 jours on avait de la pluie, et comme des fois, moi j'ai vu on avait un radié à traverser pour soit faire nos courses au village ou emmener les gosses à l'école, et le radié pendant

15 jours, la rivière montait descendait. Car il pleuvait dans la chaîne, sur la côte est, donc l'eau montait. J'ai vu avec mon père, on préparait notre terrain, on ensemençait, et on savait que à chaque mouvement de lune, soit au quartier, soit nouvelle lune ou pleine lune, il allait pleuvoir. On plantait et ça manquait pas il pleuvait, ça marchait avec la pluie. Maintenant ça marche avec les balles d'herbes pour le bétail alors que nous on n'a jamais vu ça. » (Voh, 19/06/2019)

À posteriori, ce témoignage révèle qu'à partir du moment où l'eau est devenue une ressource indispensable et nécessaire pour le développement de l'économie locale (élevage, agriculture) et pour les usages domestiques et sanitaires, des moyens techniques ont été mobilisés pour y répondre. L'ensemble des entretiens réalisés en tribu rapporte également que la diminution de la ressource date de cette période de mécanisation.

« Avant les tuyaux les gens utilisaient les petits creeks car il y en avait partout. Mais après ils ont disparu. » (Tiédanite, 17/07/2019)

Du point de vue des hydrogéologues, il semblerait que les débits mesurés aux embouchures soient globalement les mêmes d'une décennie à l'autre, mais que le fonctionnement hydrologique des cours d'eau pourrait avoir subi des modifications à cause des phénomènes d'érosion par exemple (les infiltrations seraient moins importantes), surtout dans les bassins versants de petites superficies qui supposent un temps de transfert hydrique court, donc des crues éclair (DAVAR, 2020 ; Bonvallot et al. (Dir.), 2013).

Le cas de Temala a toujours été problématique en termes d'accès à la ressource (quantité et qualité), probablement à cause de la densité de population qui a cru avec la création de Temala village sur la rive gauche de la Temala³⁰ et des activités agraires menées dans la vallée de la Temala. Cela explique la construction de deux forages (1991 et 1994) à la suite de la première station de pompage (années 1950-1960) effectuée à la tribu de Welis sur laquelle les descendants d'européens se raccordaient sur fonds propres. Dans ce cas, les premiers tuyaux ont été à l'initiative des colons et leurs descendants pour répondre à leurs besoins privés. La mairie n'aurait pris la suite que plus tard dans les zones d'habitat plus reculées. Le style de vie des deux types de population kanak et européenne en-dehors des centres de colonisation, avoisinait l'autosuffisance énergétique et alimentaire. Toutefois, les perspectives économiques de l'activité agricole des européens fait qu'ils utilisaient globalement plus d'eau et qu'ils avaient les moyens de s'équiper plus facilement. L'interlocuteur qui s'exprime ci-dessous fait référence à la fin des années 1950.

« J'avais juste un petit moto pompe, j'avais 300 mètres de tuyauterie en plastique, qui amenait l'eau dans mon champ, et je me débrouillais avec l'arrosoir les petits tourniquets, ça marchait bien, je sortais des pastèques de plus de 20 kilos, des ignames de plus de 20 kilos, tous les grosses ignames c'était pour la coutume, je stockais à la maison, de n'importe quelles tribus ils savaient, ils me prenaient les ignames pour la coutume. » (Voh, 19/06/2019)

« Eux [les Kanak] autres ils avaient pas l'eau, ils se cassaient pas la tête (...) ils lavaient le linge à la rivière, ils baignaient à la rivière, et ils prenaient une petite boîte pour la cuisine. » (Voh, 19/06/2019)

³⁰ Il s'agit d'un lieu-dit dont nous pouvons estimer la formation progressive depuis que Voh est devenue un centre agricole en 1891 et jusqu'à aujourd'hui. La population est majoritairement composée de non mélanésiens. Les données de l'ISEE concernant le nombre de ménage dans chaque localité ne font apparaître cette localité qu'à partir de 2004 (Rocklin, 2006).

Les événements des années 1980 (1984-1988) lors desquels le FLNKS devient moteur du combat pour l'indépendance (Gay, 2014), engendrent le déplacement de nombreux colons de leurs terres de la côte est à la côte ouest principalement, mais également des zones isolées vers les villages, comme ce fût le cas à Voh dans le témoignage ci-dessus. Dans la vallée de la Hienghène, toutes les terres qui étaient occupées par une population non mélanésienne, ont été récupérées et en partie restituées aux Kanak. Ces restitutions ont permis l'expansion de la zone d'habitat possible et d'influence, de la population mélanésienne. Du côté de Voh, l'habitat européen à tendance rural et dispersé, avec un approvisionnement autonome en eau, est devenu plus dense et moins autonome.

En termes d'infrastructures, ce phénomène cumulé à celui de la provincialisation (augmentation des budgets) a probablement amené les communes à moderniser leurs équipements hydrauliques dans les années 1990. Pour mémoire, les premiers équipements en matière d'adduction d'eau potable sous forme de tuyaux remontaient aux années 1930. À l'époque il s'agissait de tuyaux qui alimentaient l'ensemble de la tribu sur un point d'eau collectif. Ce système avait fait suite au système d'acheminement de l'eau dans les conduites en terre et les bambous.

Les écrits retrouvés à propos de la commune voisine de Voh, à Koné, décrivent l'usage d'une conduite à ciel ouvert qui datait de 1878 et qui aurait été progressivement remplacé par les tuyaux dans les mêmes années 1930. (Trépied, 2011)

Comme nous avons pu l'expliquer ci-dessus, les conduites à ciel ouvert et les cours d'eau ont continué d'être utilisées en fonction des endroits, parfois jusque dans les années 1960. C'est à cette époque que les premiers systèmes d'adduction d'eau potable avec un mode de distribution par foyer, ont été mis en place dans la plupart des tribus du nord de la grande terre.

2.2.3 Une installation des réseaux d'eau AEP pour satisfaire les aspirations au confort moderne...

Après avoir mis en avant l'impact de l'évangélisation et du développement économique sur les deux terrains, nous présentons l'impact lié à l'arrivée des tuyaux, séparément pour ces deux régions.

2.2.3.1 Hautes vallées de la Hienghène, de la Ouaième et de l'Iouanga

Pour les tribus enquêtées l'arrivée des conduites d'eau a été à la fois vécue comme une nécessité et comme un bouleversement.



Figure 14 : Photo de la vallée de la Hienghène, vue depuis Wemala sur Kaavac (Coulange, 15/07/2019)

Dans le cas des tribus de la haute vallée de la Hienghène (Cf. 1.1, p.7), les premières conduites AEP ont été posées sous la mandature de De Villelongues³¹ dans les années 1962-1963. L'idée était probablement de remédier aux diverses pollutions engendrées par la concentration de la population et les pratiques de l'agriculture et de l'élevage ainsi qu'aux divers rejets des eaux usées, pour permettre aux habitants des tribus et aux exploitants alentours de consommer une eau potable.

« Mais maintenant l'eau des rivières est polluée, à cause évacuations et tout, nous on se baigne pas dans l'eau, que si il y a eu les grandes pluies. L'eau c'est pollué maintenant avec des évacuations là-haut à la tribu, un peu sauvages là, y'a plus de poisson, y'a plus rien, que des petites minuscules. Avant quand j'étais jeune, des gros mulets, des carpes et tout. » (Kaavac, 16/05/2019)

« Avant, l'ancien maire, quand ils ont fait la conduite, c'était pas payant [...] mais c'est au service des gens. C'est le moment où ça commence à arriver la pollution des WC sauvages. » (Tiédanite, 21/05/2019)

Sous l'impulsion probablement religieuse, les Kanak ont accepté et parfois réclamé un accès à une eau propre. Pour la mairie, il s'agissait également d'uniformiser l'accès aux tuyaux entre les colons installés aux alentours des réserves et les mélanésiens des réserves qui n'en jouissaient pas nécessairement. Parfois certains éleveurs partageaient leurs sources d'approvisionnement en eau avec les tribus (ce fût le cas de Kaavac).

La centrale hydroélectrique de Tnedo, mise en service le 15 septembre 1984, (donnée Enercal) aurait été refaite à la fin de la mandature de Jean-Marie Tjibaou (1977-1989), donc entre 1984 et 1989, pour fournir également de l'eau potable aux tribus de Tnedo et de Kaavac³². Le réseau de Tiédanite a également été raccordé à celui de Tnedo à cause de l'insuffisance de la ressource. À la décennie suivante, le captage de Tnedo est devenu le captage

³¹ Maire gaulliste de 1961 à 1977.

³² La station hydroélectrique de Tnedo aurait fonctionné suite au passage du cyclone Cook en avril 2017. Le fonctionnement de la centrale peut être avéré jusqu'à cette date du moins. (Rajon, 2017)

principal de la commune de Hienghène, car il alimente désormais les habitations jusqu'au village. (Tnedo, 23/10/2019)

Ci-après, une photo du captage de Tnedo sur la rivière Pwe U dans la réserve de Tnedo-Kaavac.



Figure 15 : Photo de la zone du captage de Tnedo sur le cours d'eau Pwe U (Pizette, 15/07/2019)

Dans le cas de la haute vallée de la Ouaième et de l'Iouanga, la construction du premier barrage³³ s'est faite à la fin des années 1970 pour Paana et dans les années 1980 pour Weda. Dans les deux cas, ce serait les gens des tribus même qui auraient trouvé les financements et auraient fourni la main d'œuvre pour effectuer les travaux. À Weda il s'agit d'une source différente de celle sur laquelle s'alimentait le caniveau³⁴, cette dernière ne donnait pas suffisamment en continue durant l'année, la nouvelle source est prise sur le Keemwa³⁵.

³³ Le terme de « barrage » est communément employé par les interlocuteurs locaux (en-dehors des administrations) pour désigner un captage superficiel. Ils conservent le terme de forage pour désigner un ouvrage souterrain.

³⁴ Le terme de caniveau est souvent employé par les personnes enquêtées dans les tribus. Il désigne les canaux à ciel ouverts qui servaient pour l'acheminement de l'eau avant l'installation des conduites.

³⁵ Le nom du cours d'eau nous a été mentionné lors d'un entretien mais il n'est pas référencé sur les interfaces cartographiques du gouvernement (Georep).

Captages AEP de la tribu de Wevia



Figure 16 : Carte situant les deux captages de la tribu de Weda (Source : Georep)

Puis le RSMA-NC³⁶ (Régiment du Service Militaire Adapté de Nouvelle-Calédonie) ou SMA (Service Militaire Adapté) tout court comme le mentionnent les gens, intervient dans les années 2000 dans les deux tribus pour rénover ce premier réseau de canalisation. À cette époque l’eau est payée au forfait. Entre temps, des citernes ont été amenées par la mairie pour pallier les manques d’eau en périodes de sécheresse. La ressource, collectée à partir de captages personnels ainsi qu’à partir de dispositif pour récupérer l’eau de pluie, était partagée entre les maisons attenantes, sans tenir compte des appartenances claniques, la proximité géographique primait. Enfin, ce n’est que tardivement que les gens incluent la mairie dans les travaux d’adduction d’eau, sur les derniers captages mis en place. Vers 2010 pour la tribu de Weda et 2018-2019 pour les tribus de Paana et Wanaan. Pour cette dernière installation, les personnes interrogées à la tribu insistent sur le fait que même aujourd’hui, le cours d’eau sur lequel a été fait le captage est le même que celui que les vieux avaient pris à l’époque pour alimenter la tribu avec leurs canaux.

« (...) ils vont chercher de l’eau là où le vieux il prenait de l’eau pour amener en bas, ils ont refait le captage là où il a pris l’eau avec des bâtons d’avant, dans le temps. » (Haut Coulna, 16/05/2019)

Ci-après, des photos des travaux effectués en dernièrement sur le captage de Haut-Coulna.

³⁶ Créé en 1986 à Koumac et renforcé en 1992 avec une deuxième compagnie à Koné, le RSMA-NC est un organisme d’insertion professionnel pour les jeunes défavorisés du ministère de l’Outre-Mer. Non militarisé, ce régiment est un groupement de protection civile en cas de catastrophe naturelle qui intervient au profit des populations et peut-être réquisitionné par le Haut-Commissariat de la République.



Figure 17 : Photos des travaux d'installation du nouveau captage de Haut-Coulna (Coulange, Haut-Coulna, 05/06/2019)

Certains vont même jusqu'à mentionner le fait que les tuyaux aient été enterrés dans les anciens canaux. L'installation des tuyaux a non seulement rompu avec d'anciennes méthodes d'acheminement de l'eau, mais elle a fait disparaître du paysage, au sens propre, les anciens canaux d'irrigation. Les sources choisies pour l'installation des captages similaires aux sources pour l'acheminement de l'eau dans les tarodières et dans les tribus par la suite, confortent les connaissances établies par les anciens. Ces vieux, dans les mémoires, connaissent les débits annuels des cours d'eau, les interconnexions permettant un afflux constant et suffisant pour répondre à leurs besoins, ainsi que la qualité de leurs eaux. Une connaissance du cycle naturel³⁷ qui leur venait d'une transmission orale millénaire et qui les a guidés pour choisir leurs lieux d'établissement. C'est d'ailleurs pour cette raison que la plupart des ingénieurs ont pris appui sur eux quant au choix des sources à cibler pour les travaux d'adduction d'eau potable.

³⁷ Ici il s'agit du grand cycle dans lequel s'inscrit le cycle de l'eau notamment : « processus naturel au cours duquel les éléments circulent continuellement sous diverses formes entre les différents milieux de l'environnement (par exemple l'air, l'eau, le sol, les organismes). Parmi les cycles naturels, on retrouve les cycles du carbone, de l'azote et du phosphore (cycles des éléments nutritifs) ainsi que le cycle de l'eau » (Source : GreenFacts)

Suite à la période de provincialisation, selon l'usure des infrastructures et les nécessités d'adaptation aux besoins de la population, la mairie de Hienghène a engagé des travaux sur de nouvelles sources. Par exemple celle de Weda est mise en service en 2008, ou encore, le nouveau captage de Haut Coulna, qui a été mis en service en 2019³⁸ pour pallier le manque d'eau observé dans certaine période de l'année sur les réseaux existants (Wickel et Herrenschildt, mars 2012).

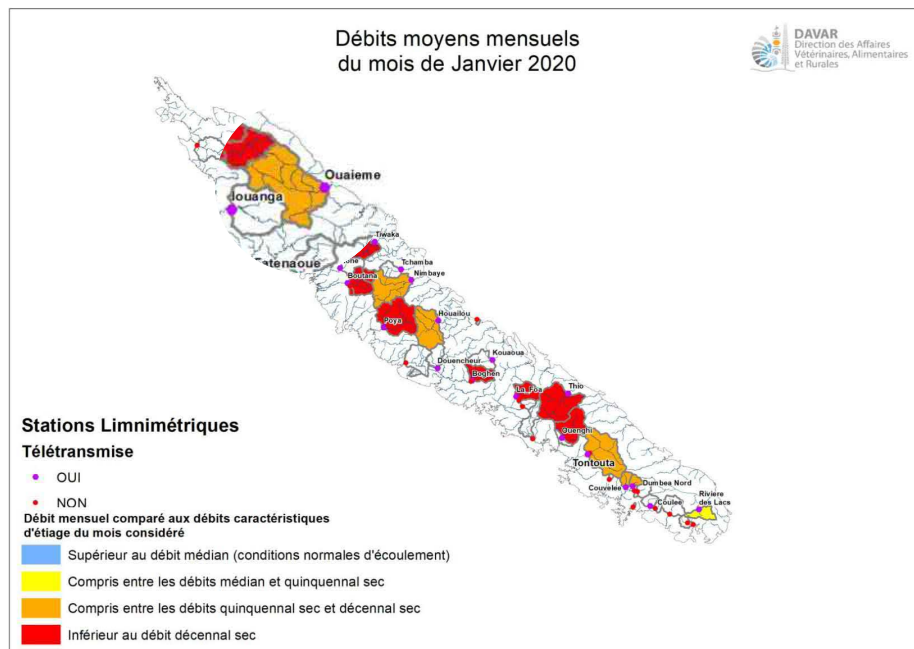


Figure 18 : Carte des débits moyens mensuels du mois de janvier 2020 (DAVAR, 2020)

Les interlocuteurs originaires de Weda et de Haut-Coulna mentionnent de façon récurrente les problèmes de sécheresse que nous pouvons observer sur la carte ci-dessus (Cf. Figure 18 ci-dessus) avec le faible débit moyen avéré pour le bassin versant de la Ouaième et non vérifié pour celui de l'Iouanga, les deux bassins versants en question sur lesquels se situent les captages de Haut-Coulna et de Weda.

« Maintenant y'a la pierre, mais avant y'avait des poissons, des mulets blancs, noirs, des carpes. (...) Oui avant car il pleuvait souvent, mais il pleut plus maintenant. Y'a l'inondation souvent avant, plusieurs fois dans l'année. Y'a une année y'a une seule pluie seulement, cette année il a pas plu encore, juste une pendant le cyclone. Avant ils sont beaucoup à mourir, y'a des éboulements partout dans la montagne, il y avait beaucoup de cyclone, maintenant il pleut pas beaucoup. » (Weda, 05/06/2019)

Selon les personnes interrogées de Paana, la politique de la mairie se base lors des campagnes communales sur les besoins des gens d'avoir des routes et qu'elles soient praticables à n'importe quelles saisons, et des réseaux d'eau sur lesquels elle peut garantir une salubrité et un débit constant. Par exemple, le vote pour Jean-Marie Tjibaou à la mairie de Hienghène était lié à l'eau, comme en témoigne la citation ci-dessous :

*« X : gens ont voté pour Jean-Marie pour l'eau ?
Y : oui » (Tiédanite, 21/05/2019)*

³⁸ Nous étions sur le terrain le lendemain de la mise en service du réseau à Wanaan. Dans le diagnostic cité ci-dessus, ils font références au projet de construction d'un nouveau captage suite à une étude menée en 2010.

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les années 1950 ont été fortement impactées par l'ouverture du jeu électoral aux Kanak. Les premières doléances alors formulées et reconnues prioritaires concernaient l'équipement en infrastructures routières et en adduction d'eau potable. Même s'il s'agissait d'un contexte politique différent à Koné par rapport à Hienghène surtout, Trépied appuie ce lien entre l'implication des Kanak dans la politique communale et le développement des infrastructures en tribus (Trépied, tome 1, 2017).

« C'est dans le cadre de ces revendications politiques et sociales modérées autour de l'équipement social en tribu, portées par les deux groupements autochtones et appréhendées favorablement par l'Etat, qu'apparurent les premières doléances sur l'eau concernant le pays kanak de Koné. » (Trépied, tome 1, 2007)

« La construction des conduites faisait ainsi émerger un dialogue sans précédent entre les autorités "coutumières" administratives, les élus communaux kanak, l'exécutif municipal et les agents techniques – des Travaux Publics ou de la municipalité – intervenant désormais sur les questions d'aménagement tribal. » (Ibid.)

Les missions religieuses ont certainement influencé les Kanak pour qu'ils réclament cet accès à l'eau potable puisque comme nous l'avons vu un peu plus haut, il était question d'améliorer l'hygiène en tribu. Demande à laquelle les élus locaux ont répondu favorablement dans les années 1960. Globalement en province Nord, il existe un décalage d'une petite dizaine d'année pour l'installation des réseaux d'eau entre les tribus et les villages.

Pour autant, les infrastructures ont engendré la pose systématique de compteurs, même si les contrats d'abonnement et la facturation ne l'étaient pas nécessairement dans un premier temps.

X : il y a un compteur à chaque maison ?

Y : oui, c'est pareil qu'à Nouméa.

X : les compteurs ont été posés en même temps que les conduites ?

Y : oui, en descendant. Y'a des endroits les gens ils ont installé leur compteur mais de manière imposée, les gens ont pas fait une demande d'abonnement.

(...) Par rapport à eux, Enercal tu fais une demande de boîte. Alors que l'eau c'est la mairie, ils te connaissent donc ils font un compteur et après ils t'envoient une facture.

(...)

X : c'était quand ?

Y : dans les années 1990, moi j'avais un petit captage, j'avais pas besoin du tuyau.

X : et vous, vous avez le tuyau chez vous ? C'est vous qui l'avez demandé ?

Z : c'est la municipalité. » (Tiédanite, 21/05/2019)

À Hienghène, la commune avait acté son passage du paiement au forfait vers un paiement au mètre cube consommé en 2011, et de manière significative depuis 2012³⁹. Mais la fronde des abonnés à laquelle elle s'était heurtée quant à l'augmentation induite du montant des factures, l'avait conduit à maintenir les deux types de facturation. Les témoignages

³⁹ « La facturation du service de distribution d'eau potable n'est pas pratiquée dans toutes les communes, mais toutes s'en préoccupent, car depuis le 1er janvier 2012, les communes de Nouvelle-Calédonie sont tenues d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4, relative aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) avec la mise en place de budgets annexes au budget principal. Elles ont l'obligation de respecter le principe de non-subventionnement de ces budgets annexes par le budget général. » (DAVAR, 2018)

recueillis nous rassurent dans le fait que cette pratique est toujours en cours. En situation d'inégalité, nous avons actuellement la tribu de Kaavac par exemple, qui est soumise à une tarification au volume tandis que la tribu voisine, Tiédanite, en est encore à une tarification forfaitaire courant 2019.

*« Y'en a au forfait et d'autres au volume. À Kaavac c'est au volume, et ici à Tiédanite c'est au forfait. »
(Tiédanite, 21/05/2019)*

Dans les deux cas, le problème de recouvrement des factures persiste (même quand il s'agit d'une facturation forfaitaire) en plus du vandalisme sur les infrastructures et le matériel à disposition. (Chambre territoriale des comptes, 2013)

2.2.3.2 Le secteur minier précurseur pour l'adduction de l'eau potable sur la commune de Voh

Au cours du XX^e siècle, l'arrivée des conduites se serait faite de manière progressive depuis Nouméa vers la brousse, puis des villages vers les tribus. De la même manière que les mélanésiens, les colons avaient utilisé dans un premier temps d'établissement, l'eau de la rivière. Puis, avec la répartition des terres plus ou moins éloignées des cours d'eau et leurs besoins en eau croissants, ils se sont creusés des puits individuels. À Voh, la première conduite d'eau a été faite par la SLN (Société Le Nickel) pour alimenter la rive gauche du village.

« X : (...) Après, au fur et à mesure que le village s'est construit, il a fallu attendre, car l'eau courante c'est presque la deuxième guerre mondiale. Nous ici on a été alimenté sur une conduite privée de la SLN au tout début, c'est le village de Voh rive gauche.

Y : la SLN exploitait où ?

X : La SLN ils exploitaient la montagne juste au-dessus du village, une partie du Koniambo, ils avaient un village minier là où il y a la maternelle et en descendant jusqu'au lotissement du FSH. La SLN avait construit des maisons pour ses employés, et ils les desservait en eau et ensuite ils ont tiré jusqu'ici.

Y : vous savez à la suite de quoi ça s'est fait ? La demande ?

X : oui les riverains ont demandé, mon grand-père a travaillé aussi sur les mines, donc ils ont demandé si la SLN pouvait prolonger. Elle a donné l'eau dans le quartier à tous ceux qui le voulaient, pas seulement les employés.

Y : gratuit ?

X : oui. » (Voh, 28/05/2019)

Déjà dans les années 1950, les villages miniers (Voh, Tiébaghi, Thio) bénéficiaient de conduites d'eau pour alimenter les foyers avec une eau non contaminée par la mine. Lors des grèves sur la mine de Thio en 1945, Chêne mentionne dans son article la présence d'une conduite d'eau sur le site minier (Chêne, 2016). En quelques sortes, l'installation des tuyaux d'eau était une compensation pour réparer les dommages causés par l'exploitation minière sur la qualité de la ressource consommée par les habitants en aval du site⁴⁰.

⁴⁰ Pour extraire les métaux tel que le nickel, l'activité minière détruit la couverture végétale du sol. Mis à nus, les sols deviennent imperméables, et lors des fortes pluies, l'eau charrie quantité de résidus miniers jusque dans les cours d'eau. Ces eaux rouges sont impropres à la consommation et hostiles à certaines formes de vie aquatiques (Dossier sur la Mine sur le site de l'CEIL, <https://www.oeil.nc/fr/cause/cause-5> consulté le 8 juillet 2020).

Puis ce sont les mairies qui ont pris le relais dans les années 1960, elles font plutôt le choix d'installer des captages superficiels alors que, jusqu'ici les sociétés minières privilégiaient l'installation des forages (sans doute moins sensibles aux pollutions liées à l'activité minière), pour uniformiser l'installation des conduites jusqu'en tribu. C'est dans les années 1960 qu'aurait été mis en place le captage de Boyen. D'après les entretiens menés auprès d'anciens employés du service technique communal, l'ensemble des réseaux AEP de la commune de Voh a été ensuite réfectionné et adapté suite à la politique de rééquilibrage⁴¹, entre la fin des années 1980 et les années 1990 (Voh, 28/05/2019 ; *ibid.*, 07/05/2019 ; Boyen, 27/06/2019 ; *ibid.*, 21/08/2019).

Au vu du contexte de développement du secteur minier dans le nord avec la construction d'une usine de traitement du nickel (actée en 2005 avec l'Accord de Bercy⁴²), et étant donné les lourdes charges budgétaires nécessaires à l'acheminement homogène de l'eau des réseaux AEP (maillage des réseaux, systématisation des stations de traitements), les trois mairies de la zone VKP se sont constituées en SIVOM-VKP en 2008 (Chambre territoriale des comptes, 2016). Elles ont ensuite opté pour une régie intéressée/prolongée avec un prestataire privé, Aquanord, ce qui leur a permis de déléguer la majeure partie de leurs compétences en matière d'eau potable, sauf celle du recouvrement des factures (ce qui n'est pas le cas du Grand Nouméa par exemple qui a complètement délégué ses compétences dans ce domaine au prestataire de service, La Calédonienne des Eaux, par un contrat d'affermage).

Depuis 2009 que la facturation de l'eau a commencé à être uniformisée à toute la zone VKP, des soucis d'ordre financiers persistent. Le recouvrement partiel des factures limite les disponibilités budgétaires pourtant nécessaire à l'optimisation des réseaux, ainsi qu'au bon fonctionnement des unités de traitement de l'eau. De plus, le type d'habitat rural (isolé, escarpé) suppose de pallier aux grandes difficultés que rencontrent les ouvriers des services de l'eau pour accéder aux captages et aux réservoirs, ainsi qu'aux habitations dans le cas des relèves de compteurs notamment. La longueur des réseaux AEP augmente aussi les fuites potentielles et donc les coûts d'entretien.

Dans l'idée de mener une politique de « l'eau paye l'eau », et suite au premier constat de la chambre territoriale des comptes en 2011, le SIVOM a mené une opération de pose de compteur massive entre 2012-2013 pour homogénéiser cet outil de contrôle sur l'ensemble des consommateurs de la zone VKP. Dans la foulée, un mode de facturation au volume a été instauré. Néanmoins, il y a une forte tendance au non-paiement des factures, surtout en tribu (Gosset et al., 2019) ce qui a poussé le SIVOM à employer un régisseur itinérant en 2013 pour jouer le rôle d'agent de proximité, permettant le relais de l'information et surtout l'explication et l'encaissement direct des factures (mais cela ne dura qu'un an à cause de plusieurs facteurs : sécurité de l'employé et de sa caisse, méfiance des usagers, etc.). (Chambre territoriale des comptes, 2016)

⁴¹ Marquée par les inégalités monétaires, sociales, géographiques ou ethniques, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée sur la voie du « rééquilibrage » depuis les signatures des Accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) en faveur de la communauté Kanak, peuple autochtone, longtemps discriminé. « Des efforts ont ainsi été réalisés dans tous les domaines économiques et sociaux pour permettre aux deux provinces, Nord et Iles, majoritairement kanak, de « rattraper » la province Sud, majoritairement non kanak. » (Hadj et al., 2012)

⁴² Cf. le site de KNS (Koniambo Nickel SAS), <http://www.koniambonickel.nc/article/notre-histoire/notre-histoire-838ed>, consulté le 24 mars 2020

La mise en place de la tarification s'est faite dans un premier temps par le paiement du seul raccordement ou au nombre de robinet comme certains ont pu le mentionner. Puis des compteurs ont été posés d'abord chez les villageois, plus facilement contrôlables en termes de proximité vis à vis des mairies, gendarmeries, et autres représentants de l'ordre public. Progressivement, la pose des compteurs s'est étendue aux tribus même si leurs habitants ne cachaient pas leurs réticences (Trépiéd, 2011). Les usagers avaient abandonné les puits individuels à l'arrivée des tuyaux, mais beaucoup y sont revenus lors de l'imposition de la tarification.

Plus récemment, les enquêtés perçoivent la sous-traitance du service de l'eau de la part des mairies auprès d'organismes privés comme une dépossession de leur ressource. C'est le cas de la zone VKP où certains consommateurs accusent la mairie, le prestataire et le syndicat intercommunal en charge de la gestion de l'eau, le SIVOM-VKP, de spolier leur ressource. Dans les faits, ils constatent une augmentation du coût du service de l'eau, et ce depuis le passage à une tarification au volume consommé, or ce phénomène leur apparaît non pertinent une fois l'infrastructure rentabilisée. Le coût du fonctionnement du service de l'eau, leur semble inutile au regard de la qualité naturelle de leur eau et du peu d'intervention des agents sur le terrain qu'ils constatent. Dans le cas de Voh, l'intervention d'un intermédiaire (le prestataire privé) dans la gestion de l'eau, est probablement à l'origine des revendications de la population qui fait valoir son statut de propriétaire de sa ressource.

Aujourd'hui, la commune de Voh est desservie par deux systèmes d'adduction d'eau potable, l'un par forage et l'autre par captage superficiel. La plupart des tribus sont sur des captages superficiels, tandis que la tribu et le village de Temala possèdent deux forages. D'ailleurs, la plupart des consommateurs disent préférer largement l'eau des captages superficiels, et plus particulièrement de Boyen, car l'eau des forages, selon eux, seraient trop chargée en minéraux. Selon les normes de potabilité appliquées en France métropolitaine (était donné que c'est sur ces normes que sont basées les normes calédoniennes), l'eau destinée à la consommation, ne doit pas excéder une certaine teneur en minéraux (Cf. Figure 23, p.65 ; 3.2.3, p.65).

La création de ce Syndicat Intercommunale et les difficultés de gestion auxquelles il doit faire face, montrent que plus le nombre d'intermédiaires institutionnels augmente (trois mairies, un SIVOM, un prestataire privé, des services provinciaux), plus la compétence est éclatée, et plus les services sont en difficultés, une observation qui s'exprime dans la qualité de leurs relations aux usagers et les services dispensés.

Qu'il s'agisse de la gestion de l'eau en régie prolongée à Voh ou en régie communale (Cf. les définitions dans l'Annexe N°2 : Table lexicale, p.97) à Hienghène, les usagers rencontrés lors de cette enquête, adressent tous leurs plaintes directement aux mairies. À Boyen comme à Tnedo, Kaavac et Tiédanite, même s'ils ne se plaignent pas nécessairement des services municipaux, les usagers tiennent les mairies pour responsables des dysfonctionnements du service des eaux.

3 La tradition à l'épreuve des nouvelles réalités de gestions contemporaines

Cette dernière partie vise à mettre en évidence les facteurs de tensions et la diversité des approches qui expliquent la gestion de l'eau sur le terrain. En arrière-plan et de manière axiomatique, se trouve la coutume, au sens que Nekiriai lui a donné dans son rapport sur « La gestion de l'eau sur terres coutumières en Nouvelle-Calédonie » :

La coutume est un « terme qui désigne à la fois le code oral qui régit la société kanak (ensemble de règles, de pratiques et de rituels), l'art de vivre mélanésien dans son ensemble et le geste de l'échange coutumier (échange de paroles et de dons). La coutume régit également le statut civil coutumier. » (Insee, 2011). Elle est la source du lien social kanak qui régit les règles coutumières de la population mélanésienne. Cette dernière a été reconnue par l'accord de Nouméa du fait qu'elle joue un rôle important dans la société kanak. (Nekiriai, 2017)

Au deuxième plan, se trouvent les personnalités et/ou des groupes de personnes, au sein des tribus et aux alentours. Et enfin, au premier plan, se placent les administrations qui interviennent dans cette gestion particulièrement.

3.1 Les modes de gestion coutumiers transformés

3.1.1 L'eau et l'habitat

La rivière, elle « coule au milieu de la tribu ». C'est ainsi que des habitants de Boyen s'expriment lors d'un entretien. Elle est indivisible cette rivière, car c'est en son lit que circule la ressource, l'eau, qui est elle aussi indivisible si ce n'est dans la pratique qu'elle suscite de la « cueillir » comme ils aiment à le formuler. La rivière est en ce sens prise pour une entité à part entière. Les interlocuteurs insistent sur le partage de la ressource entre les usages anthropiques (cultures, domestiques, etc.) et ceux de la rivière et de ses espèces vivantes (crevettes, poissons, anguilles, etc.). Leur conception de la nature évoque une réelle interaction entre les hommes et la nature auparavant : « avant c'était propre », la forêt et les cours d'eau étaient entretenus par les clans.

« Après y'a le clan de l'eau, mais c'est pas facile à retrouver. » (Tiédanite, 21/05/2019)

C'est pour accéder à ce partage que l'homme s'établissait le long des cours d'eau, mais selon les enquêtés, l'avènement du robinet a rompu ce lien à l'eau, comme le montre cet extrait d'entretien :

« C'est pour ça qu'avec le robinet maintenant y'a les maisons qui se sont éloignée de la rivière, mais sinon avant les maisons c'est tout le long de la rivière. » (Boyen, 27/06/2019)

Du côté de Hienghène, la plupart des habitats sont situés non loin du cours d'eau principal. Toutefois, l'habitat précolonial n'était pas nécessairement déterminé par la proximité de ce cours d'eau puisque les accès à la ressource étaient plus nombreux, éparses et diversifiés, avec un réseau hydrographique décrit comme très dense dans les enquêtes. Dans la citation précédente, nous ignorons la temporalité de référence. Autrement dit, aujourd'hui dans les deux localités étudiées, l'emplacement des habitats n'est plus nécessairement attenant à la

rivière, ni à un quelconque point d'eau. En revanche, à la période coloniale, les habitats étaient concentrés autour des points d'eau (puits, sources, creeks, rivières, etc. le cas de la période précoloniale à Boyen reste toutefois particulier et à déterminer (Cf. Figure 11, p.31). Soit la proximité d'un accès à la ressource était rare et donc était une priorité à la période précoloniale, soit elle ne l'était pas et dans ce cas nous ne possédons que des données faisant référence à la période coloniale et postcoloniale.

« Outre les sites d'habitat dans les zones de basses collines et en bordure de la rivière, la prospection de plusieurs fronts de collines a montré la présence de structures d'habitation et d'ensembles de terrasses le long de lignes de crêtes et sur des promontoires, loin des zones de plaines. L'association de ces sites avec des ensembles de cultures horticoles permet une nouvelle fois de montrer la diversité des modes d'occupation de l'espace des sociétés traditionnelles kanak. » (Sand et al., janvier-juin 2009)

Christophe Sand confirme ce constat, que globalement l'habitat n'était pas déterminé par la présence ou non de cours d'eau. Sauf qu'aujourd'hui, c'est l'emplacement du réseau d'eau, et le parcours possible de son système de distribution (ainsi que l'accès aux infrastructures routières et au réseau électrique) qui détermine l'habitat.

C'est pour répondre à cette nécessité que le MARPOUS (Modalités d'Application des Règles Provinciales et d'Occupation et d'Utilisation des Sols), un plan d'urbanisme applicable en zone rurale, a été créé par la Province Nord. Cet outil permet d'identifier les zones d'aménagement possible sur foncier coutumier. À l'échelle du gouvernement, on parle plutôt de ZODEP (ZOne de DEveloppement Prioritaire). L'enjeu aujourd'hui de ces plans d'aménagement est de coupler les impératifs coutumiers aux impératifs de salubrité et d'hygiène public, ainsi que ceux économiques.

3.1.2 L'eau et les savoirs

D'après les locaux, la perte du sens des noms et la signification de leur identité au sein de la cellule clanique est une des raisons qui justifie la perte de certains savoirs locaux. Parfois les mélanésiens font le choix d'attribuer des noms qui n'appartiendraient pas à leur clan pour complètement enrayer le principe de responsabilité clanique et ainsi éviter les confusions entre le nom et le rôle. Le nom provenant d'ailleurs, n'aurait pas de rôle attribué, le poids des ancêtres et de la lignée qui passe normalement par le nom ne serait plus. En supprimant l'identité clanique, on supprime le rôle clanique, celui d'un individu envers sa communauté. Les pratiques qui rythmaient les usages de l'eau, disparaissent dans la non transmission des savoirs auxquels elles appartenaient.

Même si à Hienghène ce phénomène semble moins avancé qu'à Boyen, les entretiens insistent sur la perte des « médicaments » qui occupe une place très importante vis-à-vis de du rôle coutumier qui se rattache au nom kanak. Patrice Godin, anthropologue à l'UNC (Université de Nouvelle-Calédonie) nous procure de plus amples explications quant à cet élément.

« En premier lieu, le "médicament" (terme employé en français local) préparé par le prêtre et guérisseur est beaucoup plus qu'une substance dotée de propriétés thérapeutiques. Il est composé d'une association de plantes, sa préparation comme son administration sont accompagnés de gestes rituels, de prières, d'interdits qui en font un véritable sacrement. Et de fait, il s'agit d'une des formes de l'ancêtre, d'une transformation de son corps. On peut parler ici de transsubstantiation. » (Godin, in Bulletin Médical, octobre 2005)

Le plus souvent à l'apparence de paquets de plantes (*hyarik* en nemi), les « médicaments » font partis des paniers qui représentent l'ancêtre. L'ensemble de ce panier est transmis de manière filiale mais pas nécessairement, auquel cas la personne serait soumise à un test d'aptitude, à celui qui hérite de la fonction et donc du nom qui sera disponible parmi le stock de noms du clan (Godin, in *Bulletin Médical*, octobre 2005). Chaque clan possède un « médicament » qui est au service de son terroir.

« À Hienghène, c'est le nom reçu à la naissance qui détermine la fonction exercée dans la société. Mais parmi tous les enfants porteurs d'un nom, le guérisseur choisit généralement celui qui présente les meilleures aptitudes. Il se fie à son intuition et fait des tests pour savoir qui peut assurer sa succession. L'observation lui permet également de voir qui est le plus inspiré par les ancêtres, et donc le plus apte à hériter du panier. » (Godin, in Bulletin Médical, octobre 2005).

Le panier ancestral permet à la personne qui le détient de remplir la fonction attenante, c'est à dire poser des interdits et les faire respecter grâce au « médicament ». La transgression des interdits suppose des sanctions punitives, par exemple que l'igname ne pousse pas ou que l'eau s'assèche etc.

« Les gens venus s'installer ont amené l'eau de chez eux avec des « médicaments » car ils n'avaient pas d'eau avant. Avec, ils amenèrent des règles à respecter, mais les gens n'ont pas respecté ces règles, donc l'eau s'est tarie. » (Tiédanite, 14/08/2019)

Le lieu où a été fait le captage de Tnedo est un de ces lieux considéré comme tabou. Un tabou que l'on retrouve également dans la tribu de Boyen aux alentours du captage, et qui a également été mentionné dans d'autres terrains. À leur façon, les coutumiers défendent ou soumettent à des restrictions l'accès à certains lieux sur leurs zones d'influences coutumières. Dans certains cas c'est pour prévenir de certaines dégradations ou pour protéger une histoire passée, dans d'autres cas ce peut être pour témoigner d'un lieu sacré au niveau mystique, ou un moyen pour cacher un savoir perdu. Ainsi, plusieurs raisons peuvent être invoquées pour protéger ces lieux dont bien souvent les captages font partis. Cette protection symbolique interne, ajoutée à toutes ces stratégies de protection autour du captage permet sans doute un meilleur respect de la ressource que ne saurait rendre effectif les agents du gouvernement à travers la production d'un arrêté administratif à valeur légale plus que concrète pour les locaux.

« Là où ils ont fait le captage c'est défendu » (Tnedo, 12/08/2019)

Le captage de Tnedo a fait l'objet d'une manipulation supplémentaire pour être construit et propre à l'utilisation. Les vieux auraient fait des « médicaments » pour permettre à ce type d'infrastructure d'exister et d'être utilisée sans danger. Ce qui sous-tend que le panier est un outil pour poser des interdits, mais aussi pour les lever en quelque sorte. Disons plutôt que le « médicament » du panier peut guérir ou protéger des sanctions de l'infraction de l'interdit. Néanmoins, le lieu reste tabou dans les esprits des gens, et c'est bien souvent pour cette raison que dans ce cas tout du moins, c'est un membre du clan des terriens qui est au service de l'eau de la mairie et qui en est chargé de l'entretien⁴³.

⁴³ Ce genre de situation n'est pas pour autant systématique d'une commune à l'autre, d'une aire coutumière à une autre. De même que nous ne savons pas si à défaut d'avoir un membre du clan terrien dans le service de

Le « médicament » plus précisément, est reconnu comme capable de procurer des capacités hors-normes, spécifiques au rôle attribué, aux personnes qui en font usage.

« Les pouvoirs légués par les ancêtres à leurs descendants peuvent être utilisées pour agresser ou servir à nourrir, à protéger et à soigner. » (Salomon, 2000)

« La "puissance", enfermée dans les ""médicaments" de chaque clan paternel et de la chefferie, la "puissance" comme force et énergie prodiguées et nécessaires au développement et à la protection de la "vie" qui n'existe par définition qu'en quantité limitée au sein de chaque personne, de chaque lieu, de chaque groupe social. » (Rigo et al., 2015)

Dans ce cas, l'usage des médicaments par la personne appropriée permet de « faire venir l'eau là où elle n'existe pas », « de la guider et de l'acheminer, de la faire jaillir ». C'est avec ces mots que les personnes enquêtées décrivent la manière dont les tribus de bord de mer, comme Le Werap, ont réussi à trouver l'eau et à creuser des puits. Certains récits recueillis dans les enquêtes (Cf. extrait ci-dessous) expliquent que l'eau de Weda est une source qui a été volée, ce qui expliquerait le tarissement de la source d'origine qui se trouve à Le Werap.

« Y'a le cousin à Werap, il connaît l'endroit où il y a plus d'eau. C'est un vieux il a pris de l'eau carrément dans le creek, il a emmené à Ouayaguette, aujourd'hui c'est sec. Avec des "médicaments" il a pris l'eau, il a vu que c'est de l'eau claire, il l'a volée. » (Tiédanite, 21/05/2019)

Au sens médicinal, le « médicament » peut également servir à soigner des maux (maladies de diverses origines, mystiques ou physiologiques). Lorsque la maladie est liée aux ancêtres (résultat de la transgression d'un interdit par exemple), c'est également auprès d'eux que se trouvent les remèdes, du moins c'est par leurs « pouvoirs » que la médication s'avèrera efficace sur le patient atteint (Qaeze, in *Bulletin Médical*, octobre 2005). En ce sens, les « médicaments » sont aussi appelés « eaux » puisqu'ils produisent l'effet inverse des maladies et des malheurs.

*« (...) [au lieu d'] "assécher" la personne, que les sorcelleries de guerre sont assimilées à des "feux", les "médicaments" (...) renouvellent les fluides vitaux du patient. » (Godin, in *Bulletin Médical*, octobre 2005).*

L'assertion ci-dessus révèle une forme d'opposition entre l'élément eau, et l'élément feu. Les techniques d'évangélisation opérées sur le peuple Kanak ont ébranlé ce mode de fonctionnement tout en nourrissant cette opposition. L'Église a ordonné que les paniers, lesquels contenaient les « médicaments », soient détruits pour cesser ces pratiques qu'elle qualifiait de païennes. L'action de brûler par le feu, est la plus communément citée lors des entretiens et dans les sources documentaires mobilisées pour ce travail, pour dénoncer ce type de situation. L'action de brûler les médicaments se réfère ici probablement à la notion de purification selon l'approche mystique de l'Église.

Même si certaines personnes laissent à penser que des paniers auraient été cachés pour éviter cette destruction massive de savoir, rien n'assure que les personnes spécifiquement désignées pour telle ou telle tâche soient en possession de ce dernier. Ainsi, une bonne partie

l'eau, il pourrait y avoir un membre d'un autre clan, ni dans quelles mesures il pourrait exercer sa fonction vis-à-vis des clans terriens.

de la transmission des pratiques et des croyances ancestrales a été perdue. Seul le nom perdure, mais sans son panier pour l'accompagner, il est difficile de perpétuer la totalité de l'accomplissement du rôle proprement rattaché au nom.

« Celui qui n'a pas de prénom kanak on dit que c'est un arbre sans racine » (Weda, 04/06/2019)

« C'est ton rôle, on te donne un rôle mais tu as un travail à faire, sinon ça sert à rien le nom. » (Weda, 04/06/2019)

« Je crois que quand la religion est arrivée, tous ces pouvoirs sont partis, c'est comme si tu portes un paletot qu'est pas à toi » (Tnedo, 12/08/2019)

Ces transformations questionnent la légitimité d'exercice du rôle attendant au nom kanak, et l'exercice du rôle sans avoir nécessairement l'accès au panier, du moins au médicament qu'il contient. Même s'il existait des moyens pour remédier à cette discontinuité dans l'exercice des différents rôles, l'ignorance mutuelle des compétences des uns et des autres compromettrait le retour de cette tradition dans sa globalité, de sorte qu'elle se rétablisse de manière équilibrée. D'après les discours recueillis, le déséquilibre observé dans la nature suite au manque de pluie, ou à l'excès d'ensoleillement par exemple, trouve en partie son explication dans la confusion et la disparition de l'exercice des fonctions des uns et des autres selon leurs rôles attitrés.

« Il existe des pierres pour la pluie, le soleil, qui peuvent toutefois déclencher, si leur détenteur le souhaite, l'inondation ou la sécheresse, (...) » (Salomon, 2000)

C'est pourquoi dorénavant, certains Kanak collaborent pour tenter de faire émerger des alternatives. En recherchant dans leurs mémoires, dans les archives, les bibliothèques, ils réfléchissent à de nouvelles formes de transmissions pour faire en sorte de transmettre à minima ce qu'il leur reste, de générations en générations.

Si une partie du phénomène peut être enrayée par la persistance de certains à transmettre ces savoirs locaux, l'autre partie est difficile à surmonter. Les modes de vie contemporains dans leurs consistances même, parfois rendent impossible la mise en pratique de ces savoirs. Les modes de pensée inculqués à l'école peuvent détourner de l'approche « mystique » qui donne une raison à chaque élément de la nature et qui ouvre sur le pouvoir des médicaments. La croyance à cette magie est rarement compatible avec un esprit formaté cartésien auquel le cursus scolaire classique donne raison. En revanche, d'autres connaissances parmi les savoirs traditionnels, peuvent être utilisées et adaptées afin de trouver une utilité parmi les nouveaux critères du modernisme. Certains interdits par exemple, continuent d'être appliqués, que les coutumiers aient connaissance de leur raison d'être, ou qu'ils ne l'aient pas et dans ce cas il s'agit plutôt de mimétisme. En fonction de la qualité de la transmission intergénérationnelle, soit les tabous sont respectés sur la base de leurs fondements, soit ils le sont sans et dans ce cas c'est seulement un moyen de faire comme avant et de maintenir le lien avec les anciens. Tandis que certaines pratiques comme la culture des tarodières en terrasse, ont presque complètement disparu par faute de transmission des traditions dont l'utilité et la nécessité n'étaient plus requises.

3.1.3 L'eau et les usages

Lorsque les techniques de culture du taro d'eau en terrasses ont disparu, les hommes sont revenus vers des techniques plus simples mais cependant pour des cultures sur des surfaces de grande envergure : dans des vallées imbibées, marécageuses. Ces dernières ont également été abandonnées au profit de cultures éparses et de petites tailles⁴⁴.

« Les constructions horticoles les plus spectaculaires édifiées au cours du dernier millénaire avant les premiers contacts européens ont été les tarodières irriguées. Probablement issues de techniques simples de cultures des taros Colocasia en marécages, ces aménagements ont entraîné un accroissement considérable des travaux physiques dévolus aux activités des champs. Le principe de base est la pousse de taros dans la boue, sur le même principe que les rizières. » (Sand, IANCP, consulté en ligne le 17/06/2019)

La vallée de Pindjen, qui se trouve entre Kone et la tribu de Oundjo, en aval de la cascade de Pandanus, fait partie de ces dernières cultures d'envergures dans les vallées imbibées. Des billons d'ignames recouvraient à l'époque les faibles pentes, tandis que des taros étaient plantés en contre-bas où avait été aménagée une retenue d'eau de pluie (Figures ci-dessous).



Figure 19 : Photo des anciens billons d'ignames sur les coteaux et ancienne plaine irriguée pour les taros en aval, Pindjen, Oundjo (Coulange, 02/07/2019)

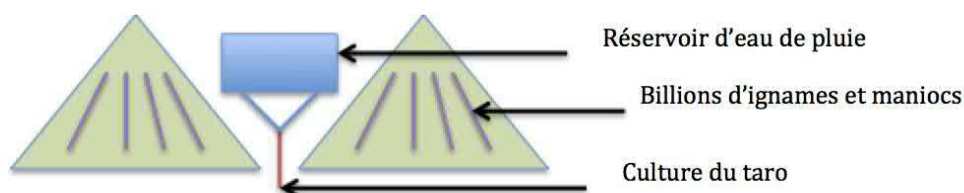


Figure 20 : Schéma de la gestion de l'eau dans le type de culture anciennement pratiqué à Pindjen (Coulange, 2019)

⁴⁴ La culture vivrière du taro d'eau est toujours pratiquée, quelques maraîchers en produisent également, les techniques actuellement utilisées sont proches des dernières employées, dans les terrains humides, les talwegs, en bord de creek.

Cette pratique avait été menée probablement après l'abandon des cultures avec les canaux d'irrigation à ciel ouvert creusés depuis la cascade de Pandanus jusque loin dans la vallée en allant vers la mer. Longtemps utilisés, ces canaux ont été comblés par l'enfouissement des tuyaux que la SLN a fait enterrer dans les années 1960-1970 pour alimenter la station d'élevage de Ballande à Pindjen. La tribu d'Oundjo quant à elle, ne sera alimentée que dans les années 1980 (Oundjo, 02/07/2019). L'accès à l'eau tel que l'a évoqué Trépied dans son article sur le cas de la commune de Koné, a longtemps illustré l'ordre colonial (Trépied, 2011). Parmi les premiers à bénéficier des conduites se trouvent les centres de colonisation, les tribus étant les dernières à se voir approvisionnées suite à une saisie politique du sujet. L'actuelle localisation d'Oundjo n'étant pas un centre de colonisation à l'époque, ce sont les éleveurs qui avaient les moyens de s'équiper et qui représentaient des enjeux de développement pour l'économie locale, comme ceux de la station Ballande notamment, qui ont bénéficié d'infrastructures hydrauliques en premier. L'intérêt des tribus, selon la localité, n'ont profité de cet accès au réseau d'eau que suite à des revendications kanak (à cause de l'impact de la mine au début et ensuite en tant que droit fondamental en tant que citoyen) et par un souci d'uniformisation de l'accès aux infrastructures pour répondre aux exigences en matière d'hygiène (amenées dans un premier temps par l'Église).

Les tarodières d'envergure ont cessé d'exister à peu près à la même période que celle de l'installation des tuyaux et des premiers captages en tribu. Cet élément ainsi que l'exemple de Pindjen précédemment, révèlent que l'apparition des réseaux d'eau dans les modes de vie kanak rime avec la disparition des tarodières. L'apparition des tuyaux a sonné le glas des tarodières et de toute une organisation sociale qui régissait la société mélanésienne (et ce autour de l'eau). L'igname et le taro qui étaient à la base de l'alimentation de ce peuple, ont été progressivement complétés par de nouvelles espèces et variétés de plantes alimentaires plus rustiques et d'animaux introduits par la colonisation. Cette diversité alimentaire disponible, à moindre effort de production, a poussé les Kanak, moins nombreux avec des espaces de culture plus restreints à l'adaptation de leurs modes de vie. L'avènement du tuyau souligne l'accès au modernisme, à la facilité et à un certain confort, c'est le début de l'introduction de la « modernité à l'occidentale » dans les tribus.

« A cette époque [1950], dans l'espace confiné des réserves et sur des terroirs de faibles qualités culturelles, une agriculture vivrière amoindrie dans ses capacités productives coexiste encore avec les plantations commerciales de café. Les spectaculaires aménagements (grands billons, tarodières irriguées) qui caractérisaient les systèmes de culture pré-coloniaux ont disparu du paysage agraire. La culture irriguée du taro n'est quasiment plus pratiquée. Si la culture de l'igname se maintient et conserve son importance culturelle, alimentaire et sociale, elle n'en a pas moins subi d'importantes transformations qualitatives, qui se traduisent entre autres par la perte des variétés les plus fragiles et prestigieuses, au profit des plus rustiques, nécessitant moins d'entretiens. » (Djama, 1999)

Auparavant l'eau était visible dans les cours d'eau et les caniveaux. Elle était entretenue (les balais de rivière⁴⁵, les arbres pour tenir les berges, etc.), maîtrisée (pêche régulée en fonction des besoins, médicament et comportements mystiques pour créer ou supprimer des points d'eau, etc.), et utilisée (pour irriguer les cultures, les usages domestiques,

⁴⁵ À partir des descriptions apportées par les personnes interrogées, il s'agirait de sortes de branches avec plusieurs ramifications pour permettre d'attraper les encombrants et de les réunir à un même endroits pour ensuite les sortir de l'eau.

l'acheminement de matériaux de construction en aval, etc. ; Cf. extrait d'entretien ci-dessous). Ensuite avec la mise en place des tuyaux souvent enterrés, l'eau est devenue invisible et son entretien a été confié à des prestataires. Ainsi avec la modernisation de son adduction, c'est toute l'organisation traditionnelle dédiée qui a été modifiée, et en particulier pour les clans en lien avec l'eau et sa gestion.

« X : quand y'a l'inondation, même avant l'inondation nous on montait vers la forêt, on coupait nos bois pour faire notre case, et on attendait qu'il y a l'inondation et on fait descendre le bois comme ça

Y : on jette le bois à l'eau

X : ça évite de porter » (Boyen, 27/06/2019)

Même si les usages de l'eau de la rivière sont désormais limités, les Kanak continuent de s'y baigner et parfois de s'y laver en fonction des sites d'habitat et des saisons (comportements observés à Haut-Coulna, à Mia, Canala et à Sarraméa). Ils continuent également de pratiquer la pêche pour l'approvisionnement du ménage, surtout dans la chaîne centrale. Les pratiques et les usages persistent en quelques sortes, mais d'une autre manière, avec d'autres techniques plus appropriées à nos modes de vie occidentalisés qui ont plutôt tendance à nous éloigner des pratiques ancestrales. Le réseau AEP fait partie de ces infrastructures qui ont transformé la manière de s'approvisionner en eau.

3.2 Des positionalités et des valeurs dont la compatibilité est discutée

Emprunté aux anglo-saxons et plus spécifiquement pour le cas de cette étude au travail de Ioris qui utilise le concept de « positionality » pour éclairer une partie des tensions sur l'eau au Brésil⁴⁶, ce concept permet de traiter des individus au travers de systèmes de valeurs qui varient d'un individu à l'autre, d'une situation d'échange à une autre (Ioris, 2011).

Par positionalités nous faisons référence à la multiplicité des rôles qu'endosse un individu selon la situation d'échange dans laquelle il se trouve : par exemple, dans son milieu professionnel il n'aura pas le même statut que s'il se trouve dans son environnement personnel et familial (un même individu peut être un patron dans son milieu professionnel, mais être l'obligé de quelqu'un d'autre selon la tradition, ce qui devient plus complexe encore c'est lorsque le patron dans la vie professionnelle, est un membre coutumier inférieur à vous du côté de la tradition). Ensuite, en fonction du type de positionalité, l'individu va faire appel à un référentiel de valeurs différent, qui pourra éventuellement se trouver en contradiction avec un autre référentiel de valeur employé pour l'exercice d'une positionalité différente. Cette situation met l'individu dans une double-contrainte⁴⁷ (tiré du concept en anglais « double-bind », Cf. Conclusion p.81),

⁴⁶ En milieu francophone, ce concept a été d'abord mobilisé par les géographes, puis par les anthropologues pour discuter des aspects essentialisés de l'identité du chercheur. La notion de positionalité permet une lecture réflexive des multiples soi selon plusieurs signes distinctifs (« race » au sens anglais, ethnicité, nationalité, âge, genre, statut économique et social, sexualité, niveau d'éducation, habileté du langage et réseau social). (Madge, 1993 ; Sultana, 2007 in Milan, 2013)

⁴⁷ Ce concept a d'abord été utilisé dans les années 1950 par l'anthropologue Gregory Bateson, pour éclairer ses travaux sur la schizophrénie. Il s'agit d'un dilemme de communication pour un individu ou un groupe, puisqu'il reçoit des messages contradictoires. Ce type de situation peut entraîner une forme de schizophrénie permanente

et c'est un cas que l'on retrouve énormément sur terres coutumières puisque la société impose de fait aux individus mélanésiens une identité coutumière et civile/française.

Dans cette partie nous allons distinguer les acteurs formels des acteurs informels pour mettre en lumière les différents types de positionalités, essentiellement comprises entre les rôles coutumiers et non-coutumiers, qui peuvent coexister dans la gestion de l'eau sur terres coutumières. Les acteurs formels sont ceux qui sont définis officiellement par la loi comme étant les gestionnaires de l'eau en Nouvelle-Calédonie. Tandis que les acteurs informels sont ceux qui influencent et parfois prennent part à cette gestion de la ressource sans pour autant être reconnus comme tels, officieusement.

3.2.1 Les acteurs informels

Une première phase d'approche des tensions sur terres coutumières concerne les usagers en général au niveau local, et dépend de leur capacité à se définir comme membre ou étranger à la coutume.

Parmi le voisinage et les zones d'influences qui entourent Boyen, il y a le village de Ouaco, connu pour la présence de la famille Lafleur, dont Jacques Lafleur⁴⁸ est un membre le plus connu en Nouvelle-Calédonie en tant qu'homme d'affaire et politique (la fameuse photo de la poignée de main avec Jean-Marie Tjibaou l'illustre). Lui et sa famille possédait la majeure partie des terres sur toute la zone entre Ouaco, Temala, et aux alentours de Boyen. Cette mainmise sur le foncier est l'héritage d'une des plus anciennes spoliations de la partie septentrionale de la Grande Terre (Saussol, 1979).

*« Après, quand il y avait la civilisation, ils ont fait les tribus, ils ont mis un chef, les institutions coutumières, grands chefs, petits chefs, tout ça. Mais nous on est parqué dans la réserve, ici c'est petit, tout ça, tout le tour là c'est **Ouaco**, nous on est une noix de coco, c'est un petit endroit, tout le tour c'est **Lafleur**, ici c'est Lafleur, l'autre côté c'est Lafleur, là-haut c'est Lafleur, là-bas c'est Lafleur. » (Boyen, 11/04/2019)*

C'est probablement ce qui a généré les dissensions internes à la tribu et surtout, un comportement très vindicatif face à tout type de spoliation, l'eau en l'occurrence.

Spatialement, cela n'empêche pas aux tensions de migrer d'un espace à l'autre, du village, à la tribu, et sur l'aire d'influence de la tribu. La répartition et le partage de la ressource peut s'avérer problématique sur l'aire d'influence de Boyen, notamment au sujet du plan de distribution de l'eau potable qui va de la source à la mer : *« Hou ça va chez les Blancs, ça va jusqu'en bas à Poingué, à la mer loin là-bas »* (Boyen, 11/04/2019). Ici sont probablement en cause les propriétaires non originaires de Boyen et pourtant installés sur des terres comprises dans la zone d'influence coutumière de la tribu (habitat et mise à profit des terres par la pratique du maraîchage et de l'élevage). À nouveau, il s'agit de personnes qui n'ont pas tissé les liens coutumiers appropriés pour faire partie de la communauté. L'illustration ci-après

entre les codes de la société occidentale et ceux issus de la tradition, tout aussi important à respecter pour l'individu (Hardy, 2012).

⁴⁸ Ancien président de la province Sud et leader du mouvement non-indépendantiste, il est surtout connu pour avoir été l'un des principaux signataires des accords de Matignon avec Jean-Marie Tjibaou (1988) et de l'accord de Nouméa (1998).

témoigne de la forte proportion des terres privées autour de la tribu de Boyen, une situation qui impacte les relations sociales au niveau local.

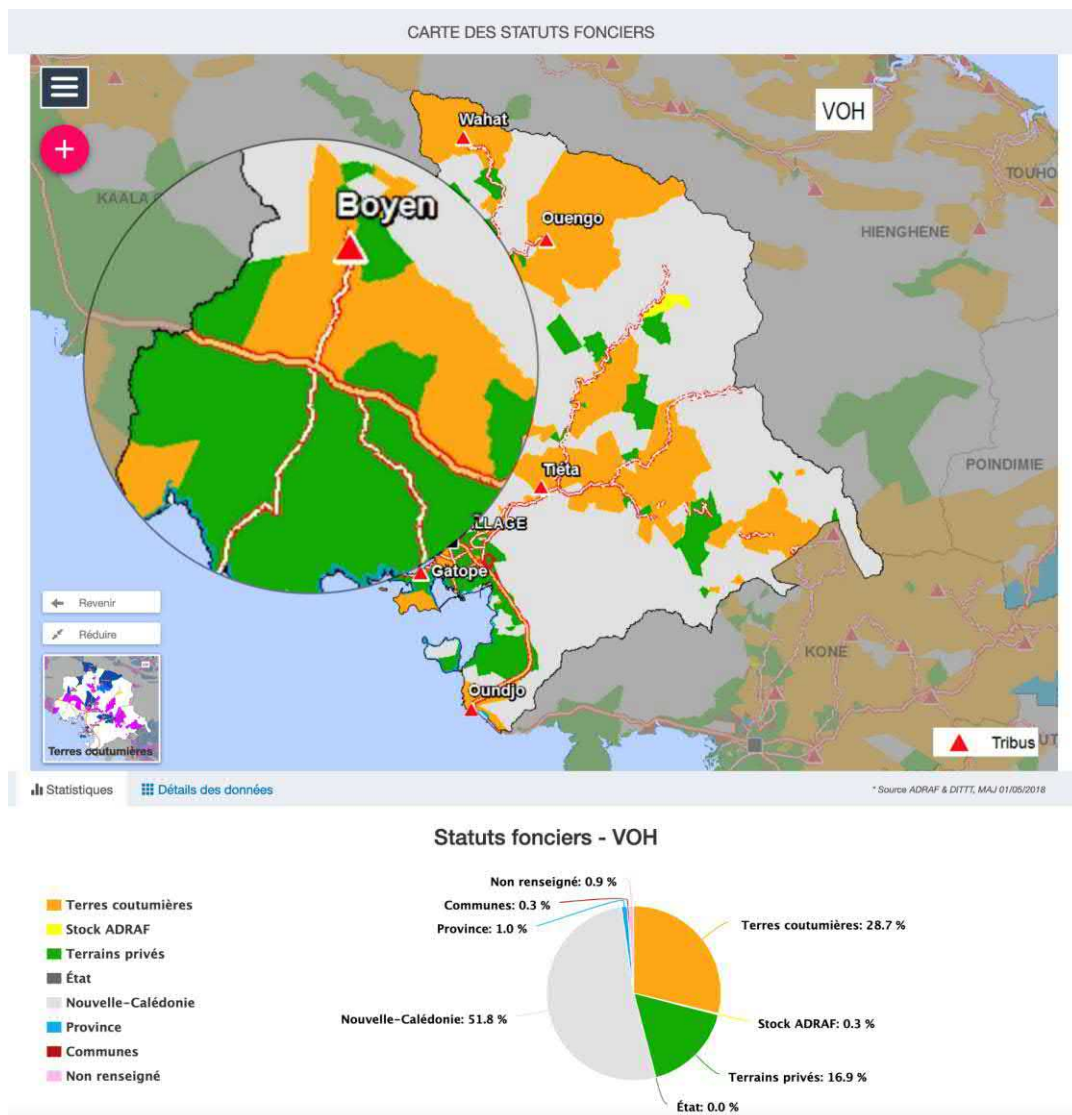


Figure 21 : Carte du type de foncier à Voh, avec un zoom sur le foncier privé en vert sur l'aire d'influence de la tribu de Boyen (Source : ADRAF et DITTT, 2018)

La deuxième catégorie de tension est celle qui s'illustre dans l'individu reconnu comme possédant des liens coutumiers, mais qui endosse des positionalités multiples, lesquelles n'ont pas toutes une assise coutumière.

Par exemple, lorsque la mairie réclame la participation du conseil des chefs de clan d'une tribu pour le paiement des factures (eau, électricité, etc.) de la maison commune de sa tribu, la plupart des gens interrogés accusent cette réclamation d'être aussi insensée que celle de demander au maire de payer les factures de la mairie.

« C'est pas comme si le maire payait les factures de la mairie » (Boyen, 11/04/2019)

Sans rentrer dans les détails de la nature des financements dédiés aux maisons communes, par ces discours nous pouvons affirmer qu'il s'agit bien là d'un conflit dû à la

confusion des positionalités. Les contours de la position de l'individu en qualité de maire, et de ce même individu en tant que simple citoyen (toutes spécificités identitaires confondues) sont flous et délicats à segmenter.

En termes de positionalités, et pour illustrer ce propos, nous prendrons le cas du Président du Conseil. Même si la tribu n'a pas de chef, la tribu a nommé un président du conseil des chefs de clans, anciennement appelé « conseil des anciens ». Le rôle n'est pas tout à fait le même : sa nomination est temporaire et ne découle pas d'un lignage statutaire dédié à cette entreprise. Il agit en tant que référent « administratif » pour la tribu. C'est par lui que transite toute la formalisation des décisions prises lors des réunions de conseil ; lui incombe la tâche de communiquer ces informations auprès de l'administration communale, ainsi que tout autre service nécessaire à l'accomplissement de la requête qui se situe en-dehors du milieu coutumier. L'eau fait partie des questions soulevées, et c'est par ce monsieur que les doléances auprès des mairies de la zone de Voh, Koné et Pouembout ont circulé. Le rôle de ce président du conseil des chefs de clans est de relayer la parole des coutumiers auprès de n'importe quel public et vice et versa. Tout comme la majeure partie des membres de la tribu, il s'inscrit dans plusieurs dimensions de la question de l'eau selon le rôle qu'il endosse :

- Individu ayant des liens familiaux et claniques avec le maire par exemple
- Electeur donnant sa voix à un parti politique susceptible de répondre à ses attentes
- Coutumier qui souhaite exercer correctement son rôle vis à vis des autres
- Usager qui souhaite accéder à un service fiable et abordable
- Etc.

Catégories de positionalités	Positionnalités d'un individu	Exemples de valeurs	
<i>Limite de compréhension entre le coutumier et le commun</i>	Nom-Prénom-Âge-Etat civil français	Spécificités individuelles.	NON-COUTUMIER
	Père/Mari/Frère/Oncle maternel/etc.	Exerce une autorité et obéit à une autre autorité selon son genre, son âge et sa place dans la famille.	
	Cultivateurs	Accomplit un devoir de subsistances, tâches collectives.	
	Employé de la mine	Spécialiste d'un domaine obéit/ou fait obéir ses collègues. Et représente un niveau de connaissance.	
<i>Visible selon contexte et relation à un instant T plus ou moins long</i>	Citoyen, électeur	Influence le jeu politique selon son statut social et économique, et des relations interpersonnelles avec les élus.	COUTUMIER
	Président du conseil des chefs de clans	Relaye les décisions prises par les chefs de clan au conseil.	
	Chef de clan	Fait respecter les règles de son clan.	
	Membre d'un clan accueilli	Respecte les règles imposées par le clan accueillant/terrien.	
	Rôle en fonction du nom kanak	Assume les responsabilités d'une fonction dans la lignée de ses ancêtres.	

Figure 22 : Schéma d'un exemple de positionalités et de valeurs types chez un représentant coutumier (Coulange, 2020)

Chacun de ces positionnements mobilisent des objectifs différents en fonction des valeurs auxquelles il fait référence :

- D'un individu à l'autre, les besoins en eau peuvent varier (si c'est un enfant, une personne âgée, etc.)
- En tant que président du Conseil de Clans, l'individu se doit de montrer l'exemple dans sa consommation et son respect de la ressource en fonction des idées qui sont défendues au sein du Conseil et même si ça ne lui convient pas personnellement,
- En tant que chef de clan, il a le devoir de décider pour plusieurs personnes, dont les besoins, les moyens, varient,
- En tant que membre d'un clan accueilli, il peut minimiser sa consommation d'eau en pensant qu'il la doit aux clans qui l'accueillent,
- En tant qu'individu Kanak, membre d'un clan spécifique, il a peut-être un rôle qui lui confère le devoir de maintenir la prise d'eau fonctionnelle au niveau de la source. Sauf qu'avec la délégation de compétence, il n'est pas nécessairement légitime auprès des réglementations officielles,

- En tant que membre d'une famille au sein du clan, il aurait tendance à privilégier les nécessités de son cercle immédiat et selon ses responsabilités en tant qu'oncle maternel par exemple,
- En tant que cultivateur il va consommer beaucoup d'eau, selon sa source d'approvisionnement, sans nécessairement faire la corrélation avec la diminution de la ressource sur le réseau d'eau potable (pour les gens en aval par exemple) et l'augmentation de la facture,
- En tant que retraité de la mine, il a des moyens financiers qui lui permettent de payer ses factures à priori, il a également des connaissances qui le distinguent des autres,
- Et en tant qu'électeur, il va se tourner vers des élus qui peuvent satisfaire une partie de ses besoins, en fonction de ceux qu'il va privilégier (baisse du prix de l'eau, accès à une potable, etc.).

L'individu se place ainsi dans une ambivalence multiple qui se traduit par des discours parfois contradictoires. Sur terres coutumières, cette ambivalence est d'autant plus marquée par l'opposition du modernisme à la tradition. Même si dans le cas de Boyen, l'organisation de la société mélanésienne a été profondément modifiée par la colonisation, les déplacements de population, le développement de l'emploi salarié et les changements dans l'organisation de la vie quotidienne associés, le poids des hiérarchies claniques est encore très prégnant. Les positions d'accueillants et accueillis (« accueillis » ici signifie, ceux qui ont suivi un chemin coutumier pour intégrer la tribu) se traduisent dans les relations de pouvoir qui cernent la ressource. Par exemple, même quelqu'un qui aurait professionnellement (un membre du service de l'eau, de la mairie, ou l'employé d'un prestataire privé) à exercer une posture de décideur vis à vis de la ressource, ne pourrait l'exercer pleinement et durablement, sans avoir tissé en amont des liens coutumiers relatifs à leurs origines (ethniques, géographiques, statutaires, etc.) et en fonction de ce à quoi ils destinent (donneur d'ordre sur d'autres personnes, pénétration dans un lieu tabou, nouveaux chantiers, etc.)⁴⁹. En général, les membres du clan terrien qui sont aussi les clans accueillants, sont systématiquement consultés pour tout ce qui se passe sur leurs terres.

À Boyen, le clan terrien possède toute la terre de la tribu, du moins au sens coutumier du terme « propriété », d'ailleurs le nom même de la tribu, *Boyen* ou *Bwéyèèn*, rappelle le nom de ces propriétaires terriens, *B*****. De ce fait, cela signifie que tous les autres clans sont accueillis, même s'il existe plusieurs façons de l'être (adoption, mariage, etc.) et à différents niveaux (historiquement selon les périodes de cantonnement, d'épidémie, ou bien selon le lien filial, etc.). Au sein de la propriété des terriens se trouve notamment la source dans laquelle est prélevée l'eau qui circule dans la rivière principale, la Pouanlotch, et dans le réseau AEP. La reconnaissance de ce lien privilégié entre le lieu du captage et le clan propriétaire terrien ne semble pas faire débat : toutes les personnes interrogées affirment que le lieu où se situe le captage appartient aux propriétaires de la terre de Boyen.

Les discours au sujet du cas de Hienghène et de son fonctionnement en régie communale, témoignent du contraire. La commune a dû faire face à de grandes difficultés

⁴⁹ Ce degré d'analyse se limite à un niveau de compréhension identitaire limité dans le cadre de l'étude. Il faudrait entreprendre un terrain en immersion profonde, plus axé sur les liens interpersonnels pour identifier et dresser une typologie détaillée des divers positionnements et des valeurs qui s'y réfèrent (en émettant le postulat que ce genre d'entreprise soit réalisable).

budgétaires en plus de l'état d'usure des infrastructures (Chambre territoriale des comptes, 2013). Cependant, les rapports entre les ouvriers du service de l'eau et les usagers, semblent plus fluides et les décisions de gestion respectées dans l'ensemble. Les négociations préalables ont été en partie honorées, ce qui a permis à chacun de reconnaître leurs rôles réciproques même si certaines craintes de monopole sur la ressource par les propriétaires terriens sont émises par les gestionnaires.

À Hienghène les propriétaires terriens mentionnés comme étant les propriétaires de la terre autour du captage de Tnedo jouissent de la même reconnaissance qu'à Boyen vis-à-vis des autres clans de la tribu, et même jusqu'à la mairie, et pour tous les foyers concernés par la distribution de l'eau de leur source. Néanmoins, leur domaine d'influence ne s'étend pas sur l'ensemble de la tribu en dehors du sujet de l'eau, tandis qu'à Boyen si. Les rôles coutumiers sont plus éclatés, ce qui permet de déconcentrer la notion de pouvoir sur plusieurs clans entre les tribus. Les liens coutumiers entre les tribus font que les tensions ne sont pas comparables avec celles qui touchent la tribu de Boyen. Dans la vallée de la Hienghène, c'est l'histoire qui influence les jeux d'acteurs (entre les chefferies Hohoot et Hwahwap notamment, tel que les Goa et les Bwarhat).

Par exemple, l'implication de Jean-Marie Tjibaou dans l'homogénéisation des réseaux d'eau sur la commune de Hienghène, a fortement impacté les relations des usagers au service de l'eau de la mairie. Impliqué dès le départ dans le projet du captage de Tnedo pour alimenter l'ensemble du village, il en a permis la validation. Ce captage sur lequel est centralisée la majeure partie des usages de la commune (80% de l'habitat de la commune y est raccordé), continue de fonctionner. En tant que membre de la tribu de Tiédanite, et jouissant d'une renommée de par ses actions et ses idées politiques, Jean-Marie Tjibaou représente probablement une forme de légitimité qui évite la remise en question de certains accords passés.

Une légitimité qui revient également dans le fait d'exercer une profession qui permet de mettre en pratique le rôle coutumier. Par exemple, l'ouvrier de l'eau qui va intervenir sur le captage de Tnedo, est celui-là même qui appartient au clan terrien de la zone du captage et qui réside à l'entrée de la servitude qui conduit au captage et à ses terres. Au sein de son clan, il a probablement été choisi en fonction de ses responsabilités claniques pour exercer ce rôle. Cette cohérence entre le coutumier et le non coutumier, permet d'assurer la non contestation de ses interventions et de ses activités puisqu'il est légitime en tout point, sur les deux plans (coutumier et non coutumier). En revanche, l'employé du prestataire qui intervient sur le captage de Boyen n'est pas nécessairement quelqu'un qui vient de la tribu de Boyen, ni du clan terrien de la zone de captage. Il peut être étranger de la tribu, jusqu'à l'aire coutumière si l'axe choisi pour le recrutement se cantonne à la maîtrise des compétences requises et à la formation académique. Dans ce cas-là, la légitimité est mise à mal, et si le lien n'est pas fait correctement avec les entités influentes localement, qu'il s'agisse de passer par la mairie ou par les autorités coutumières, les ouvriers ne seront pas reconnus. Au pire ils seront chassés à leurs passages, au mieux ils seront critiqués et leur travail pas respecté.

3.2.2 Les acteurs formels

La plupart des membres de la tribu a perçu la délégation du service de l'eau de la commune de Voh au SIVOM-VKP comme une « spoliation » de leur ressource.

« Parce que l'eau revient chère, car ici y'a le SIVOM. C'est ça l'histoire la plus dégueulasse. C'est du vol organisé. » (Boyen, 27/06/2019)

Il est probable que l'augmentation des coûts du service engendré par la tarification au volume associée à ce changement ait influencé cette interprétation. Mais il est clair que l'entrée d'un nouvel acteur : les agents du prestataire AquaNord, à la place des agents de la régie communale a aussi sans doute déclenché une forme de méfiance. Les employés peuvent désormais venir de partout en Nouvelle-Calédonie, ravivant les vieux conflits et accentuant le phénomène de ségrégation communautaires (Hohoot et Hwahwap⁵⁰ / entre les aires coutumières et les grandes chefferies, selon l'influence/ si les liens coutumiers sont tissés ou pas / etc.).

*« Le neveu il est à Temala, le fils du chef à Temala. Une fois y'a un tonton à moi il a coursé le mec du SIVOM, mais lui il savait pas que c'est le neveu, quand il a les long cheveux, " ah ça c'est un Pouini ça, ça c'est un mec de Koné ça ! Oh touche pas le compteur ! Oh !". Après le neveu il est parti, et après les filles elles m'ont dit : "ah mais papa ça c'est le fils à ****". "Ah vous allez lui demander pardon, je sais pas que c'est lui." Il pensait que c'est le mec de Païcii le mec de Koné » (Boyen, 11/04/2019)*

Sur l'objet d'étude, le cas de la tribu de Boyen dans la commune de Voh illustre cette situation à travers les rapports conflictuels qu'entretiennent les gens de la tribu avec les prestataires de service qui opèrent sur la zone. Certains membres de la tribu limiteraient l'accès aux infrastructures de type captage, réservoir, compteurs, etc. aux agents du service de l'eau. Ils font même l'objet de menace lorsqu'il s'agit de venir couper ou brider les compteurs en raisons des impayés. Comme éléments de réponses, les entretiens mettent en avant le manque de clarté quant à la compréhension de la gestion de la ressource pour les gens de la tribu de Boyen. Entre la mairie, le SIVOM-VKP (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la zone Voh, Koné, Pouembout) et le prestataire, ils ont tendance à se méprendre sur leurs rôles respectifs. En effet, les discours récoltés dans la suite de l'étude démontrent cette assertion lorsqu'ils s'accusent les uns les autres d'être responsables de ces situations conflictuelles (Gosset, 2019).

Du temps de la régie communale, les employés du service technique de la mairie de Voh se connaissaient, ils étaient tous membres de la commune, avec parfois des liens de parenté ou coutumiers. Leur légitimité à exercer au sein de leur commune était certainement

⁵⁰ « Si le chef représente la collectivité, c'est par rapport aux autres groupes, représentés eux-mêmes par leurs chefs. On en arrive à la notion de chefs étant non pas alliés ou ennemis, mais partenaires à la fois sur le plan cérémoniel ou sur celui des relations de guerre ou de paix. Le Nord de la Grande Terre était le lieu d'élection d'une institution, ici publique, qui transparaît ailleurs de façon générale. Les chefferies y étaient considérées comme appartenant à l'un ou l'autre de deux groupes, l'un dit Ohot, l'autre Hwaap. De l'une à l'autre de ces factions, on se combattait traditionnellement ; on se mariait aussi. Les hostilités prenaient ainsi une forme réglementée qui excluait l'expansion territoriale d'un camp aux dépens de l'autre. Les fêtes s'organisaient au rythme de l'alternance et du parallélisme des manifestations de l'un et l'autre groupes, obligatoirement représentés » (Guiart, 1972, in Godin, 2015)

moins remise en cause que ça ne l'est pour les employés des prestataires privés aujourd'hui, qui ont des salaires originaire de toute la Nouvelle-Calédonie. À Hienghène, c'est toujours le cas, et les tensions sont moins virulentes. Parmi les enquêtés de Boyen, il y avait trois ouvriers municipaux à la retraite et un employé du génie rural également à la retraite ; tous ont travaillé sur les conduites d'eau de la commune.

« C'est nous qui faisons le bassin. Et les tuyaux, tout à Temala, le circuit jusque le village, la tribu tout ça, c'est nous qui avons posé, c'est moi qui ait posé les regards tout ça. J'ai travaillé à la municipalité. » (Boyen, 27/06/19)

« X : sinon pour l'adduction d'eau y'avait que moi. Oui parce que le maire il m'a nommé responsable de l'AEP pour pouvoir diriger une équipe de personne pour l'adduction d'eau.

Y : l'équipe, elle était constituée avec des gens d'ici ?

X : non c'est des personnes qui travaillent déjà à la municipalité, des gens de Temala, avec un européen de Voh, avec un gars d'Oundjo, et un gars de Wahat. » (Boyen, 21/08/2019)

Tout comme c'est le cas à Hienghène qui compte un employé par tribu ou aire d'influence à l'échelon communal ayant un captage, la municipalité de Voh a visiblement opéré de la même manière jusqu'à la délégation d'une partie de ses services. Outre le respect de l'équité et du rôle des terriens qui ont pu être invoquées pour justifier de procéder ainsi, la prééminence de la place de la Coutume est certainement la raison principale.

Les seules compétences en lien avec la distribution de l'eau potable que conservent les mairies de la zone sont celles de la salubrité publique et de l'entretien des voies d'accès aux captages. Beaucoup d'entretiens réalisés du côté de Voh, tendent à la valorisation du principe de gestion en régie. De leur point de vue, il permettait à la commune de conserver ses compétences de gestion de la ressource et de réduire les coûts des investissements puisque la main d'œuvre et une partie des équipements étaient locaux et parfois déjà à disposition. Probablement que le flou dans la répartition des compétences de la gestion de l'eau sur la zone VKP rajoute à la nostalgie d'un système en régie communale plus accessible et locale, qui tenait en plus compte de l'organisation coutumière à priori.

Tout comme il a été démontré plus haut (Cf. 2.1.1, p.15), la distribution de l'eau est un rôle qui incombe à un clan, un membre particulier du milieu coutumier. Depuis la nouvelle répartition des compétences établie pendant la période de colonisation, les maires sont les acteurs officiellement désignés comme responsable de la distribution de l'eau potable. Membres coutumiers eux-mêmes dans les cas de Hienghène et de Voh, ils endossent deux rôles qui les poussent à agir de la sorte, sous couvert de deux missions pas nécessairement compatibles de maire et de coutumier.

Par exemple, à Boyen, les administrés refusent de payer leurs factures d'eau, car ils affirment que lors de sa première campagne électorale, le maire⁵¹ avait signifié à la population qu'il ne fallait pas payer l'eau. À ce moment-là, nous ignorons si c'est en tant que maire et dans un discours officiel que le maire s'était exprimé, ou s'il a mentionné cette information en qualité de coutumier. Aujourd'hui qu'il réclame le paiement du service de l'eau, sa popularité se retrouve affaiblie, d'autant plus s'il endosse un rôle coutumier qui le charge de distribuer la

⁵¹ Guigui Dounehote, membre du Palika, est élu maire de 1989-1995 et de 1997 à aujourd'hui.

ressource normalement. Car ces rôles coutumiers sont non monnayables, à défaut de quoi ils perdent toute leur valeur.

Des entretiens sur la tribu évoquent même la volonté de changer de parti politique, même si en réalité ils ne font rien de ces menaces, cela leur permet d'affirmer leur mécontentement au point de bousculer leurs idéaux politiques. Compris dans une sphère sociale et familiale restreinte, l'état des rapports entre la tribu et la mairie peut être rapidement dégradé par des conflits interpersonnels. Par conséquent, la porosité de la frontière entre les rapports personnels/tribaux et les tendances/engagements politiques est plus que palpable dans les discours recueillis.

« X : la mairie a donné à Sivom.

Y : le maire il nous a dit il faut jamais payer l'eau à Boyen, il était maire. Maintenant il est là-bas, il est toujours maire, mais il marche avec

X : le machin de l'eau

Y : maintenant il est contre nous pourtant c'est lui qui nous a dit faut pas payer l'eau » (Boyen, 22/07/2019)

Si le maire tente d'accomplir également son rôle coutumier dans l'exercice de sa fonction de maire, cela peut prendre la forme d'un soutien momentané pour aider les usagers. Plusieurs enquêtés de la commune de Hienghène ont déclaré qu'auparavant leur mairie aurait pris en charge les factures d'eau des gens dans le besoin. En réalité, si nous basons notre analyse sur le rapport de la chambre territoriale des comptes de 2013, la commune aurait connu un déficit du service qu'elle aurait comblé de manière « passive », autrement dit par des subventions (Chambre territoriale des comptes, 2013).

Du côté des usagers et toujours d'après les entretiens, la mauvaise gestion relèverait de l'incompétence de la mairie. Ils considèrent que la plupart des réseaux AEP sont en mauvais état à cause des réservoirs qu'ils jugent insalubres et mal gérés, et des fuites trop nombreuses sur les conduites, trop nombreuses. Les fuites font effectivement partie des facteurs qui jouent énormément sur la consommation et les factures des abonnés, à savoir que lorsqu'elles se trouvent avant compteur, ce sont les agents des services de l'eau qui sont chargés d'y remédier. Mais quand il s'agit de fuites après compteurs, ce sont les abonnés qui sont tenus pour responsables puisqu'il s'agit de la partie de la tuyauterie qui se trouve entre le compteur et l'habitation (et donc assumer la facturation) et doivent assurer leur réparation. Or bien souvent ces petits travaux traînent et ne sont que tardivement ou jamais effectués. Lorsque ces problèmes surviennent sur terres coutumières, il n'existe aucun levier juridique pour les résoudre. (Chambre territoriale des comptes, 2016).

Les observations qui tendent à dresser un bilan qualitatif insuffisant des réseaux AEP de la commune de Hienghène sont également confirmées par plusieurs rapports (PSSE de la DASS-NC, Diagnostic communal de 2012 du GIE Océanide, et le diagnostic annuel du bureau d'étude engagé à l'époque pour l'entretien des réseaux d'eau de la commune). Pour les usagers, les ouvriers de mairie sont tenus pour les principaux fauteurs, certains les accusent de ne rien y connaître, car ils ne seraient pas suffisamment formés pour ça. Il peut s'agir dans ce cas d'une manière détournée de signaler que les ouvriers ne sont pas compétents car ils ne sont pas missionnés pour ce type de travail au sens coutumier du terme (le rôle coutumier n'aurait pas à voir avec l'eau et donc il n'y aurait pas de légitimité à les assigner à ce genre de tâche).

Parmi les membres de la tribu de Boyen, des professionnels ou retraités des métiers de l'eau (ouvrier de mairie, plombier, etc.) ainsi que des personnes ayant des rôles coutumiers en rapport avec la ressource, témoignent de la connaissance qu'ils possèdent au sujet de l'eau. Ces personnes sont les mêmes qui entretiennent et transmettent l'histoire du captage de Boyen. Une implication personnelle qui est verbalisée à plusieurs reprises dans les témoignages par l'emploi d'un vocabulaire technique notamment. Tout comme la légitimité d'intervention et de revendication est associée à la connaissance de savoirs locaux (le savoir qui permet l'usage de la pierre de pluie par exemple), la maîtrise des techniques pour entretenir et faire fonctionner un captage leur permet d'appuyer leurs doléances sur la gestion de l'eau puisque nous vivons dans une « société de la connaissance⁵² » (Breton, 2005). Par exemple, qu'il s'agisse de Boyen ou de Tnedo, ce sont eux qui vont dégager les crépines bouchées en période de fortes pluies, ce sont également eux qui de temps à autres vont nettoyer le bassin de rétention d'eau (réservoir) s'ils le considèrent sale. Même si ces interventions de manière autonome sur la gestion de la ressource appuient les critiques du service de l'eau, la plupart du temps cela n'arrive qu'en périodes cycloniques. Les fortes pluies rendent les accès aux captages dangereux, et c'est la période de l'année où les services de l'eau sont les plus surchargés.

« En cas de casse, ou si pendant les inondations les tuyaux sont bouchés, bien souvent c'est les gens de la tribu qui vont déboucher. Parce que le SIVOM pendant les gros temps de pluie, les cyclones et tout, c'est vraiment le moment qu'on a besoin de l'eau, c'est là que lui il ne peut pas venir. » (Boyen, 27/06/2019)

Les personnes désignées pour monter aux captages sont souvent les mêmes qui à l'époque intervenaient avant la tempête sur les canaux d'eau à ciel ouvert pour bouger les cailloux qui servaient à réguler les flux de l'eau pour éviter les dégâts sur les canaux qui alimentaient les tarodières et la perte des récoltes (C. Sand et al., 2003).

Au-delà du fait de connaître et d'accorder une certaine confiance aux employés de la commune, les usagers pouvaient se reposer sur leurs liens coutumiers. Selon nous, les tensions sous la forme que nous leur connaissons (prix, accès, qualité, distribution, etc.) naissent dans l'appréhension officielle de la gestion de l'eau, et non dans son approche coutumière. Traditionnellement, du moins sur Hienghène, mais c'est probablement le cas aussi de Boyen, les liens coutumiers (alliances et partage des tâches) permettraient d'éviter les tensions internes. Elles n'apparaîtraient qu'en dehors des liens, notamment avec le maire en tant que maire, dans l'exercice de sa fonction par exemple, ou avec l'ouvrier du service de l'eau. Mais en tant que membre d'un clan, d'une tribu, cette même personne ne serait pas censée subir les répercussions de ses relations professionnelles avec les membres du clan. Encore une fois, il s'agit d'un subtil mélange de positionalités qui permet de déceler là où peuvent éventuellement se cristalliser les tensions.

Dans la continuité de l'analyse des jeux d'acteurs et des liens coutumiers au travers de l'appréhension des positionalités qui interfèrent dans la gouvernance de la ressource, nous allons explorer un ensemble de valeurs à propos de la potabilité de l'eau, et montrer en quoi leurs registres variables cristallisent de potentielles tensions.

⁵² La notion de société de la connaissance assimile la connaissance à la science, plus précisément à la technoscience. (Breton, 2005)

3.2.3 La qualité de l'eau symptomatique des conflits de valeurs

Une grande partie des gens de Boyen comme dans de nombreuses communes (villages et tribus) préfère soit acheter de l'eau en bouteille, soit faire décanter l'eau du robinet avant de la boire, ce qui consiste à faire bouillir l'eau et la consommer une fois refroidie, ou à mettre de l'eau dans un récipient et attendre que le chlore s'évapore et que les microparticules organiques en suspension se déposent au fond du récipient. Le chlore aurait « contaminé l'eau du creek » alors que cette eau était préalablement saine puisqu'elle répondait à leurs indicateurs de salubrité, c'est à dire, une eau claire, incolore, en mouvement, avec des poissons et des crevettes. La plupart des habitants entretenus dans la tribu souhaiteraient avoir accès à des résultats d'analyses pour pouvoir juger eux-mêmes de la nécessité de traiter l'eau du captage, ils accusent la désinformation.

En réalité ce n'est pas directement le traitement de l'eau qui est obligatoire en Nouvelle-Calédonie, mais le fait que la responsabilité du maire soit engagée en cas de catastrophe sanitaire oblige au traitement de l'eau. En effet, le texte juridique employé auparavant par la DASS pour définir ces normes date de 1979 en Nouvelle-Calédonie. Considéré comme obsolète, il est momentanément remplacé par la norme française valable pour la métropole qui est adaptée au contexte calédonien mais qui ne répond naturellement pas aux mêmes prérequis (le nickel, le chrome, le manganèse, le fer et le cobalt sont nativement présents dans le sol calédonien).

Exemple du Nickel

Arrêté NC 79	Arrêté métropolitain 2007	Normes OMS
100 µg/l	20 µg/l	70 µg/l

Figure 23 : Schéma du taux de nickel autorisé selon les normes en vigueur (DASS-NC/DAVAR, extraite de la diapositive sur l'environnement du forum H2O, 2018)

Tandis que le discours des gestionnaires de la ressource mentionne le cas d'eaux souillées, celui des usagers témoigne plutôt d'une résistance naturelle aux bactéries. Néanmoins, ils considèrent qu'une partie de la population incluant les malades, les personnes âgées et les enfants, doit consommer de l'eau « propre », c'est à dire de l'eau du *Mont Dore*⁵³. Dans ce cas, l'eau du *Mont Dore* est devenue un terme générique pour qualifier une eau propre à la consommation, une eau de source ou minérale propre. Qu'il s'agisse des entretiens menés sur la côte est, ou bien de ceux effectués sur la côte ouest, le référent qualité est identique : l'eau du *Mont Dore*.

« X : l'eau est bonne au robinet ? Elle a le même goût qu'à la rivière ?

Y : non

Z : tu crois que le goût ça va être comment dans un bassin bien cimenté ? C'est pas le même goût que la rivière. Tu sens, t'as chaque goût d'eau selon où ça passe. L'eau en France, ici c'est pas pareil le goût de l'eau. Y'a des gens ils sentent pas la différence, ils vont acheter Evian.

X : Evian ou Mont Dore ?

⁵³ Cette eau est une eau de source puisée au pied du Mont Dore dans le sud de la Grande-Terre, pour être ensuite commercialisée.

Z : oui, même des Kanak aussi ils ont peur de boire de l'eau des rivières. Nous on est né on est habitués à boire l'eau des rivières. Nous qui habitons dans la tribu on boit toutes les eaux.

Y : quand les gens ils prennent les cachets par contre il faut boire l'eau du Mont Dore. » (Tiédanite, 21/05/2019)

« [...] ah non mais nous on est obligé de chauffer l'eau, on achète des bouteilles d'Evian en magasin, Mont Dore, ah.

[...] tout le monde il venait avec leur bidon, il venait chercher l'eau de Boyen c'est comme ça, et le Mont Dore, [...].

[...] moi je vois mal comment on est pas arrivés à l'usine du mont dore encore ici à Boyen, c'était un souhait à nous tous pour faire une usine de Mont Dore » (Boyen, 11/04/2019)

Il semble que la potabilité et la représentation de ce que peut être une eau de qualité dépendent de plusieurs paramètres qui ne correspondent pas nécessairement à l'appréhension scientifique et/ou technique de l'analyse. Les employés (des prestataires privés qui interviennent sur les sites des captages et les stations de traitement, des ouvriers municipaux qui effectuent parfois ces mêmes tâches) sont considérés comme inefficients dans la plupart des enquêtes, par conséquent, pour les usagers, la qualité de l'eau n'est pas garantie. Ces derniers pensent que les propriétés de l'eau dépendent du cours d'eau et des endroits où celui-ci circule. Les saisons peuvent également impacter la qualité et les propriétés de l'eau, chaque personne en fonction de son métabolisme devrait ou ne devrait pas consommer telle ou telle eau. Toute cette diversité se retrouve dans les nombreux goûts de l'eau qui reviennent dans les entretiens. De même que les taros d'eau des tarodières irriguées, d'un certain endroit, n'ont pas le même goût que d'autres taros d'eau également cultivés en terrasse mais à un autre endroit, ou encore de taros cultivés dans l'eau mais pas en terrasse, plutôt dans des endroits humides en bord de creek. La notion de terroir ajoute à la spécificité des produits cultivés, notamment par le goûts de l'eau qu'il leur donne.

Par déduction nous pensons, que l'origine spatiale, géographique, est essentielle pour déterminer la qualité d'un objet, l'eau en l'occurrence. En identifiant le lieu de provenance, les usagers ont accès aux conditions d'émergence et de circulation de la ressource qui sont des indicateurs pour en évaluer sa salubrité. En outre, les scientifiques et les usagers ciblent les mêmes indicateurs, mais la nature des valeurs auxquelles ils se réfèrent varient. Alors que le scientifique mesure des teneurs en minéraux, le consommateur teste des goûts de feuille, de terre, etc. L'un fait appel à la neutralité scientifique et l'autre à la subjectivité du consommateur.

L'instabilité des paramètres qui touchent les usagers localement sur terres coutumières, se répercute à tous les échelons locaux de la gouvernance officielle de la ressource. Le cas de la potabilité a montré, suite à l'analyse des jeux d'acteurs et des multiples positionalités qui les accompagnent, la complexité des discours sur terres coutumières. À l'approche intrinsèque de ces allocutions coutumières se rajoutent les facteurs externes, principalement historiques et économiques, qui influent à un niveau latent la gestion de la ressource sur terres coutumières. Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit cette gestion locale, effective, de la ressource, accuse également la complexité de ces facteurs.

3.3 Un cadre institutionnel de la ressource qui révèle des dysfonctionnements locaux

3.3.1 Les institutions locales

Dans le but d'organiser la gestion de la ressource, plusieurs échelons de gouvernance se sont répartis les compétences, à commencer par la province nord dans le cas de cette étude. Elle comprend un Service Administratif de Gestion de l'Eau (SAGE) qui est en charge de la gestion du trait de côte, de l'entretien des cours d'eau avec la DAVAR et la DIMENC (Direction de l'Industrie des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie), et de la gestion de l'eau. Ce service est également à l'initiative du CGE-VKP (Comité de Gestion de l'Eau de la zone Voh Koné Pouembout). Suite au boom minier du nord dans les années 1990 (Bouard et al., 2018), ce comité a vocation à créer un espace de travail collectif entre les acteurs institutionnels de la zone sur le sujet de l'eau, tout en clarifiant le rôle de chacun Il s'agit également d'adapter l'échelle de gouvernance de la ressource à la province Nord. Néanmoins, l'échelle de discussion plutôt technico-centrée rend difficile la vulgarisation auprès de la population et des non-spécialistes de la question comme certains représentants coutumiers, qui sont pourtant ceux avec qui subsistent une partie des incompréhensions (dû aux écarts des référentiels de valeurs). À l'arrivée du SIVOM, la contestation des modes de tarification et le non-recouvrement des factures persistent, même après plusieurs essais de mise en situation et de prévention (par exemple, la facturation à blanc pendant un an avant le changement de facturation du forfait au volume) pour endiguer ces phénomènes. Le prélèvement de l'eau pose également des soucis d'application, puisqu'un des seuls leviers juridiques à disposition de la province Nord pour contrôler les prélèvements est la demande de permis de construire (il permet de vérifier s'il existe un accès à l'eau), mais l'obligation de permis de construire ne fonctionne pas pour les terres coutumières. L'enquête administrative suivie de l'enquête publique menées en cas de demande de prélèvement d'eau (auprès de la mairie, de la DASS, etc.), ne valent que pour les terres qui se situent en dehors de l'espace foncier coutumier (il ne s'agit que des prélèvements en eaux superficielles, les forages ne faisant l'objet d'aucune enquête). En outre, il n'existe à priori aucun levier juridique pour exercer un contrôle sur les prélèvements d'eau en terres coutumières.

3.3.2 Les institutions gouvernementales

Parmi les données accessibles et pertinentes pour ce travail, les plus intéressantes concernent l'AEP par communes. Recensées par la DASS-NC lors d'un diagnostic de l'eau potable dans chaque commune, ces données ont été produites dans le cadre de la mise en place des PSSE (Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux). Ces plans, adaptés à la Nouvelle Calédonie en 2005 d'après les *Water Sanitary Plan* du Canada, ont permis de dresser l'état sanitaire du réseau d'eau potable dans chaque commune en proposant une liste d'action à mener pour diminuer les risques sanitaires pour toute la Nouvelle-Calédonie en incluant plusieurs acteurs dont la commune. Les conclusions en 2014 montrent des dysfonctionnements quasi systématiques du côté de Hienghène, tandis qu'à Voh les Unités de distribution fonctionneraient plus correctement (Cf. 3.2.2, p.61)

L'analyse approfondie des rapports d'études menées sur le sujet dans les localités qui nous concernent et la consultation des explorateurs cartographiques de *Georep* et de *Cart'eau*⁵⁴, ont permis de mettre en perspective l'ensemble des captages et des forages de la zones, en fonction des types de foncier sur lesquels ils se trouvaient. En croisant toutes ces informations, des cartes et indicateurs (type de prise d'eau, mode de gestion de la ressource, quantité d'unité de distribution, nombre d'habitat desservis, type de facturation, etc.) ont été utilisé pour construire la réflexion qui suit.

Au-delà du travail de production de données brutes, les institutions de Nouvelle-Calédonie ont vocation à légiférer sur l'usage et la protection de la ressource. Les différents services en charge de l'eau et de sa protection sont également mobilisés pour mettre en place des Périmètres de Protection des Eaux (PPE). Les PPE sont des zones circonscrites autour des lieux de prélèvement de la ressource en eau sur lesquelles s'appliquent un certain nombre de règles dans le cadre d'une protection plus ou moins rapprochée. En quelques sortes, il s'agit de rendre tabou une zone, sauf que la protection n'est pas d'ordre mystique mais juridique⁵⁵. La délibération 105 de 1968 précise que les PPE sont obligatoires dès lors qu'il y a distribution d'eau pour des collectivités humaines. Toutefois, le texte est considéré comme obsolète puisqu'il ne comprend pas les terres coutumières. En revanche, le maire est tout de même reconnu responsable en cas de problème, y compris sur terres coutumières, ce qui incite en partie à leur mise en place, tout comme c'est le cas pour les PSSE.

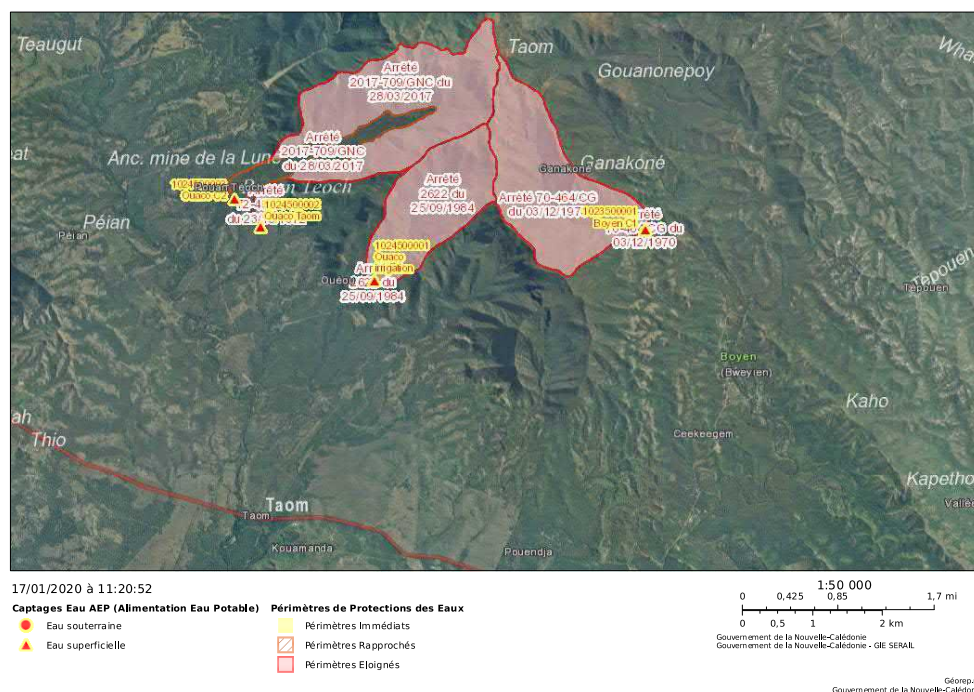


Figure 24 : Carte des Périmètres de Protection des Eaux du captage de Boyen C1 (Source : Cart'Eau⁵⁶, Coulange, 17/01/2020)

⁵⁴ <http://georep.nc>

⁵⁵ Un registre de protection des lieux naturels qui n'est pas sans conséquence sur le milieu coutumier, et qui demande sans doute une analyse approfondie et spécifique dans le cadre d'une autre étude.

⁵⁶ <https://dtsi-sgt.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=62c201cbda93428b8e4c503aa4e23a6c>, visité à Pouembout le 17 janvier 2020



Figure 25 : Carte des Périmètres de Protection des Eaux rapprochés du captage de Boyen C1 (Cart'eau⁵⁷, Coulange, 17/01/2020)

Ces PPE sont des limites administratives qui se traduisent par des arrêtés gouvernementaux parfois anciens (années 1970) qui nécessitent un renouvellement. Passée officiellement compétente en 2000, la DAVAR réactualise progressivement les PPE depuis cette date. Mais il reste encore 150 captages (en date du 25/04/2019 lors d'un entretien à la DAVAR) à réactualiser aujourd'hui, d'autant plus que depuis 2010 les communes doivent financer les études préalables à l'instruction des PPE, et qu'il faut d'abord sur terres coutumières, une validation des actes coutumiers qui entérinent l'accord des coutumiers et des autres membres de la tribu concernée par cette entreprise. Dans certains cas, les autorités coutumières consultées par la DAVAR ne sont pas reconnues par l'ensemble des gens de la tribu, ou par d'autres autorités coutumières, ou bien encore les acteurs concernés par le projet n'étaient pas présents lors de la signature. Certains actes sont alors rendus invalides ou du moins, ce genre de situation ne favorise pas la validation et l'application des PPE. De même, les habitants des tribus peuvent présenter des avis allant à l'encontre de l'instruction des PPE. Ce type de délimitation est parfois perçu comme une restriction dans l'accès et les usages d'espaces où la population pratique la chasse, la pêche ou l'agriculture alors que l'objectif est de limiter les effets polluants d'envergure des activités sur le milieu. Les activités précitées sont rarement génératrices de ce type de pollution. A défaut de cerner les mesures d'élaboration des PPE, les locaux ont plus de facilité à voir là une opportunité de s'assurer des contreparties.

*« Un autre exemple sur les actes coutumiers, ****, où la tribu acceptait les PPE, tout le monde étaient ok, l'arrêté du gouvernement était passé, mais on voulait passer l'acte coutumier. On a fait trois réunions : à*

⁵⁷ <https://dtsi-sgt.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=62c201cbda93428b8e4c503aa4e23a6c>, visité à Pouembout le 17 janvier 2020

*la première il manquait deux personnes donc tant que les personnes n'étaient pas toutes présentes on ne signait pas [maintenant les OPC travaillent différemment], la deuxième réunion pareille, et la troisième c'était toujours la même personne qui manquait. Puis on a su que ce coutumier manquant, ne venait pas car il voulait goudronner son allée devant chez lui en échange de son accord pour l'acte coutumier. Ça sort de notre champ de compétence. Plus on est éloigné des centres urbains, plus l'autorité coutumière est présente et respectée, et plus c'est facile [le maire *** passe l'info et ensuite les conseillers coutumiers se réunissent], efficace de les réunir normalement. » (Nouméa, 25/04/2019)*

Mais les raisons qui bloquent l'instruction des PPE ne sont pas forcément liées à des personnes, il y a également des défaillances dans les démarches administratives à effectuer pour instruire les PPE, notamment lorsqu'il s'agit de le faire sur des terres coutumières. Le grand nombre d'acteurs impliqués, ainsi que les différents types de fonciers concernés, sont des facteurs qui rendent les situations complexes et différentes les unes des autres.

*« L'exemple de *** est une réussite avec les coutumiers. Y'avait une dizaine de captages à protéger. Lancées début 2010, on a restitué les études avec les coutumiers. Tous les coutumiers étaient invités à la mairie, ils ont tous validé les études et le fait de faire des actes coutumiers. On est revenu pour une réunion avec tous les coutumiers, et les actes coutumiers prêts, mais sur plusieurs cas, il y avait du foncier pas coutumier. Donc l'OPC a dit qu'il ne pouvait pas officialiser les actes coutumiers dans ces cas-là, (...). Donc sur tous les PPE on en a fait qu'un seul en 2010 car il y avait une majorité de terres coutumières. (...) (...) Donc sur ***, ensuite le responsable de l'aire coutumière nous a envoyé un courrier en interdisant les enquêtes publiques et l'arrêté du gouvernement tant que les actes coutumiers officiels ne sont pas fait pour tous les PPE. On a été bloqué. Quelques années après, j'ai revu un OPC, et elle a dit que c'était une erreur du premier OPC. Avant il fallait que les terres soient exclusivement coutumières pour produire un acte coutumier, mais la nouvelle législation dit qu'il faut au moins une partie coutumière. Donc on a pu en passer un nouveau. Mais sur les huit restants, il y en a quatre avec un peu de coutumier et le reste pas du tout. On convoque à nouveau tous les coutumiers et qui signent les quatre actes coutumiers. Et ils s'accordent pour les quatre restants, qu'ils vont chercher une solution juridique ensemble. L'enquête publique est lancée et dix ans après les arrêtés de *** sont enfin tous passés, dont les quatre derniers sans les actes coutumiers car l'idée a été validée avec les coutumiers de continuer la procédure. » (Nouméa, 25/04/2019)*

L'instruction de PPE peut rencontrer des blocages, notamment dus aux refus ou à une non aptitude aux financements ; en effet, si le coût du renouvellement des PPE est pris en charge par le gouvernement, ce n'est pas les cas lorsqu'il s'agit d'instruire un premier PPE. Les frais de l'étude de terrain et de l'enquête public sont à la charge de la commune. Outre l'aspect financier qui concerne exclusivement la mairie, et une fois que le véritable objectif de protéger la ressource leur a été expliqué, la majeure partie des habitants est réceptive à l'instruction des PPE. Ces habitants peuvent même utiliser ces arrêtés administratifs pour résoudre des conflits, surtout sur terres coutumières.

« On intervient sur toute la Nouvelle-Calédonie, et cas par cas. Avant de valider un acte coutumier (qui est un copié collé de l'arrêté du gouvernement), avant la modification de la loi organique en 2009, on faisait déjà ce travail de rencontre avec les coutumiers et de validation des études avec les autorités coutumières. Les gens comprennent qu'on fait ça pour eux, c'est souvent très bien reçu et bien perçu par les coutumiers. Parfois lorsqu'il y a des cas de plantation et d'activités agricoles sur une zone de PPE, il y a négociation. Les PPE sont souvent demandés par les coutumiers car ils cherchent à avoir un document pour avoir une autorité sur certains membres des tribus qui sont connus pour mettre le feu, ou avoir des activités qui ne sont pas compatibles avec une bonne protection de la ressource. » (Nouméa, 25/04/2019)

Qui plus est, ces PPE sont difficiles à faire respecter sur le terrain car aucun service n'est mobilisé a priori pour le faire. Ce n'est principalement que lorsqu'il y a des enjeux stratégiques de développement économique que les services de la DAVAR sont consultés, pour

empiètement de concessions minières ou implantations d'ouvrages hydrauliques proches d'un captage par exemple, dans un PPE. Dans ce type de situation, ce sont des systèmes de compensation qui sont privilégiés.

*« L'exemple de ***, il y a un vieux captage sur ***, le bassin versant est très dégradé car l'activité minière y est ancienne et que c'était mal géré à l'époque, il est aussi sensible car il est tout petit, et ils avaient la nécessité de passer une piste minière pour taper dans un massif en amont. Donc nous on a bloqué à cause du captage. Donc l'entreprise a rétrocedé un ouvrage AEP plus bas, deux forages protégeables même si ce n'est pas évident, et elle finance à 50% le raccordement de ces ouvrages au réseau municipal. »
(Nouméa, 25/04/2019)*

Au sein du millefeuille institutionnel dont la gestion de la ressource en eau est l'objet, la DAVAR a pour mission de garantir la protection des captages sur demande de la mairie, qui elle est compétente et responsable en matière de salubrité publique et d'acheminement de l'eau aux usagers dans le code des communes. La Province a la compétence déléguée de la gestion des cours d'eau (Cf. Annexe N°5 : Répartition des compétences eau en Nouvelle-Calédonie, p.105). Néanmoins le vide juridique oblige un certain nombre d'institution à recourir à d'autres réglementations, notamment celles à l'œuvre en France métropolitaine (en termes de potabilité, de PPE, etc.).

En attendant de pouvoir remédier à ce manque juridique, le gouvernement calédonien travaille à la mise en place d'une Politique de l'Eau Partagée (PEP) pour organiser les actions des différents acteurs de la gestion de l'eau. Cette opération a débuté en 2018 avec le premier forum de l'eau à Nouméa. Cette rencontre entre les différents acteurs de l'eau était à vocation participative pour l'ensemble des calédoniens afin de fixer plusieurs objectifs quant au tournant politique à prendre en matière de protection et valorisation de la ressource en eau. L'un des objectifs prioritaires est de cibler les ressources stratégiques et de les protéger, d'où l'accent porté sur les PPE. L'ensemble de la mise en œuvre de la PEP est aujourd'hui porté par la MISE (Mission InterServices de l'Eau), qui a renouvelé en 2019 le forum de l'eau en le précédant d'une session d'ateliers dans trois régions pilotes pour expérimenter à nouveau la démarche participative dans le processus d'élaboration de la PEP (Pizette, 2019).

3.3.3 Les institutions coutumières

Afin de mieux comprendre les relations entre les institutions chargées de gérer l'eau, nous avons rencontré le Sénat Coutumier. Compte tenu de la récente consultation du Sénat Coutumier à propos de la PEP, nous avons d'abord échangé à ce sujet. Antérieurement au premier forum, le Sénat Coutumier devait donner son avis sur les engagements annoncés par la PEP. Dans la version manuscrite de son avis (Cf. Annexe N°4 : Extrait de l'avis du Sénat Coutumier sur la Politique de l'Eau Partagée, p.102), le Sénat Coutumier rappelle le contexte réglementaire qui s'applique sur terres coutumières vis à vis de la ressource, et les spécificités des représentations de l'eau pour le peuple Kanak. Ceci posé, les sénateurs ont témoigné leur avis favorable tant que la coutume n'est pas mise à mal dans le contexte qui s'y prête, par les différentes entreprises engagées pour servir cette politique. Consulté entre 2017 et 2018 sur des projets de délibération aux codes de l'environnement de la Provinces nord et de la Province

des îles⁵⁸, le Sénat a saisi l'opportunité d'aborder le principe du consentement préalable libre et éclairé, inspiré de la Déclaration des droits autochtones de l'ONU. Dans le prolongement de cette idée, ils insistent sur l'importance des PV (Procès-Verbaux) coutumiers, de palabre qui doivent être fait par les OPC (Officiers Publics Coutumiers) avec la consultation des « administrations coutumières » pour les mêmes raisons. Ces nouvelles prérogatives s'ajoutent aux prérogatives déjà existantes, ce qui complexifie le parcours administratif des institutions en situation de consultation sur terres coutumières lors de la présentation ou de la validation de projets. Dans ce cas-là, et comme l'exemple précité (Cf. 3.3.2, p.67), il semble que les vides juridiques et le manque de fluidité dans les processus consultatifs génèrent des tensions pour envisager une gestion partagée de la ressource.

De la même manière que les sénateurs ont rappelé l'importance des représentations associées à l'eau sur terres coutumières ils rappellent pourquoi l'eau c'est le lien matériel et immatériel, pourquoi elle est porteuse d'une dimension mystique. Auparavant, l'eau unifiait les clans par l'intervention des clans de l'eau. Porteurs du savoir lié à l'eau, ils étaient voués à faire jaillir la matérialité de l'eau : la faire apparaître là où elle ne coulait pas mais aussi la diriger, la guider et la distribuer aux différents clans (Lejars et al., 2019). C'est de cette manière que les membres du Sénat ont mis l'accent sur l'eau en tant que propriété coutumière dès lors qu'elle se trouve sur foncier coutumier, comme le précise la loi organique modifiée en 2009 et la Charte du peuple Kanak :

« Le domaine de la Nouvelle-Calédonie (...) comprend (...) sous réserve des droits des tiers et sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières, les cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources ». (Loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, art. 22-31^o et art. 99-7 in Massenavette, 2016)

« Les eaux naturelles de toutes espèces (lacs salés, et d'eau douce, lagunes, étangs, cours d'eau, nappes souterraines...) appartiennent au domaine public de la Nouvelle-Calédonie excepté sur terres coutumières » (Loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, art. 44)

« 82-Les terres et les ressources naturelles (minérales, végétales, animales et les savoirs du patrimoine culturel associés du Pays) constituent le patrimoine matériel et immatériel du Peuple Kanak. Les chefferies et les clans exercent au nom de leur antériorité ancestrale et de leur présence continue malgré le fait colonial-leur souveraineté sur leur territoire traditionnel ou coutumier quel que soit son statut. » (Charte du Peuple Kanak, section 3 B, page 25, 2014)

Cette modification de la loi organique appuie la dichotomie entre le foncier coutumier et le reste du foncier (domaine, province, collectivités, privé) de Nouvelle-Calédonie, ce qui retranche les interlocuteurs du Sénat coutumier dans leurs positions initiales de peuple colonisé.

Le positionnement du Sénat parmi les représentants coutumiers est néanmoins problématique pour aboutir à une coopération homogène. Trois niveaux d'autorité coutumière se distinguent sans nécessairement s'accorder : les autorités coutumières traditionnelles

⁵⁸ Délibération n° 22-2017/SC du 21 décembre 2017 portant avis sur le projet de délibération relative au titre I du livre III du code de l'environnement de la province des îles Loyauté/ Délibération n° 17-2018/SC du 15 mai 2018 portant avis sur le projet de délibération de la province des îles relative au livre II du code de l'environnement de la province des îles Loyauté réglementant la protection et la valorisation du patrimoine naturel et des intérêts culturels, associés/ Délibération n° 18-2018/SC du 24 mai 2018 portant avis sur le projet de modification du code de l'environnement de la province Nord relative aux ressources biologiques génétiques et biochimiques.

précoloniale, les autorités coutumières instituées, c'est à dire imposées par le pouvoir colonial, et enfin les institutions coutumières qui résultent de la trajectoire politique de ces quarante dernières années (mouvements indépendantistes, revendications de l'autochtonie, etc.). La majeure partie des grandes chefferies est reconnue, sans qu'elles ne le soient toutes. C'est le cas des tribus étudiées de Haut-Coulna, de Bas-Coulna et de Weda qui se revendiquent indépendantes, en ce sens qu'elles ne s'identifient pas aux deux grandes chefferies reconnues et représentées à l'aire coutumière Hoot Ma Whaap, qui sont les grandes chefferies Goa et Bwarhat.

« Nous on doit être la parole des vrais » (Weda, 04/06/2019)

La grande chefferie précitée correspond à l'appellation traditionnelle de la zone oralement délimitée sur laquelle le grand chef exerce son influence, principalement en tant que relais d'information auprès de ses « sujets⁵⁹ ». Indépendamment des concepts de district ou d'aire coutumière, la grande chefferie est basée sur une organisation polyclanique à l'échelle d'un terroir.

Au-delà d'une répartition entre coutumier et non coutumier en termes d'institution et de répartition des compétences, il peut y avoir des solutions émanant de l'un et l'autre, ou du moins transcendant ce potentiel clivage. Dans le but de rendre une gestion opérationnelle partagée, il est à envisager une certaine forme de collaboration, qui suppose un mélange entre les types d'acteurs. Tout en tenant compte des positionalités, il serait intéressant de tester de nouvelles formes d'intervention.

3.3.4 Une nouvelle opportunité d'adaptation en cours

Parmi les initiatives déjà en application qui ne soient pas déjà mentionnée dans ce travail, celle initiée par l'État en 2017 nous est apparue intéressante à présenter. Elle pourrait éventuellement donner un élan d'inspiration sur le type d'adaptation envisageable pour les politiques de gestion de l'eau.

Au regard de ces spécificités et de la nécessité de renforcer les compétences locales, le principe de compagnonnage a été mis en œuvre lors d'un projet lancé par un ancien Commissaire délégué de la République, Michel Sallenave. Ainsi intitulé, le projet de compagnonnage mené en Nouvelle-Calédonie depuis 2017 a pour but de faire des interventions de terrains ponctuelles par des personnes du cru dont le professionnalisme et l'expérience ont été au fil du temps avérés, dans des communes volontaires pour faire partie de l'expérience. Axé sur deux volets, le projet œuvre à soutenir la mise en place d'un budget annexe de l'eau⁶⁰ ainsi qu'à apporter une expertise technique aux techniciens de l'eau, le tout dans les collectivités.

« (...) et donc l'État ce qu'il a fait en 2012, enfin la DAN en tout cas, à toutes les communes elle a dit il faut que vous ayez un budget annexe de l'eau et faut que vous mettiez en place la facturation si vous voulez continuer à percevoir les subventions de l'Etat pour développer vos infrastructures » (Koné, 18/03/2019)

⁵⁹ Ce terme a été employé à plusieurs reprises par les personnes interrogées pendant l'enquête sur le terrain.

⁶⁰ Le budget annexe de l'eau est devenu obligatoire pour les communes depuis l'arrêté ministériel de 2006 (loi n°2006-1772 article 57 JORF (2015) (Nekiriai, 2017), même s'il a été donné jusqu'au 1^{er} janvier 2012 aux communes pour le mettre en application (Chambre territoriale des comptes, 2013).

L'objectif de ce travail était d'aider les communes et les agents qui souhaitent l'être, et de ne pas se positionner en tant que « sachant » pour les compagnons. Tout comme le veulent les Compagnons du devoir en France⁶¹, c'est par l'expérience et la pratique que l'on acquiert du savoir. Il s'agit d'appliquer ce principe sur le terrain avec les personnes concernées, dans leur cadre professionnel quotidien. En tout, quatre communes étaient concernées en 2017 (Sarraméa (arrêt en 2018), Thio, Kouaoua et Kaala-Gomen), dont trois ont renouvelé l'expérience en 2018 avec six communes supplémentaires (Île des Pins, Poindimié, Pouebo, Poum, Poya, Touho), pour ensuite ouvrir à d'autres communes volontaires en 2019.

Les compagnons missionnés sur le terrain constatent que les budgets annexes sont soit inexistantes soit pris sur le budget principal : le non recouvrement des factures atteint directement alors le budget principal. Les compagnons observent également que la potabilité est compliquée à garantir et qu'il y a un manque de coordination et de communication criant entre les services techniques communaux et la population. Plusieurs solutions ont été apportées comme par exemple la facturation à blanc pendant un an pour sensibiliser progressivement les consommateurs au basculement d'une tarification forfaitaire vers une tarification au volume (mesure menée dans plusieurs communes, dont Ouégoa et Kaala-Gomen).

« A Kaala-Gomen ils ont changé le nom sur la facture d'eau pour faire de la sensibilisation, en disant "facture du service de l'eau" et non "facture d'eau". Tous les bulletins municipaux tous les 3 mois expliquent les changements sur la facturation » (Poindimié, 16/05/2019)

Des fontainiers ont également été formés aux rudiments de plomberie pour être capable de réparer un minimum les fuites, ainsi qu'à l'acheminement de citerne d'eau douce pour les endroits isolés comme les îlots de Poum. Il a aussi été proposé de systématiser la contractualisation des abonnés au réseau AEP, ce qui n'est pas le cas à présent. L'objectif de cette démarche est de faire reconnaître le métier de fontainier et les compétences associées, en plus d'améliorer l'efficacité et l'optimisation des services de distribution d'eau potable (IFAP, 2017 ; *ibid.*, 2018).

Par cette initiative, c'est un traitement au cas par cas, directement avec les ouvriers en charge du service de l'eau, que la transformation s'opère. Ce n'est pas comme une privatisation où l'on vient à nouveau superposer un nouveau mode de gestion externe à la localité, annihilant les spécificités locales. C'est plutôt une adaptation du système existant, en revalorisant les acteurs locaux formels et informels dans leurs fonctions et la maîtrise de leurs connaissances. Il s'agit d'un échange dans un système de relation, à la manière dont les coutumiers ont toujours pris soin de le faire. En quelques sortes, le jeu des positionalités est respecté, puisque chacun intervient dans sa spécialité en tant qu'expert-conseiller, et que son statut est clairement défini dès le départ, le contexte de sa venue et son origine également. Assimilé à une localité définie, avec un champ d'expertise propre, le compagnon est un intervenant de passage qui n'empiète pas sur les fonctions et rôles des uns et des autres locaux (à supposer que ces mêmes locaux, en tant que personnel permanent du service de l'eau, soit reconnus

⁶¹ « Pour les Compagnons du Devoir, le métier ne se limite pas à un savoir-faire : c'est une culture, un savoir-être. Un métier, c'est une histoire, des hommes, un langage, des écrits, des ouvrages laissés par les anciens. » (<https://www.compagnons-du-devoir.com/nous-connaître>, visité le 26/02/2020)

compétents et légitimes dans leur domaine). Le territoire et ses modes de gestion sont respectés et préservés, l'intervention du compagnon n'est là que pour les améliorer éventuellement, et il n'est là que parce que la mairie le lui a demandé.

Les relations d'échanges, et les positionalités endossées par chaque personne sont un jeu subtil que nous allons tenter d'analyser ci-après.

3.4 Résumé des parties-prenantes de la gestion de l'eau perceptibles localement

Nous avons pu voir tout au long de ce travail la multitude d'acteurs impliqués de près ou de loin dans la gestion de la ressource en eau douce en Nouvelle-Calédonie, et de manière plus détaillée sur les communes de Voh et de Hienghène, dans les périmètres restreints de nos analyses. Pour clore le développement de cette réflexion, nous avons choisi d'utiliser un outil qui nous permette de résumer les jeux d'influences des uns sur les autres, et la place qu'ils occupent dans l'échiquier global : le diagramme de Venn. Nous ne prétendons pas répertorier tous les liens et tous les acteurs qui sont impliqués de près ou de loin dans la gestion de la ressource, seulement ceux qui nous ont été mentionnés au cours de l'enquête ; c'est à dire à la fois les acteurs perçus par les usagers, et ceux qui exercent des fonctions relatives. La taille des cercles n'est pas un indicateur systématique de la part d'influence de l'acteur dans la gestion de l'eau, elle permet aussi d'englober plusieurs acteurs.

3.4.1 Boyen

Chaque terrain est bien distinct en matière d'influence et d'acteur, pour toutes les raisons qui ont été citées au cours de cette étude.

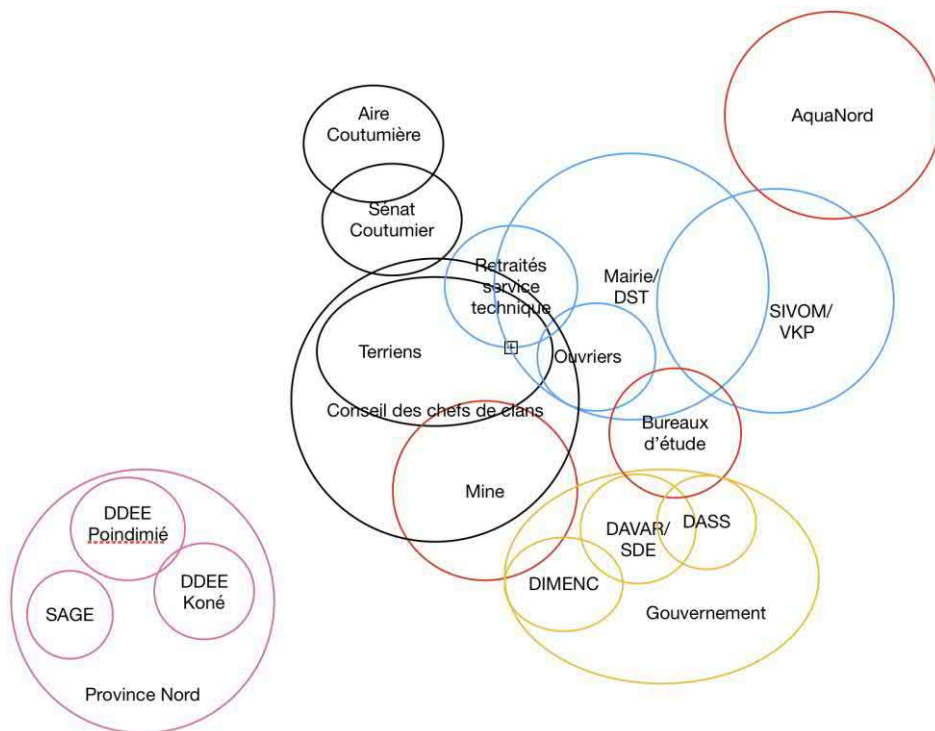


Figure 26 : Diagramme de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Boyen (Coulange, 2020)

LÉGENDE:

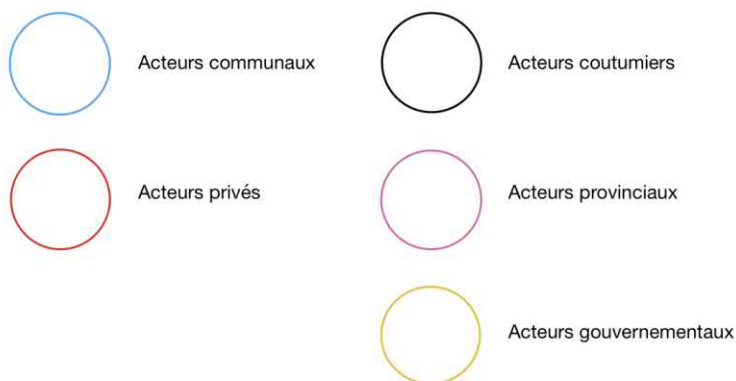


Figure 27 : Légende des diagrammes de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Boyen (Coulange, 2020)

À Boyen, les acteurs les plus importants qui interagissent avec le plus de monde sont la mairie de Voh et ses ouvriers, et le Conseil des chefs de clans, ils constituent à eux trois le liant qui permet à toutes les autres connexions de se faire. Ils ne sont pas pour autant directement impliqués dans la gestion de la ressource, qui passe elle par des acteurs plus excentrés de ce noyau. À l'exception des retraités de la municipalité ou d'autres corps de métier en lien avec l'eau, qui influencent directement au sein du Conseil sur le sujet de la gestion de la ressource. Probablement loués pour leur expérience et leur ancienneté, ils sont sollicités pour donner leur avis ; pour autant, ils ne sont pas les décideurs (Cf. 3.2.2, p.61). En revanche nous ne pouvons pas attester précisément de la nature de leurs statuts coutumiers, même si cela pourrait éventuellement appuyer cette légitimité.

Les relations en termes de communication sont essentielles au cœur du noyau (mairie et ses ouvriers, le Conseil), ce qui n'est pas le cas actuellement, et entre le noyau et le SIVOM-

VKP. Si les conditions favorables à une bonne gestion de la ressource ne sont pas réunies dès le départ dans ce noyau, c'est l'ensemble des échanges qui seront malmenés (Cf. 3.2.2, p.61).

Ensuite, c'est le rôle du SIVOM-VKP de faire la continuité avec son prestataire de service, Aquanord, pour que ce dernier bénéficie des meilleures conditions de travail, avec le plus d'informations préalables pour les renseigner sur les spécificités locales de leurs lieux d'interventions. Il peut s'avérer que des ouvriers employés par Aquanord aient un lien coutumier avec des habitants de la tribu, mais dans l'ensemble, il n'existe aucun lien entre le prestataire et les locaux, si ce n'est qu'ils sont censés se côtoyer lors des relèves et de l'entretien des UD (Unités de Distribution). (Cf. 3.2.2, p.61)

Le deuxième acteur privé n'est pas des moindres, il s'agit de la mine. Cette activité économique, qui fournit de l'emploi à une grande partie de la population de Boyen, est en lien direct avec les propriétaires terriens du captage et de la tribu. En tant qu'employés à des fonctions qui permettent d'être au courant des projets importants, ils sont le relais auprès du Conseil pour faire circuler les évolutions potentielles qui menaceraient le captage. Nous en avons parlé précédemment, il y a dorénavant des chances pour que le massif du Taom soit exploité sur le versant surplombant le captage de Boyen. Longtemps en lutte pour que ce projet ne voit pas le jour, il semble qu'ils soient arrivés au bout et que les priorités économiques aient pris le dessus (Cf. 3.2.1, p.55). L'influence de la mine par l'intermédiaire du terrien sur le Conseil est sans conteste un élément déterminant de la gestion de la ressource, et des tensions avérées qui animent la tribu de Boyen.

« Vous venez travailler sur l'eau. Mais vous savez, nous on est en conflit sur l'eau. » (Boyen, 05/05/2019)

La province Nord et ses services, n'interviennent qu'en périphérie de toute cette gestion, de manière ponctuelle et sous les motifs de sollicitations diverses (futurs entrepreneurs en matière de développement agricole, permis d'exploitation de la ressource, etc.). (Cf. 3.3.1, p.67)

Les administrations coutumières quant à elles, ne sont à priori jamais mandatées pour intervenir sur ce sujet, si ce n'est que le représentant coutumier qui siège à l'aire est aussi celui qui préside le Conseil des chefs de clans, et qu'il y a également d'autres membres du bureau de l'aire qui viennent de la tribu de Boyen, dont des membres proches du clan terrien. Le Sénat coutumier est rarement consulté, les discours des sénateurs lors des entretiens appuient leur manque de connexion au terrain, et le fait que les représentants des tribus ne viennent à eux qu'en cas de litige. En revanche, c'est le gouvernement qui consulte directement le Sénat lors de la mise en place de la PEP (Cf. Annexe N°4 : Extrait de l'avis du Sénat Coutumier sur la Politique de l'Eau Partagée). Les instances coutumières n'ont donc que peu à voir avec la gestion de la ressource, tout au plus elles sont consultées pour donner leur avis, auprès des usagers du côté de l'aire, et du gouvernement du côté du Sénat. Une réelle dichotomie sépare les grandes instances situées à Nouméa, des instances localisées à Voh (siège de l'aire coutumière Hoot Ma Whaap).

Le rôle du gouvernement est plutôt mince, il n'intervient que lors de l'établissement des PPE ou des PSSE, ce qui n'arrive qu'une fois à priori, sauf pour les réactualiser comme c'est le cas en ce moment pour les PPE (Cf. 3.3.2, p.67). De plus, ce ne sont pas toujours eux qui se déplacent directement sur le terrain, ils emploient des bureaux d'étude pour mener le diagnostic technique nécessaire à la mise en place de ces projets. La consultation entre les acteurs décisionnaires que sont la mairie, le SIVOM-VKP et les employés des services du gouvernement en question est leur seule mise en relation directe.

L'État est absent en ce qui concerne l'analyse de la situation à Boyen, on le retrouve néanmoins actif du côté de Hienghène.

3.4.2 Tnedo

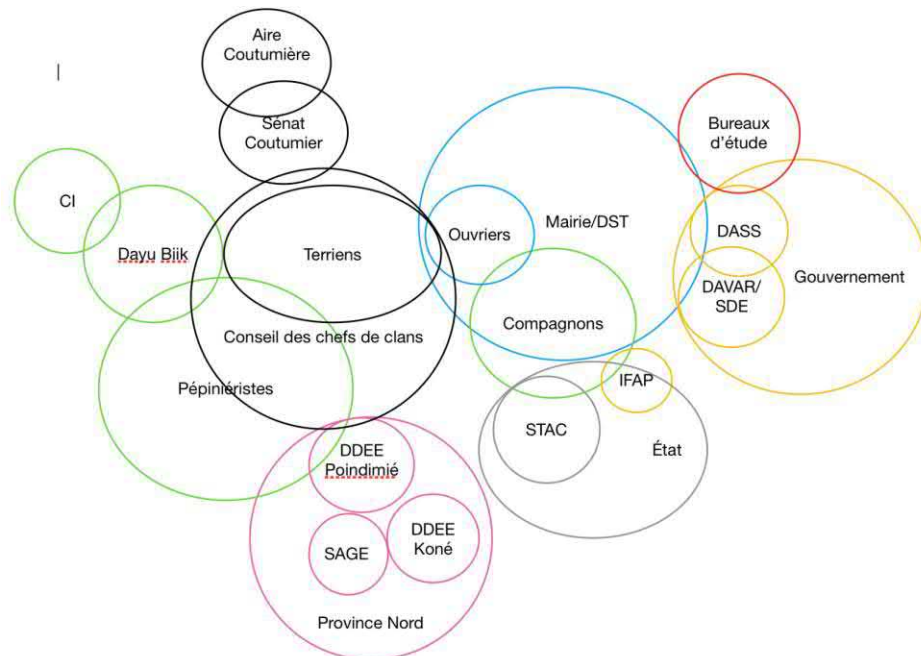


Figure 28 : Diagramme de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Tnedo (Coulange, 2020)

LÉGENDE:

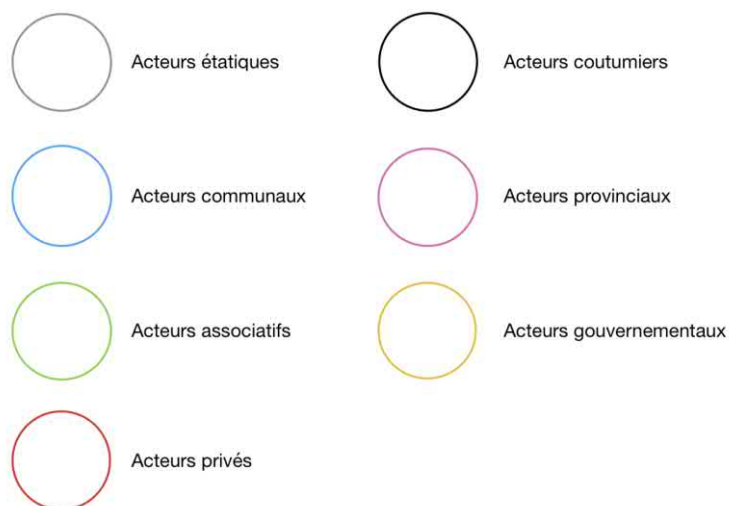


Figure 29 : Légende des diagrammes de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Tnedo (Coulange, 2020)

Ce qui apparaît nettement sur ce diagramme de Venn (Cf. la légende Figure 27, p.76), c'est la quantité d'acteurs impliqués. Ils sont plus nombreux du côté de Tnedo que du côté de Boyen. Ce sont les acteurs associatifs qui font la différence, une catégorie qui n'apparaît pas dans le cas de Boyen. Très présents dans la commune de Hienghène, les associations de

protection de l'environnement qui se concentrent principalement sur la conservation du Mont Panié, prennent également part à la préservation de la ressource autour de certains captages stratégiques, dont celui de Tnedo. Dayu Biik étant implantée depuis longtemps dans la région, a des relations directement avec les personnes concernées, c'est à dire les terriens, ainsi que tous les habitants des tribus qui souhaitent prendre part au projet. Ils travaillent de pair avec les pépiniéristes qui eux sont en lien avec les usagers, ainsi que les représentants coutumiers de leur tribu, les terriens, et la province Nord. C'est la province, par le biais de l'antenne de la DDEE de la côte est, à Poindimié, qui a initié les projets de replantation et de conservation des zones de forêt autour des captages (Cf. 2.2.2, p.33). Le captage de Tnedo, est à tout point de vue stratégique pour appliquer ce type de projet à cause de l'importance de son réseau pour la commune.

De ce fait, le rôle de la province Nord est plus directement lié à la gestion de la ressource selon les interlocuteurs en tribu, notamment en partie parce que la DDEE intervient directement sur le terrain pour mettre en place des projets d'irrigation agricole. Le nombre d'intermédiaire pour les usagers est ainsi réduit, et leurs compétences liées à l'action sont plus facilement perceptibles.

Le cœur de la gestion de la ressource se trouve au niveau de la municipalité et de ses services puisqu'elle fonctionne en régie. Tandis que les coutumiers sont plus proches de tout ce qui a trait au milieu associatif et provincial, la mairie fait le lien avec les entités plus délocalisées et plus hautes dans la pyramide institutionnelle.

D'une part, elle entretient des rapports réguliers avec le STAC de Poindimié qui lui permet d'accéder à des préconisations techniques sans trop d'investissement. La mairie a également fait appel à une autre initiative de l'État, le Compagnonnage, ce qui lui a permis de parfaire gracieusement la formation de ses employés des pôles technique et administratif du service de l'eau (Cf. Conclusion, p.81).

D'autre part, la mairie de Hienghène est en lien avec les services de gouvernement en charge de la gestion de la ressource pour les mêmes raisons que la mairie de Voh, même si cette dernière se repose beaucoup sur le SIVOM-VKP qui est également habilité en la matière.

Il n'y a pas de prestataire privé en-dehors des bureaux d'étude ponctuellement employés par la mairie ou par des services du gouvernement pour effectuer des analyses précises et des travaux importants (captage de Haut-Coulna par Thésée, cf. 2.2.3.1, p.37). Auparavant, il y avait un prestataire qui s'occupait du traitement de l'eau mais son contrat n'a pas été reconduit par la mairie (Epur'eau).

Les acteurs qui font le lien indirect avec le plus grand nombre d'acteurs, mais surtout, qui représentent le pont entre les deux grands ensembles qu'affiche ce diagramme de Venn, sont les ouvriers. Ils sont à la fois le lien avec les mairies et tous les acteurs qu'elle tient en alerte (l'État et le gouvernement), et avec les coutumiers et tous les acteurs qui les approchent directement (la province, les administrations coutumières et les associations). Au premier contact des usagers, les ouvriers du service de l'eau sont constamment confrontés aux réalités du terrain (fuite d'eau après compteur, problèmes de recouvrement, etc.) et aux contraintes budgétaires et administratives qui limitent leurs champs d'action (outils appropriés pour l'entretien, formation sur le traitement des eaux, télégestion ou un autre système pour limiter le temps passé à la relève, etc.).

Entre le cas de Boyen et celui de Tnedo, on note un processus coutumier sensiblement proche, et une forte implication de la municipalité dans la gestion de la ressource. Ce qui diverge essentiellement de l'un à l'autre cas, outre le nombre d'acteurs, ce sont les choix politiques qui pèsent sur le milieu coutumier. À Boyen, l'objectif derrière les entreprises privées de la mine et d'Aquanord, se cachent des impératifs économiques qui n'impliquent pas seulement la commune de Voh, mais l'ensemble de la zone VKP et du territoire. Tandis que du côté de Tnedo, les orientations politiques et économiques émaneraient plutôt du milieu associatif et des volontés de préservation des écosystèmes, et de protection de l'endémisme local (naturel et culturel). Ces motivations correspondent au choix de la commune de développer un tourisme vert, où la nature (plongée, randonnée) et la culture (centre culturel *Goa Ma Bwarhat*, hébergements en tribus) sont à l'honneur.

Conclusion

Au sortir de ce travail nous retenons plusieurs points concernant la perception de l'eau chez les mélanésiens. Sujet à une conception anthropomorphe, l'élément eau lorsqu'il circule sur la Grande-Terre et dans les terres de l'aire Hoot Ma Whaap entre Tnedo et Boyen, est un élément vivant. Il s'agit bien plus qu'un composé chimique, il s'agit d'un parent à qui l'on doit d'être vivant et de le rester. En ce sens, les Kanak rejoignent d'autres peuples d'Océanie, dont les Maoris, qui comme Muru-Lanning l'a mentionné dans ses nombreux travaux sur la rivière Waikato, a réussi à faire reconnaître un fleuve en entité juridique propre (Muru-Lanning, 2010 ; *ibid.*, 2018). Sans avoir eu recours à la loi pour y parvenir, les Kanak ont déjà inscrit dans leur Coutume leur propre conception des cours d'eau et le respect dont ils doivent jouir de la part des êtres humains.

Lorsque les mélanésiens s'expriment sur leurs histoires millénaires, à propos de leurs usages et de leurs pratiques traditionnelles, ils ne cessent de cultiver les liens qui les lient à cette tradition. Même si certains éléments de cette histoire ancienne semblent avoir été perdus avec la colonisation et l'introduction du capitalisme, une bonne partie s'est disséminée dans ces nouveaux modes de vie. Parfois faciles à discerner, ces éléments de continuité qui font le lien entre un avant et un après, confortent l'implication de la Coutume dans la gestion de la ressource.

Le foncier et ses ressources (minières, eaux, agraires, forestières) sont au centre des débats. Pour ne prendre que le cas de la ressource en eau, les entretiens convergent tous vers le clan terrien de la zone où se situe le captage. Ce dernier serait étroitement lié à la distribution de l'eau potable vis à vis de la population. L'emplacement du captage au-dessus de la tribu nous amène à réfléchir à une observation de Bensa et Ozanne-Rivière sur l'aire *cèmuhi*, reprise et approfondie par Godin sur le pays *hyeehen*, où l'organisation spatiale des tribus mélanésiennes se divise entre le « haut » et le « bas ». Suivant le cours d'une rivière, la source en amont symboliserait la terre des ancêtres (dans le sens des morts avant la colonisation), la zone mystique et parfois tabou, et l'aval représenterait l'espace de vie collectif, socialisé, les vivants (Godin, 2015). Hérité de la période précoloniale, le « maître de la terre », l'équivalent du propriétaire terrien, appartient à un rang élevé de la hiérarchie sociale kanak (Demmer, 2016). Depuis la mise en réserve en 1859, cette autorité coutumière se voit ajouter progressivement le rôle de gardien de la source qui alimente toute la tribu. D'un autre côté, le rôle traditionnel des maîtres de l'eau étaient de veiller au bon fonctionnement des tarodières irriguées en terrasse (Nekiriai, 2017). Les rôles des maîtres de l'eau et de la terre se sont probablement modifiés au même rythme que la disparition des systèmes d'irrigation traditionnels et les déplacements de population. De nos jours, si le propriétaire terrien est globalement connu, celui qui maîtrise l'eau fait l'objet de plus de réserve. Aujourd'hui, rien ne confirme ni n'infirme que les terriens des lieux de captage AEP soient des maîtres de l'eau.

« Ils sont propriétaires de la terre. Coutumièrement quoi. C'est à eux ici à Boyen. » (Boyen, 27/06/2019)

Le discours des habitants se révèle néanmoins contradictoire à propos de leur ressource. D'un côté ils affirment tous jouir d'une source abondante et de grande qualité dont la renommée outrepassé les frontières de la tribu. D'un autre côté, ils accusent le manque d'eau criant en période sèche et l'inefficacité des services de l'eau pour répondre aux besoins

des consommateurs. Les positionnements des acteurs peuvent expliquer une partie de ce phénomène :

- Le propriétaire terrien qui réaffirme son pouvoir de détenteur de la terre vis à vis des délégataires en charge de la gestion de l'eau et au-delà (prospecteur minier),
- Le maître de la terre clamant son autorité coutumière sur son espace foncier face aux membres de la tribu et des autres aires coutumières d'influences alentours,
- Le militant indépendantiste qui veut prouver son aptitude à s'autogérer, en commençant par la gestion de la ressource en eau potable,
- Le membre d'un clan accueilli qui appuie les arguments du clan terrien qui les accueille pour asseoir sa légitimité dans le lieu,
- Les usagers d'un service qui le critiquent pour démarrer un processus de négociation (baisser le montant des factures, revoir les conditions d'exploitation de la ressource, etc.)
- Etc.

Toutes ces positionalités démontrent l'ambiguïté des discours d'une personne à l'autre, et même pour le cas d'une même personne. Au cours de l'échange, les individus peuvent tour à tour endosser des rôles différents qui alimenteront la confusion pour tous les interlocuteurs quant aux objectifs qu'ils visent. La confusion est encore plus déstabilisante pour les personnes non familiarisées avec les codes de valeurs successivement mobilisés, selon qu'ils s'apparentent au politique, au technique, ou au coutumier en l'occurrence. Sans pour autant prétendre à une distinction propre des rôles de chacun dans l'administration ni dans l'organisation sociale kanak actuellement, l'approche anthropo-historique des représentations associées à l'eau peut contribuer au développement d'une réflexion sur les différents enjeux qui concernent la gouvernance de la ressource sur terres coutumières.

Dorénavant, les conditions de répartitions des rôles coutumiers ne se lisent plus seulement avec une lecture traditionnelle qui déjà posait des difficultés dans l'organisation sociale interne kanak, mais également à travers les enjeux micro-politiques et économiques qui déterminent le développement de la Nouvelle-Calédonie.

Les études qui ont jusque-là révélé des tensions autour de l'eau en Nouvelle-Calédonie (Gosset et al., 2019), et comme c'est le cas dans de nombreux pays en Europe et dans le monde, soulignent le problème de la privatisation et de la marchandisation de l'eau⁶².

« (...) l'eau ça n'appartient à personne, tu as pas le droit de payer (...) » (Kaavac, 16/05/2019)

En Nouvelle-Calédonie, et ainsi que nous avons pu le constater pour les deux cas en étude ci-dessus, les communes en situation de délégation de compétence sont particulièrement sujettes à des tensions de cette nature. Le fait de déléguer une compétence communale à un organisme externe à la commune est perçu comme un manquement de la part du maire en

⁶² Fritel Jérôme (réalisateur), « Main basse sur l'eau », Arte, France, 2018, 88 min., in <https://www.youtube.com/watch?v=LsanRHMTS2g>, visité le 21/12/19 & Ribot Jean-Christophe (réalisateur), « Le dessous des cartes-Eau : une ressource sous tension », Arte, France, 2019, 13 min., in <https://www.arte.tv/fr/videos/083964-023-A/le-dessous-des-cartes-eau-une-ressource-sous-tension/>, visité le 18/01/20 & Franke Leslie, Lorenz Herlodor (réalisateurs), « Water makes money », Allemagne, France, 2010, 90 min., in <https://vimeo.com/59605440>, visité le 22/06/19

tant que membre coutumier, à ses responsabilités claniques vis à vis de la collectivité, au sens tribal. Cette analogie maladroite entre le rôle coutumier (par exemple : le « maître de l'eau⁶³ » qui est responsable de la distribution de la ressource aux autres clans) et les fonctions civiles (par exemple : le maire qui est élu et rémunéré pour répondre à des devoirs dont la distribution de l'eau potable fait partie) reflète bien la double contrainte (Cf. note de bas de page n°47, p.54) que subissent tous les mélanésiens impliqués dans la gestion de la ressource.

Plus qu'un élément de discorde, l'eau « c'est le lien », et en cela, cet élément ne peut engendrer de réelles divisions, du moins dans la zone où s'exerce la Coutume. En réalité, aujourd'hui comme avant, l'eau a toujours supposé la création de liens, entre les clans, entre les pratiques de tarodières et les réseaux AEP, si tant est qu'il y ait eu un échange de parole, des actes coutumiers, qui aient scellé l'entreprise. Sans quoi, la tension émerge, et plus ces manquements à la Coutume se cumulent, et plus le nœud devient gordien et les différents conflits qui le composent, indiscernables.

En cela nous ne pouvons rien, en revanche, une multitude de petites entreprises existent d'ores et déjà autour de l'eau, pour tâcher d'agir en faveur de la ressource. Dans l'ensemble, tous les acteurs cités tout au long de ce travail, sont pour une gestion partagée de l'eau, et la PEP corrobore cette prise de partie.

Cette gouvernance commune de la ressource existe déjà comme nous avons pu le constater. Seuls les moyens pour l'officialiser et l'homogénéiser, s'ils sont d'ores et déjà envisagés pour la rendre durable, ne font pas l'objet d'un consensus ; et c'est sur ce consensus qu'il faut travailler. Déjà plusieurs pistes émergent de ce travail pour peaufiner les modes de gestion actuels : revaloriser les bassins versants, soutenir la transmission intergénérationnelle kanak, trouver des moyens pour revaloriser les savoirs locaux autour de l'eau, reconnaître la spécificité de chaque microsociété kanak (par vallée) et ses dispositifs de gestion particuliers, etc.

Si l'eau est à prendre comme le point de départ de ce travail, nous convenons rapidement que le territoire en est le jumeau. L'un et l'autre ne se conçoivent séparément. Entre le cours d'eau et la terre où il circule, il ne peut y avoir de limite. Ensemble, ces deux éléments conditionnent les positionalités des individus, et non l'inverse. C'est une hypothèse qui renforce un peu plus les liens des Kanak à leur environnement naturel. Par conséquent, ce sont la gestion opérationnelle, les systèmes de valeur (que l'exemple de la perception de la qualité de l'eau prouve), la continuité des savoirs locaux et la cosmogonie qui s'en retrouvent impactés. De Tnedo où la formation des réserves a été contrainte par un paysage abrupte et enclavé dans la vallée de la Hienghène, à Boyen où les élevages, les mines et les plantations privilégiés ont conduit à l'éclatement des ensembles de population et des clans, les tensions autour de l'eau ont des mesures toutes différentes. La situation semble moins compromise à Tnedo où les chemins coutumiers pour définir les positionalités sont encore visibles et respectés, ce qui est plus compliqué à Voh où les autorités coutumières ne sont pas nécessairement instituées. L'absence des positionalités emblématiques que sont les chefs, les grands chefs, sont des indicateurs pour qualifier la santé de la coutume et de la possible coopération des deux milieux culturels de référence dans ce travail (coutumier et non coutumier). Le lien à l'espace est également crucial pour parler de l'eau, et le fait d'avoir été

⁶³ Ce terme est emprunté au travail de Charline Nekiriai sur la commune de Poya pour définir celui qui au sein du clan, d'un ensemble de clan, endosse le rôle de guider et distribuer l'eau au reste des clans. Il n'a pas été mentionné sur les deux terrains de l'aire Hoot Ma Whaap, il ne peut donc être qu'utilisé pour parler de ce rôle qui lui a été mentionné par la définition de ses capacités uniquement et non pas son statut propre.

déraciné et malmené dans leur histoire, a profondément marqué les relations des Kanak à leur ressource et la manière de la gérer. C'est aujourd'hui en tenant compte de ces liens, rompus ou non, qu'il faut repenser la manière de gérer l'eau et de la considérer.

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques et techniques :

Altman J., "Indigenous Interest and Water Property Rights", Dialogue 23, *Academy of the Social Sciences*, n°3 (2004)

Baron V. et al., « Épidémiologie de la lèpre en Nouvelle-Calédonie de 1983 à 2017 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n°21 (2019) pp. 400-405.

Barrau J., "L'Humide et le Sec: An Essay on Ethnobiological Adaptation to Contrastive Environments in the Indo-Pacific Area", *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 74, n°3 (septembre 1965) pp. 329-346.

Bastian G., « La Nouvelle-Calédonie », *Cahiers d'outre-mer*, n°27-7e année (juillet-septembre 1954) pp. 225-257

Beauvais M.-L. et al., *Les espèces envahissantes dans l'archipel néo-calédonien. Un risque environnemental et économique majeur*, IRD Éditions, collection Expertise collégiale, Paris (2006) 579 p.

Bellec S., « L'interaction touristique en Nouvelle-Calédonie : entre malentendus et négociations identitaires », *PhD thesis. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)*, Marseille (2019) 258 p.

Bensa A., « Terre kanak : enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui. Esquisse d'un modèle comparatif », *Études rurales, La terre et le Pacifique*, n°127-128, (1992) pp. 107-131

Bensa A., Leblic I., et al., *En pays kanak: Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle Calédonie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, (2000)

Bonnemaison J., *Les fondements d'une identité territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie). Essai de géographie culturelle. Livre II. Tanna : les hommes-lieux*, ORSTOM, Travaux et Documents : n°201, Paris (1987) 680 p.

Bouard S. et Sourisseau J.-M., « Stratégies des ménages kanak : hybridations entre logiques marchandes et non marchandes », *Natures Sciences Sociétés*, n°18 (2010), pp. 266–275

Bouard S., Levacher C., Bencivengo Y., Decottigny L., Demmer C., Le Meur, P.-Y., Blaise, S., Burton, J., Enjuanes, F., Grochain, S., *Note de synthèse Programme « PME Minières en Nouvelle-Calédonie, Petites et moyennes entreprises minières en Nouvelle-Calédonie »*, CNRT « Nickel & son environnement », (2018) 108 pages + annexes

Boudin-Boyet S., *Révoltes, conflits et guerres mondiales en Nouvelle-Calédonie et dans sa région*, L'harmattan, Paris (2008) 1^{er} tome, 340 p., 2^e tome, 276 p.

Bouret D., *Les « racines » canaques*, Eveil (1978) 100 p.

Bouteloup P., *La gouvernance de l'eau à partir d'une démarche participative : de l'analyse à la planification de la gestion de l'eau sur la zone VKP, Nouvelle-Calédonie*, Ecole Supérieure d'Agro Développement International (2016) 123 p.

Breton P., « La "société de la connaissance" : généalogie d'une double réduction », *Éducation et sociétés*, vol. 1, n°15 (2005) pp. 45-57

Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, *Rapport d'observations définitives établi à la suite de l'examen de la gestion du syndicat intercommunal à vocation multiple eaux et déchets Voh-Koné-Pouembout (SIVOM VKP)*, Nouméa (21/07/2016) 85 p.

Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, *Rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Hienghène*, Nouméa (29/10/2013) 72 p.

Chêne C., « Domination et résistances des engagés tonkinois en Nouvelle-Calédonie et dépendances, 1891-1960 », *Revue Transversales*, Centre Georges Chevrier, n°9 (octobre 2016)

Collard A.-L. et al., « Accès à l'eau et clientélisme dans le Nordeste brésilien », *Natures Sciences Sociétés*, n°21, (2013) pp. 35-44

Dauphiné J., *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*, L'harmattan, Paris, (1989), in Roy X., *Diagnostic agraire au cœur de Voh : Quelle place occupe l'activité agricole pour les ménages ruraux ?*, (mars 2007) 23 p.

DAVAR-SDE, « Etat de la ressource en eau Bilan au 2 Février 2020 », *Bilan Etiage Année 2019-2020*, Nouméa (02/02/2020) 20 p.

DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales), 2018, « Forum H2O : quelques chiffres clés », document présenté le 18,19 et 20 avril 2018 à Nouméa, disponible en ligne sur www.forumh2o.nc

DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales), PEPNC. Schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, (avril 2019) 196 p., disponible en ligne sur www.gouv.nc

DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales), 2018, *Intro « l'eau, ressource menacée, milieu fragile »*, document présenté le 18,19 et 20 avril 2018 à Nouméa, disponible en ligne sur www.forumh2o.nc

Delvienne Q., (RESCCUE/INTEGRE), « Opérations de protections et de restaurations du bassin de captage de Haccinem province Nord de Nouvelle-Calédonie », *Programme des opérations de protection et de restauration du bassin de captage de Haccinem* (juin 2016) 58 p.

Delvienne Q. et al. (RESCCUE), « État initial du site pilote de la zone côtière nord est, Province nord, Nouvelle-Calédonie », *Document Synthétique Etat Initial ZCNE*, (novembre 2015) 42 p.

Demmer C. et al., *Faire de la coutume un droit : Enjeux, histoire, questionnement*, Rapport de Recherche pour le compte de la Mission de recherche Droit et Justice, Centre Norbert Elias UMR 8562 (2016) 233 p.

Emergences, *Diagnostic Hienghène. Présentation des données de cadrage socio-économique. Dossier annexe au document de projet*, province Nord, mairie de Hienghène (décembre 2006) 87 p.

Franke L., Lorenz H. (réalisateurs), "Water makes money", Allemagne, France, 2010, 90 min., in <https://vimeo.com/59605440>, visité le 22/06/19

Fritel J. (réalisateur), « Main basse sur l'eau », Arte, France, 2018, 88 min., in <https://www.youtube.com/watch?v=LsanRHMTS2g>, visité le 21/12/19

Garcin M. (dir.) et al., « Gestion du passif de l'activité minière », Rapport scientifique, *CNRT « Nickel et son environnement »*, V1 b (janvier 2018) 123 p.

Godin P., « Les échanges sont le souffle de la coutume. Logiques sociales de la vie et de la puissance en pays hyeehen », *PhD thesis. Anthropologie sociale et culturelle. Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)*, Nouméa (2015)

Godin P. in Langlet J.-Y., « La place de la médecine kanak en Nouvelle-Calédonie », *Médecines océaniques, Bulletin Médical*, n°42 (octobre 2005) pp. 3-6

Gosset L., *Etude des usages et pratiques liées à l'eau potable à Voh, Koné et Pouembout*, IAC et CIRAD, (septembre 2018)

Graille C., « Coutume et changement social en Nouvelle-Calédonie », *Journal de la Société des océanistes*, n°109 (1999-2) pp. 97-119

Grellier O. et al., *La gestion de l'eau en terres autochtones : regards croisés sur la littérature dans le Pacifique et en Nouvelle-Calédonie*, Programme « Au fil de l'eau », (2019) 44 p.

Guiart J., *Do Kamo*, de Maurice Leenhardt, relu en 1986, in *Journal de la Société des océanistes*, tome 41, n°80 (1985) pp. 57-85

Hadj L., Gaël Lagadec, Gérard Lavigne et Catherine Ris, « Vingt ans de politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie : Démocratisation de l'école mais persistance des inégalités ethniques », *Formation emploi*, n°120 (2012) pp. 101-125.

Hardy, Guy. (dir.) « 1. Théorie du double bind (double lien) de Gregory Bateson », *S'il te plaît, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, ERES, Toulouse (2012) pp. 19-27.

Herrenschmidt J.-B. et Wickel A., *Commune de Hienghène. Schéma d'aménagement du District Goa (Tiendanite – Caavatch – Tendo)*, GIE Océanide, Cabinet Théome, Consultants (mars 2012) 46 p.

IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique), *Bilan compagnonnage* (2018) 8 p.

IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique), *Bilan compagnonnage* (2017) 8 p.

Ioris A. A. R., "Values, meanings, and positionalities: the controversial valuation of water in Rio de Janeiro", *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol. 29, (2011) pp. 872-888

Kuruppu N., "Adapting Water resources to climate in Kiribati: the importance of cultural values and meanings", *Environmental Science & Policy*, n°12 (2009) pp. 799–809

Leblic I., « Pays, "surnature" et sites "sacrés" » paicî à Ponérihouen (Nouvelle-Calédonie) », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n°120-121, (2005) pp. 95-111

Leblic I., « Le chronotope kanak. Parenté, espace et temps en Nouvelle-Calédonie », in LACITO, S. Naïm (éd.), *La rencontre du temps et de l'espace. Approches linguistique et anthropologique*, Peeters-SELAF collection Numéros spéciaux 32 (2006) pp. 63-80

Leenhardt M., *Do kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Gallimard, Paris, (1998)

Lejars C., Bouard S., Sabinot C. et Nékiriaï C., « Quand « l'eau, c'est le ^[L] lien » : suivre l'évolution des réseaux d'eau pour éclairer les pratiques et les transformations sociales dans les tribus kanak », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n°3 (Décembre 2019) 21 p.

Livian Y., *Initiation à la méthodologie de recherche en SHS : réussir son mémoire ou thèse*, Lyon, (2015) 79 p.

Massenavette C., *Le rôle de la Nouvelle-Calédonie dans la gestion durable des ressources en eau douce*, Mémoire de Master 2 ALC patrimoine, Université de la Nouvelle- Calédonie, Nouméa, (2016) 114 p.

Muru-Lanning M., "At Every Bend a Chief, At Every Bend a Chief, Waikato of One Hundred Chiefs': Mapping the Socio- Political Life of the Waikato River", in R. Wagner John and K. Jacka Jerry, *Island Rivers: Fresh Water and Place in Oceania*, ANU Press (Australian National University) Canberra, Australia, (2018)

Muru Lanning M., *Tupuna awa and te awa tupuna, An anthropological study of competing discourses and claims of ownership to the waikato river*, The University of Auckland, (2010)

Nauleau L. et Wickel A., *Synthèse. Commune de Hienghène. Diagnostic communal*, GIE Océanide, Cabinet Théome, Consultants (mars 2012) 61 p.

Nekiriai C., *La gestion de l'eau sur terres coutumières en Nouvelle Calédonie : évolution des représentations, des valeurs et des pratiques*, mémoire de master de l'Université de Nantes, (2017) 70 p.

Nemoadjou L., *Analyse et anticipation des pénuries d'eau sur terres coutumières en Nouvelle-Calédonie*, mémoire de master de l'Université de Corse (juin 2018) 68 p.

Ogier-Guindo J., « Le pays invisible. Représentations de la mort dans les discours cérémoniels kanak (Nouvelle-Calédonie) », *Cahiers de littérature orale*, n°69 (2011) 20 p.

Pizette M., *L'évaluation des processus de concertation pour la construction des politiques de l'eau en Nouvelle-Calédonie*, mémoire de master 2 Lyon 3 (2020) 91 p.

Rajon M. (commissaire enquêteur), *Procès-verbal de consignation de l'enquête publique relative à la réalisation d'une usine hydraulique sur la commune de Pouébo*, Société Hydro Paolo SAS, Enquête du lundi 2 octobre 2017 au jeudi 2 novembre 2017, 19 p.

Ribot J.-C. (réalisateur), « Le dessous des cartes-Eau : une ressource sous tension », Arte, France, (2019) 13 min., in <https://www.arte.tv/fr/videos/083964-023-A/le-dessous-des-cartes-eau-une-ressource-sous-tension/>, visité le 18/01/20

Rigo B. et Tcherkézoff S., « À propos de la thèse de Patrice Godin », *Journal de la Société des Océanistes*, n°141 (juillet-décembre 2015) p. 376-379

Rocklin D., La pêche au crabe de palétuviers à Voh (Nouvelle-Calédonie) : Typologie de la pêcherie et proposition d'indicateurs, mémoire de master de l'Agrocampus Rennes (2006) 60 p.

Roiné D. et Eoze M., « L'évolution des finances communales basée sur les comptes 2013/2016 », *Observatoire des communes de Nouvelle-Calédonie 2018*, 3^e édition, AFD, actu.nc (2018) 48 p.

Roy X., *Diagnostic agraire au cœur de Voh : Quelle place occupe l'activité agricole pour les ménages ruraux ?*, IAC, CIRAD, DDEE-PN (mars 2007) 100 p.

Salomon C., *Savoirs et pouvoirs thérapeutiques kanaks*, PUF (2000) 159 p.

Sand C., "Certainly the most technically complex pondfield irrigation within Melanesia': Wet taro field systems of New Caledonia", in M. Spriggs, D. Addison and P.J. Matthews, *Irrigated Taro (Colocasia esculanta) in the Indo-Pacific*, *Senri Ethnological Studies* n°78 (2012) pp. 167–188

Sand C., Bolé J., Ouetcho A.-J. et Baret D., « Contribution à l'archéologie du "séjour paisible" kanak : étude et mise en valeur du hameau de Tipéhéne, Pombeï (Nouvelle- Calédonie) », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n°128 (janvier-juin 2009) pp. 53-68

Sand C., "Historical Archaeology in Island Melanesia: First Research on the Convict Settlements of New Caledonia", *New Zealand Journal of Archaeology*, n°27 (2006) pp. 145-161.

Sand C., Bolé, J. et Ouetcho, J.A., « Les aléas de la construction identitaire multi- ethnique en Nouvelle-Calédonie : quel passé pour un avenir commun ? », *Le Journal de La Société des Océanistes*, (2003) 156.p.

Sardan J.-P. O., « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants », *Etudes et Travaux* n°13, Lasdel (Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local), Niamey (octobre 2003) 58 p.

Saussol A., « Le café en Nouvelle-Calédonie. Grandeur et vicissitude d'une colonisation », *Cahiers d'outre-mer*, n°79 – 20^e année (juillet-septembre 1967) pp. 275-305

Saussol A., *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, Paris, (1979) 493 p.

Saussol A., « De l'air clanique à la terre canaque : coutume et revendication nationale en Nouvelle-Calédonie », in Antheaume Benoit & Co, *Tropiques lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter*, ORSTOM, Paris, (1989) pp. 492-499

Saussol A., « Dynamiques foncières d'un centre de colonisation en Nouvelle-Calédonie : le pays de Hienghène », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 76, n°284-285 (3^e et 4^e trimestres 1989) pp. 187-241

Saussol A., « Retour à Hienghène : une vallée calédonienne de la colonisation à l'espace post-colonial », *Journal de la Société des Océanistes*, n°132 (1^{er} semestre 2011) pp. 77-92

Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie, « Charte du Peuple Kanak : Socle Commun des Valeurs et Principes Fondamentaux de la Civilisation Kanak », Nouville : éditeur, (2014) 32 p.

Tein K., Boi P., Roses A., Stephens P., Lebars J., Dunot K., et al., *Hwanfalik, dictons de la vallée de Hienghène*, ADCK, Nouméa (1992) 59 p.

Toussaint M., "L'épreuve du feu. Politiques de la nature, savoirs, feux de brousse et décolonisation en Nouvelle-Calédonie.", *PhD thesis. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)*, Marseille (2018) 704 p.

Trépied B., "Indigenous struggles and water policies in contemporary New Caledonia", *Social Identities*, vol. 18, n°4, (July 2012) pp. 465-479

Trépied B., « Des conduites d'eau pour les tribus. Action municipale, colonisation et citoyenneté en Nouvelle-Calédonie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (2011) pp. 58-4

Trépied B., « Coutumiers kanak contre élus FLNKS. La bataille de l'eau à Koné (Nouvelle-Calédonie, 2004) », in Bosa B. et Wittersheim E., *Luttes autochtones, trajectoires postcoloniales (Amériques, Pacifique)*, Les Terrains du Siècle, Karthala, (2009) pp. 27-56

Sites internet :

Cartographie :

<https://www.google.fr/maps>

<https://www.cartograf.fr>

<http://georep.nc>

Cart'Eau, <https://georep.nc/carto-thematique/environnement/explo-carteau>

Statistiques :

ISEE, chiffres clés des communes, <http://www.isee.nc/publications/la-nouvelle-caledonie-en-cartes-et-en-chiffres/chiffres-cles-des-communes>

<http://www.forumh2o.nc>

<http://www.gouv.nc>

Coutumier :

<http://www.senat-coutumier.nc>

<http://www.hootmawhaap.nc>

<http://www.alk.nc/aires-coutumieres/hoot-ma-whaap>

Histoire :

<http://www.iancp.nc>

Table des illustrations

Figure 1 : Photo de l'écoulement du creek Wemala sur un ancien site de tarodières irriguées en terrasse, Cavaatch (Pizette, 15/07/2019)	5
Figure 2 : Carte de la zone d'étude des communes de Voh et Hienghène en Nouvelle-Calédonie (Source : Google Map, Cartograf.fr, Coulange, Pouembout, 2020).....	6
Figure 3 : Carte des terrains de la commune de Voh par bassins versants (Source : Georep, Coulange, Pouembout, 2020)	10
Figure 4 : Carte des terrains de la commune de Hienghène par bassins versants (Source : Georep, Coulange, Pouembout, 2020)	12
Figure 5 : Photos satellites des tarodières de Wemala, Kaavac, Hienghène (Source : <i>Géorep</i> , 2016).....	19
Figure 6 : Schéma d'un système de tarodières irriguées en terrasse (Coulange, inspiré des propos recueillis le 12 et le 14 août 2019 à Hienghène)	20
Figure 7 : Schéma technique d'un système d'irrigation traditionnel de tarodières en terrasses en langue nemi (Coulange, 2019)	21
Figure 8 : Photo d'un barrage en pierre sur une ancienne canalisation d'irrigation pour les tarodières en terrasse (Coulange, 15/07/2019)	22
Figure 9 : Photo dans le lit d'un ancien canal à ciel ouvert à Pindjen, Oundjo (Coulange, 02/07/2019).....	25
Figure 10 : Représentation dans l'espace en langue kanak (Bril, in Bensa, Leblic et al., 2000)	28
Figure 11 : Modélisation de l'évolution chronologique de la spatialisation de l'habitat et de la gestion de l'eau sur terres coutumières (Coulange, 2019).....	31
Figure 12 : Légende de la Modélisation de l'évolution chronologique de la spatialisation de l'habitat et de la gestion de l'eau sur terres coutumières (Coulange, 2019).....	31
Figure 13 : Photo de femmes faisant la lessive au tout premier lavoir de Do Neva (Leenhardt, 1904).....	32
Figure 14 : Photo de la vallée de la Hienghène, vue depuis Wemala sur Kaavac (Coulange, 15/07/2019).....	38
Figure 15 : Photo de la zone du captage de Tnedo sur le cours d'eau Pwe U (Pizette, 15/07/2019)	39
Figure 16 : Carte situant les deux captages de la tribu de Weda (Source : <i>Georep</i>).....	40
Figure 17 : Photos des travaux d'installation du nouveau captage de Haut-Coulna (Coulange, Haut-Coulna, 05/06/2019).....	41
Figure 18 : Carte des débits moyens mensuels du mois de janvier 2020 (DAVAR, 2020)	42
Figure 19 : Photo des anciens billons d'ignames sur les coteaux et ancienne plaine irriguée pour les taros en aval, Pindjen, Oundjo (Coulange, 02/07/2019)	52
Figure 20 : Schéma de la gestion de l'eau dans le type de culture anciennement pratiqué à Pindjen (Coulange, 2019).....	52
Figure 21 : Carte du type de foncier à Voh, avec un zoom sur le foncier privé en vert sur l'aire d'influence de la tribu de Boyen (Source : ADRAF et DITTT, 2018).....	56
Figure 22 : Schéma d'un exemple de positionalités et de valeurs types chez un représentant coutumier (Coulange, 2020)	58
Figure 23 : Schéma du taux de nickel autorisé selon les normes en vigueur (DASS-NC/DAVAR, extraite de la diapositive sur l'environnement du forum H2O, 2018)	65
Figure 24 : Carte des Périmètres de Protection des Eaux du captage de Boyen C1 (Source : Cart'Eau, Coulange, 17/01/2020)	68

Figure 25 : Carte des Périmètres de Protection des Eaux rapprochés du captage de Boyen C1 (Cart'eau, Coulange, 17/01/2020)	69
Figure 26 : Diagramme de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Boyen (Coulange, 2020).....	76
Figure 27 : Légende des diagrammes de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Boyen (Coulange, 2020).....	76
Figure 28 : Diagramme de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Tnedo (Coulange, 2020).....	78
Figure 29 : Légende des diagrammes de Venn des parties-prenante dans la gestion de l'eau à Tnedo (Coulange, 2020)	78

Table des annexes

Annexe N°1 : Tableaux des entretiens.....	96
Annexe N°2 : Table lexicale.....	97
Annexe N°3 : Tableau de vocabulaire de l'eau en langues vernaculaires de Hienghène essentiellement	99
Annexe N°4 : Extrait de l'avis du Sénat Coutumier sur la Politique de l'Eau Partagée	102
Annexe N°5 : Répartition des compétences eau en Nouvelle-Calédonie	105
Annexe n°6 : Chronologie de l'eau en Nouvelle-Calédonie	107

Annexe N°1 : Tableau des entretiens

	Localités	Nb de personne entretenue	Nb d'entretien	Dates	Verbatim
Institutions	Province Nord et Nouméa	23	16	18/03/19 25/04/19 29/05/19 28/06/19 12/04/19 17/04/19 27/09/19 07/05/19 23/10/19 17/05/19 22/08/19 19/11/19 16/05/19 29/04/19 19/03/19 20/03/19	« nous on travaille pas sans les autorités coutumières, mais on donne la priorité à la protection de la ressource » ; « dans les années 80 (...) y'a eu ce mouvement politique disant qu'il fallait pas payer l'eau » ; « Le maire a toujours dit (...) on fera tout nous même. On veut que les agents soient formés et qu'ils interviennent eux-mêmes quand il y a un problème. Les fontainiers font tout par contre, les route, les trous des cimetières et tout. » ; « les communes, si jamais elles doivent passer par des terres coutumières pour faire des réseaux d'AEP par exemple, normalement elles sont censées faire les choses bien et avoir des actes » « (...) c'est que nous l'eau ça parle d'un foncier (...) le foncier il appartient à un clan, (...) » ; « très récent que l'eau appartienne aux terres coutumières, avant les cours d'eau et les fleuves appartenaient au territoire. »
Chercheurs	Province Nord et Nouméa	7	10	08/07/19 26/04/19 10/05/19 26/07/19 02/08/19 07/06/19 01/08/19 22/03/19 09/08/19 07/06/19	« parce que le système est un système qui coule en permanence. (...) qui évite que l'eau chauffe. (...). L'eau qui chauffe, te fait pourrir tes taros. » ; « Il y a des trous d'eau pour boire et des trous d'eau pour se baigner » ; « Mais on entre dans une période sèche importante depuis 2014-2015 » ; « Parce que aussi si on se dispute par rapport à l'eau y'aura plus d'eau (...) » ; « c'était pas à eux de gérer le débit de l'eau, c'était le clan de l'eau. » ; « les tensions autour de l'eau sont souvent liées (...) [au] fait de pas avoir accès à l'eau potable. (...) C'est pas du fait de ça c'est mon eau, (...) »
Particuliers	Commune de Hienghène	18	21	04/06/19 05/06/19 14/10/19 08/08/19 12/08/19 13/08/19 10/10/19 14/10/19 16/05/19 13/08/19 21/05/19 17/07/19 13/08/19 14/08/19 11/10/19 15/10/19	« (...) mais l'eau de la source on la buvait sans se poser des question. » ; « A Haut Coulna Wanaan, fallait descendre avec les sceaux, donc les gens ils gaspillaient pas. » ; « Quand il n'y a plus d'eau, on réutilise les puits » ; « les petits creeks délimitent les terres des clans dans la tribu » ; « (...) nous le clan on protège cet endroit, y'a une partie source, et là-bas y'a une partie culturelle (...) » ; « Si on refait la forêt, l'eau va remonter encore » ; « Mais pas maintenant car l'eau des rivières est polluée, à cause des évacuations et tout, nous on se baigne pas dans l'eau, que si il y a eu les grandes pluies. » ; « (...) c'est les arbres qui boivent l'eau (...) » ; « Ils ont trouvé un moyen pour protéger les captages, c'est la chasse des cochons et des cerfs. Mes petits neveux à moi ils sont partis faire ça. » ; « (...) du coup on arrose les jardins avec les tuyaux car on a plus d'eau dans le creek. »
	Commune de Voh	17	10	11/04/19 27/06/19 22/07/19 21/08/19 19/06/19 19/06/19 02/07/19 23/05/19 28/05/19 19/06/19	« Les vieux ont dit faut pas tirer les cailloux à la rivière, si vous faites ça l'eau il va partir tout, y'aura plus rien. » ; « Ils vont faire des histoires mais quoi, tout le monde travail, c'est la mine, les jeunes ils travaillent là-bas. Le fond de Taom si c'est rouge, la rivière de Boyen, si reste l'eau qui coule, si commence là-haut, ça y est l'eau c'est rouge. » ; « l'histoire d'arroser les champs, les fleurs, maintenant y'a moins de pluie mais avant il pleuvait souvent, y'avait une saison des pluie, pour les arbres fruitiers et tout » ; « (...) maintenant tous les trous d'eau sont remblayés (...) » ; « (...) bientôt la rivière c'est plus la rivière d'avant, c'est tout changé. Y'a des arbres partout, on se demande elle est où la rivière. Avant c'était propre, c'était clair, y'avait pas d'arbre. » ; « ils maîtrisaient l'eau, pi ils faisaient leurs creeks eux-mêmes » ; « y'a qu'un qui s'occupe de l'eau »

Vocabulaire technique de l'eau et de sa gestion :

- AEP : il s'agit d'un terme générique pour parler du réseau global de distribution de l'eau potable pour une zone définie. C'est également l'acronyme pour Adduction d'Eau Potable.
- Unité de distribution : il s'agit d'un ensemble d'éléments qui permettent la distribution de l'eau potable à un groupe d'habitat. Il est composé d'un captage superficiel ou d'un forage, puis d'un ou plusieurs réservoirs, d'une unité de traitement (ou plusieurs ?), d'une conduite mère, et de plusieurs conduites de distribution qui relient les habitations.
- Engraver : ensabler, rempli de pierres
- Fontainier/ ouvrier de l'eau: Le métier de fontainier s'apparente aujourd'hui à un agent d'exploitation, de distribution ou un ouvrier d'entretien du réseau d'eau potable et assainissement.
- Régie (communale) de l'eau : dont la mairie assume la compétence de gestion de la ressource.
- Affermage : contrat par lequel un contractant privé s'engage à gérer un service public
- La régie intéressée : (le cas de VKP) La régie intéressée est une forme d'exploitation dans laquelle la collectivité territoriale passe un contrat avec un professionnel pour faire fonctionner un service public. La collectivité rémunère le « régisseur intéressé » par une rétribution composée d'une redevance fixe et d'un pourcentage sur les résultats d'exploitation " un intéressement ". La collectivité est chargée de la direction de ce service mais peut donner une certaine autonomie de gestion au régisseur. Selon le niveau de risque assuré par le délégataire, c'est une délégation de service public ou un marché (article R. 2222-5 du CGCT).

Vocabulaire propre au milieu coutumier :

- Foncier coutumier : il est composé de terres qui relèvent du droit coutumier
- Officiers publics coutumiers (OPC) : agent de la Nouvelle-Calédonie, remplace le gendarme dans la fonction de syndic des affaires coutumières. A ce titre, il a pour principales fonctions :
 - o La réception et instruction des demandes d'établissement d'actes coutumiers dont il est saisi ;
 - o L'organisation des échanges et/ou rencontres nécessaires à l'établissement de l'acte coutumier ;
 - o Le traitement de la logistique d'organisation de l'acte coutumier ;
 - o La transcription de la décision coutumière dans le respect de la réglementation.
- Conseil des anciens/ Conseil des Chefs de Clans : il est composé de représentants claniques, des chefs de chaque clan que compose l'ensemble tribal représenté, pour organiser en partie la vie de la tribu. Il s'agit de la première autorité de référence après le chef de clan sur terres coutumières.
- Chefferie : un ensemble de plusieurs clans, parfois plusieurs tribus qui organise la vie sur terres coutumières sur la zone qu'elle comprend. Elle est la dernière autorité de référence à laquelle se réfèrent les Kanak, pour ceux qui ne jugent pas nécessaire

ou légitime de passer par l'administration coutumière (Districts/Aires coutumières/ Sénat coutumier).

- Village / Tribu : en Nouvelle-Calédonie, les villages sont des zones de peuplement plus denses et plus urbains, tandis que les tribus sont plus faiblement peuplées et sont à caractère rural. Le type de population mélanésien est majoritaire dans le peuplement des tribus. Elles font suite aux anciennes réserves mélanésiennes formées à la période de cantonnement organisée par l'administration coloniale de l'époque.
- Petit chef/Chef : ce terme fait référence au concept instauré par l'administration coloniale pour désigner un chef pour chaque tribu (elles aussi formées par l'administration coloniale à la suite de la mise en réserve, Cf. la définition ci-dessus).

Annexe N°3 : Tableau de vocabulaire de l'eau en langues vernaculaires de Hienghène
essentiellement

NOMS COMMUNS ⁶⁴			
Langues kanak	Mots	Traductions françaises	Significations
NR	<i>weem</i>	Monnaie de perles blanches	Eau qui descend de la vallée
Générique pour les langues de la Grande-Terre	<i>we</i>	Eau	Eau
Nemi	<i>we le daot</i>	Eau de la rivière	Eau de la rivière
Nemi	<i>we le kut</i>	Eau de pluie	Eau de pluie
Nemi	<i>we le pwec</i>	Eau du ruisseau	Eau du creek
Nemi	<i>we le katcan gelewe</i>	Eau de source	Eau de la source
Jawe	<i>haaro</i>	Cours d'eau	Cours d'eau
Jawe	<i>beng caat</i>	Cascade/chute d'eau	Cascade
Nemi	<i>hwa caxaan</i>	Embouchure	Delta
Nemi	<i>pwe puhyn</i>	Creek ou cascade	NR
Nemi	<i>knuduk, knudi</i>	Boire/poisson	Boire
Nemi	<i>we mwen</i>	Chouette/creek (cours d'eau)	Cours d'eau
Nemi/Pije	<i>we kae</i>	NR	Fruit utilisé comme gourde
NR	<i>werap</i>	Puits	Puits
Nemi	<i>kapo kut</i>	Fait la pluie	NR
Nemi/Jawe	<i>wepiick/wewi ik</i>	Eau cheveux blancs	Nom d'un trou d'eau à Tnedo et ailleurs (Haut Coulna à Paana)
Pije/Fwâi/ Nemi/Jawe	<i>daahoot/jaao ot</i>	Rivière	Grande rivière
Pije/Fwâi/ Nemi/Jawe	<i>pwac/pwec</i>	Creek	Rivière
Nemi	<i>hin pwec</i>	Petit cours d'eau	Ruisseau
Jawe/Nemi	<i>panou</i>	Conduite, tranchée, caniveau	Canal à ciel ouvert
Jawe/Nemi	<i>paik poureo</i>	Cailloux, bassin (sur le corps humain)	Endroit pour prendre de l'eau
Jawe/Nemi	<i>paik</i>	Cailloux	NR
NR	<i>wedo</i>	Route de l'eau	NR

⁶⁴ Le vocabulaire ci-dessus présenté provient des entretiens menés sur le terrain. L'usage du dictionnaire dont les références suivent eut été de corriger l'orthographe des mots recueillis de manière phonétique (en italique). Pour certains mots, le dictionnaire n'a pas pu être utile, donc l'orthographe reste en suspens.

Haudricourt A. et Ozanne-Rivierre F., *Dictionnaire thématique des langues de la région de Hienghène (Nouvelle-Calédonie)*, SELAF, coll. Lacito, Paris (1982), 285 p.

NR	<i>we naan</i>	NR	Une eau qui pue, blanche ou orange, sale, coule sur rocher, ne pas la boire (pas un trou d'eau)	
NR	<i>we kae</i>	(Ressemble à un fruit comme la citrouille, comme la calabasse arrivée après)	Sceau des vieux	
Nemi/Jawe	<i>we caget/ we cabwet</i>	Eau qui sort de la terre	Source	
Nemi	<i>katcan gelewe</i>	Qui sort de la terre (comme we tchabwet, tchaguet)	NR	
Nemi	<i>dido baa</i>	Là où c'est humide, sable mouvant	NR	
Nemi	<i>we hun</i>	Trou d'eau	Trou d'eau	
Jawe/Nemi (/Jawe de Pouebo)	<i>gala</i>	Tarodièrè	Tarodièrè irriguée en terrasse	
Jawe	<i>hwan we</i>	Trou d'eau	Trou d'eau	
Jawe	<i>hwaranin we</i>	Chemin de l'eau	Conduite d'eau	
Nengone (Maré)	<i>tiwi</i>	Puits	L'eau pour toute la tribu	
Nemi	<i>gna we</i>	Maison de l'eau	Réservoir, bassin, stockage de l'eau/ nom pour une fille	
Nemi	<i>gna</i>	Maison	NR	
Jawe de Pouebo	<i>dane</i>	Conduite d'eau	Conduite d'eau	
Jawe	<i>goama we</i>	NR	Eau pour le médicament trad.	
Nemi	<i>hwan fae</i>	Bouche/ porche	Entrée du canal/prise d'eau du canal	
Nemi	<i>baan we</i>	Bassin	Bassin d'eau	
Nemi	<i>cnedanin we</i>	Chemin de l'eau	Conduite d'eau	
Pwaamei	<i>whan pwii</i>	Trou fond	Fond du trou d'eau	
Pwapwâ	<i>xhwan</i>	Trou	Trou	
Pwaamei et Pwapwâ	<i>Ti kut</i>	Descendre en bas	Le nom d'un trou d'eau à Boyen	
Pwaamei et Pwapwâ	<i>Ti peena</i>	Anguille	Le nom d'un trou d'eau à Boyen	
EXPRESSIONS⁶⁵				
Langues kanak	Expressions	Traductions	Reformulations	Significations
(Langues de Hienghène)	"Tête creuse", "tu parles comme un ruisseau"	Bon orateur	NR	NR

⁶⁵ Tein K., Boi P., et al., *Hwanfalik, dictons de la vallée de Hienghène*, ADCK, Nouméa (1992), 59 p.

(Langues de Hienghène)	"Hap weei na hii"	Casser récipient à eau nous	Casser sa proprealebasse	Payer ses propres erreurs
(Langues de Hienghène)	"Po kut pe hen o davec xon"	Faire pluie se aller de crues de	Faire la pluie pour s'inonder soi-même	Subir les conséquences de ce qu'on a provoqué
(Langues de Hienghène)	"Po pwec le kave daec"	Faire canalisation dans trace inondation	NR	NR

REPRESENTATIONS⁶⁶

Langues kanak	Traductions	Significations
Nemi	Pas de reflet dans l'eau	Mort
Nemi	Eau froide	Anesthésie
Nemi	Consommation terre blanche	Temps de famine
Nemi	Suivre la rivière	La rivière est un repère

⁶⁶ Ozanne-Rivierre F. et Tein P., *Textes Nemi (Nouvelle-Calédonie)*, SELAF, vol. 31 et 32, Paris (1979) 316 p.



République Française

De nos jours, il est primordial de concilier les deux systèmes. D'une part, pour faire face au gaspillage et aux problématiques environnementales, à la gestion financière et aux coûts induits pour les collectivités. Et d'autre part pour répondre aux enjeux de développement durable.

Chaque pays coutumier Kanak possède des spécificités en termes de gestion de l'eau. Il faut amener la chose publique avec une certaine souplesse de manière à ne pas heurter les sensibilités et tenir compte des conceptions de l'espace produites et vécues. Par exemple, la facturation de l'eau dans les îles est quelque chose qui est perçu comme une aberration. Le même sentiment peut se retrouver en grande terre : *« pourquoi payer une substance qui fait partie de l'existentiel du Kanak, d'une identité qui lui est propre, qui est liée à son histoire et celle de son clan » ?* : **tout comme la terre, l'eau est donc la propriété d'un clan.**

Article 1^{er} : l'eau et sa gestion sont des éléments de l'identité Kanak :

La gestion des eaux douces est un aspect fondamental de l'**identité kanak** car elle procède du **lien à la terre et du rapport mystique, mythique et vital** des Kanak aux sources ainsi qu'aux cours d'eau et d'une manière générale aux milieux aquatiques. Des clans ont un lien avec les cours d'eau dont ils portent le nom et pour lesquels la Coutume leur reconnaît la détention de droits fonciers.

Dans toutes les communes du pays, la gestion des eaux douces est un dossier particulièrement sensible pour de multiples raisons. **En effet, du point de vue de la nature, les phénomènes El Nino et de sécheresse impactent les hommes et l'agriculture.** En saison humide, les pluies et les inondations créent d'autres **catastrophes naturelles**. Par ailleurs, les mines et les anciennes prospections minières suivies par les feux de brousse ont **impacté les ressources en eau et les captages**. Enfin, l'absence de cours d'eau dans les Iles Loyautés pose **des problèmes de ravitaillement**. Tous les citoyens ne sont pas égaux devant l'accès à l'eau en termes de **disponibilités** mais aussi en termes **financiers**.

Article 2 : Un cadre juridique qui distingue les statuts des différents espaces géographiques :

- a) L'article 6 de la Loi Organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 dispose qu' *« En Nouvelle-Calédonie, le droit de propriété garanti par la constitution s'exerce en matière foncière sous la forme de la propriété privée, de la propriété publique et des terres coutumières dont le statut est défini à l'article 18. »*
- b) L'article 18 de la même loi dispose que les terres coutumières, et les biens qui y sont situés appartenant aux personnes de statut civil coutumier sont régies par la coutume.
- c) L'alinéa 2 de l'article 44 de la loi organique modifiée du 19 mars 1999 qui énonce que le domaine de la Nouvelle-Calédonie *« comprend également sous réserve des droits des tiers et sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières, les cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources. »*

La Charte du Peuple Kanak stipule dans la section 3 du Chapitre 2 relative à la souveraineté sur la nature et les ressources que *« les terres, les ressources et l'espace naturel ainsi que les savoirs*

République Française

traditionnels matériels et immatériels rattachés constituent le patrimoine naturel du Peuple Kanak dont il est le garant et le dépositaire devant les générations futures ».

Sur le plan universel, l'eau comme l'air, le vent, la pluie et le soleil constituent des ressources naturelles vitales pour tout être et métabolisme vivant. Sa mise à disposition dans des conditions acceptables, répond à l'intérêt général dans les conditions particulières de chaque territoire.

Article 3 : le pouvoir de déterminer les conditions de la mise à disposition de la ressource en eau :

Le rapport accompagnant le projet de délibération met, entre autres dispositifs, au centre de la politique de l'eau partagée l'établissement de périmètres de protection des eaux et notamment des captages. A cet effet, l'article 7 de l'arrêté n° 2018-3121/GNC du 18 décembre 2018 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes permet (pour une durée d'un an) au président du gouvernement de procéder à l'ouverture des enquêtes administratives préalables à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour des captages d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines.

Le rapport affirme que « le déploiement des périmètres de protection des eaux doit être impérieusement poursuivi. Son cadre juridique de mise en œuvre doit être adapté pour tenir compte de l'évolution institutionnelle du pays depuis 1968. Il s'agit notamment :

- de préciser les procédures réglementaires d'instruction et d'autorisation,
- d'adapter ces procédures à la spécificité des terres coutumières, en sécurisant les décisions par des actes coutumiers (49% des captages concernés),
- d'actualiser les procédures d'utilité publique, issues du droit civil métropolitain transféré à la Nouvelle-Calédonie en 2014,
- ou encore de faire respecter les délimitations, ainsi que les restrictions d'usage associées, si nécessaire par des sanctions réglementaires dissuasives. » **Schéma d'orientation de la politique de l'eau - Page 46 sur 177.**

Article 4 : le sénat coutumier n'a pas compétence pour autoriser ou non l'accès à l'eau sur des terres coutumières :

Le sénat coutumier rappelle le cadre de la loi du 15 janvier 2007 relative aux actes coutumiers, elle-même découlant du document d'orientation de l'Accord de Nouméa de 1998 intégré à la Constitution française du 4 octobre 1958.

L'accès, l'établissement et la construction de protection des captages sur terres coutumières seront réalisés au cas par cas par des actes coutumiers.

Article 5 : le consentement préalable et en connaissance de cause, pierre angulaire de la politique de l'eau partagée avec les autorités coutumières concernées :

S'agissant de ressources situés sur terres coutumières et sur le territoire culturel (Zone d'Influence Coutumière) d'une chefferie, l'accès à cette ressource est décidé et organisé conformément au principe du consentement préalable, libre et éclairé de la chefferie et plus largement des autorités coutumières concernées.

Ainsi sur terres coutumières, cette compétence procède selon **la délibération n°06/2014/SC du 15 juillet 2014, du consentement préalable, libre, éclairé et en connaissance de cause de la chefferie et des clans concernés par tout projet relatif à la gestion de l'eau (compris comme un projet économique ou d'aménagement).**

Article 6 :

Le présent avis est transmis au président du congrès, au président du gouvernement de la Nouvelle - Calédonie, au président de la province sud, de la province nord et des îles, aux maries de Nouvelle-Calédonie, aux *présidents des conseils coutumiers ainsi qu'au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie*. Elle est publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en assemblée plénière, le 26 février 2019.

Le président du sénat coutumier

de Nouvelle-Calédonie.



Clément GROCHAIN

Le porte-parole du sénat coutumier

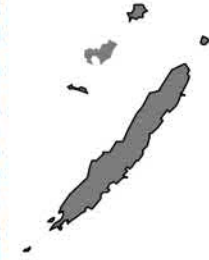
de Nouvelle-Calédonie



Luc WEMA

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Nouvelle-Calédonie



1. Le domaine public fluvial :
Le domaine de la Nouvelle-Calédonie comprend « sous réserve des droits des tiers et sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières, les cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources », (loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, art. 22-31[°] et art. 99-7[°])
La Nouvelle-Calédonie est compétente pour fixer les règles de droit domanial dans des lois du pays. (LO du 19 mars 1999, art. 22-31[°] et 99-7[°])
2. La gestion de l'eau :
La Nouvelle-Calédonie peut, avec l'accord des autorités provinciales, leur déléguer « la gestion de la ressource en eau ». (LO du 19 mars 1999, art. 47+II)

3. L'hygiène publique et la santé :

- La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière d'hygiène publique et de santé. (LO du 19 mars 1999, art. 22-4[°])
4. Les périmètres de protection des eaux :
Des périmètres de protection des eaux (PPE) doivent être mis en place autour des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines. (délib. n° 105 du 9 août 1968, art. 14)
 - La Nouvelle-Calédonie est compétente pour déclarer l'utilité publique des PPE et pour définir les prescriptions nécessaires à la protection de la ressource en eau.
 5. La sécurité civile : La compétence en matière de sécurité civile a été transférée à la Nouvelle-Calédonie le 1^{er} janvier 2014

Les provinces



1. L'environnement :

- « Chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat (...), à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes (...). »
(LO du 29 mars 1999, art. 20)
La protection de l'environnement est une compétence des provinces.
Au titre de sa compétence environnementale, la province Sud a modifié la réglementation de la pêche en eau douce.
La province Nord a réglementé les prélèvements d'eau.

2. La gestion déléguée des cours d'eau :

- La Nouvelle-Calédonie a délégué aux provinces Nord et Sud « tous pouvoirs pour gérer » :
- les prélèvements d'eau superficielle et souterraine ;
- l'entretien du lit et la protection des berges des cours d'eau ;
- l'extraction de matériaux.
Sont exclus de la délégation de gestion : les ouvrages de franchissement, les ouvrages hydrauliques et les barrages hydroélectriques. (délib. n° 238/CP du 18 novembre 1997)

Les communes



1. La salubrité publique :

- Au titre de la police municipale, le maire est chargé de prévenir et de faire cesser « les accidents » tels que les inondations ou les ruptures de digues et « les pollutions de toutes natures ». (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 131-2)
Chaque commune peut fixer, dans son plan d'urbanisme directeur (PUD), des règles spécifiques pour la gestion des eaux.

2. L'adduction d'eau potable et l'assainissement :

- La distribution d'eau potable et l'assainissement sont des services publics communaux. (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 372-1 et 5.) L'action des communes dans le domaine de l'assainissement est encadrée par la réglementation provinciale.
Pour protéger leurs captages et assurer la pérennité de leurs réseaux d'adduction, les communes mettent en place des périmètres de protection des eaux.

L'Etat

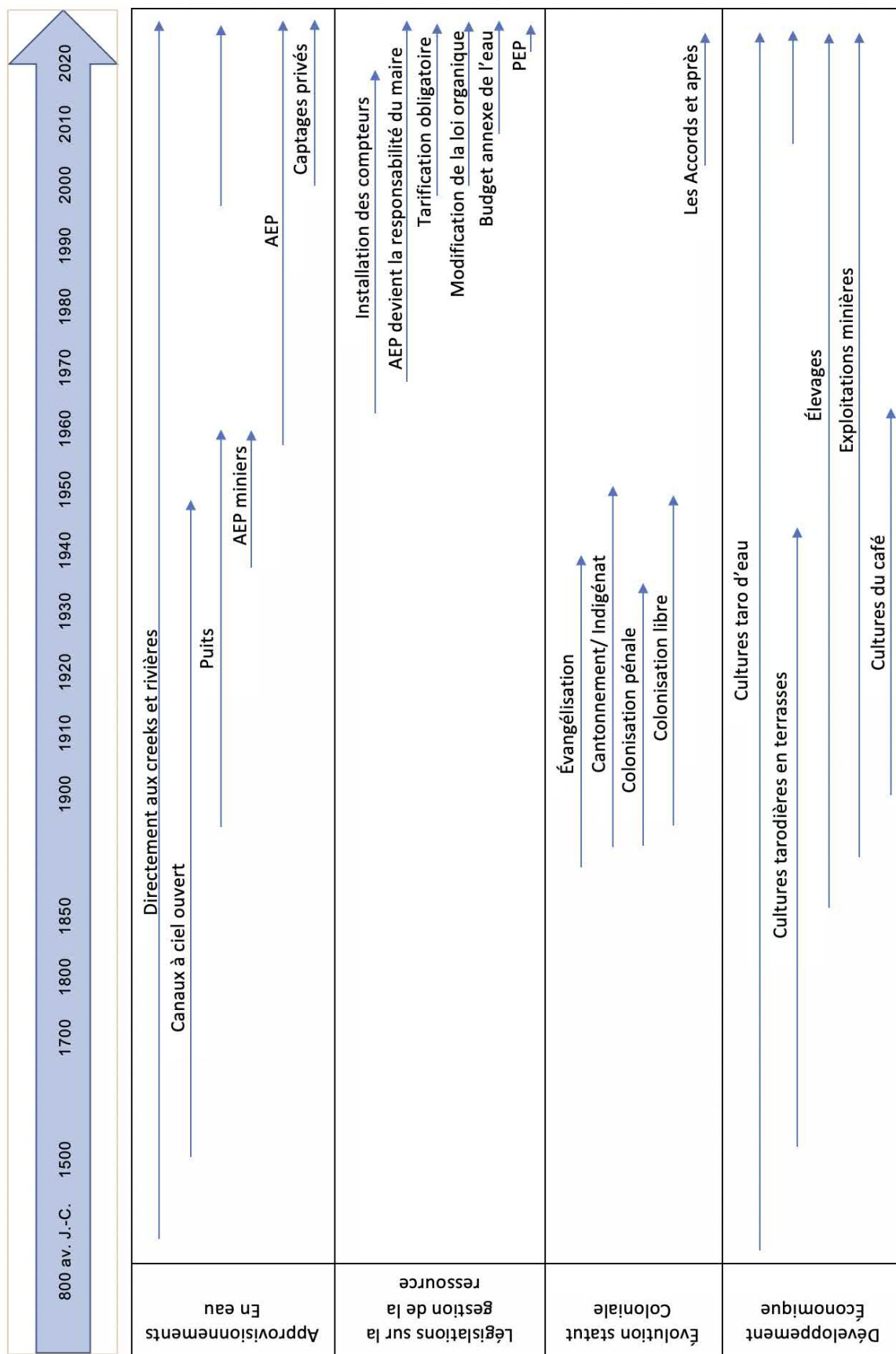


1. La salubrité publique :

- En cas de carence du maire, le haut-commissaire peut prendre « toute mesure relative au maintien de la salubrité (...) publique ». (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 131-13)

- Il ne peut intervenir sur le territoire d'une seule commune qu'après mise en demeure du maire restée sans résultat. (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 131-13 al. 2)
Des lors que plusieurs communes sont concernées, le haut-commissaire peut exercer sans condition ce droit de substitution.

Annexe n°6 : Chronologie de l'eau en Nouvelle-Calédonie



Résumé : « Ils vont chercher de l'eau là où le vieux il prenait de l'eau pour amener en bas, ils ont refait le captage là où il a pris l'eau avec des bâtons d'avant, dans le temps ». Entre anthropologie et histoire, ce rapport questionne une gouvernance hybride (coutumière et institutionnelle) de la ressource. Menée entre la zone VKP, Hienghène et Nouméa, l'analyse retrace les pourtours d'une gestion de l'eau implicitement coordonnée par des impératifs coutumiers toujours vivaces, sans doute peu visible pour une partie des acteurs. L'étude de l'eau douce dans les représentations kanak apporte des éléments de réflexion sur les conditions d'application et de mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau en Nouvelle-Calédonie. Les résultats du projet Goutte dans lequel ce travail s'inscrit, montrent que les tensions observées sur le terrain sont associées à des interprétations divergentes des rôles et des tâches affectés aux acteurs de la gestion de l'eau.

Mots clés : eau, représentations, valeurs, gestion, réseaux, coutume, modernité, tradition, positionalité

Abstract: "They fetch water from where the old man used to take water to bring down, they re-captured where he took water with sticks from before, in time". Between anthropology and history, this report questions a hybrid governance (customary and institutional) of the resource. Carried out between the VKP zone, Hienghène and Nouméa, the analysis traces the outlines of water management implicitly coordinated by customary imperatives that are still alive and well, and which are probably not very visible to some of the stakeholders. The study of freshwater in Kanak representations provides food for thought on the conditions of application and implementation of water management policies in New Caledonia. The results of the Goutte project, in which this work is part of, show that the tensions observed in the field are associated with divergent interpretations of the roles and tasks assigned to water management stakeholders.

Key words: water, representations, values, water management, networks, custom, modernity, tradition, positionality